Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 22 août 2012

Projet de loi

accordant une aide financière annuelle de fonctionnement de 1 941 990 F à Carrefour AddictionS pour les années 2013 à 2016

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Contrat de prestations

[1] Le contrat de prestations conclu entre l'Etat et le bénéficiaire est ratifié.

[2] Il est annexé à la présente loi.

Art. 2 Aide financière

[1] L'Etat verse à Carrefour AddictionS un montant annuel de 1 941 990 F, sous la forme d'une aide financière de fonctionnement au sens de l'article 2 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005.

[2] Dans la mesure où l'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel au sens de l'article 25 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, son montant fait l'objet d'une clause unilatérale du contrat de prestations. Cette clause peut être modifiée par décision du Conseil d'Etat dans les cas visés par l'article 8, alinéa 2.

Art. 3 Rubrique budgétaire

Cette aide financière figure sous le programme K03 « Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention » et les rubriques suivantes du budget annuel voté par le Grand Conseil :

- 08 05 21 10 365 07 911 Carrefour AddictionS pour la somme de 347 790 F;
- 08 05 21 20 365 00 206 Carrefour AddictionS (dîme de l'alcool) pour la somme de 1 396 200 F;

ATAR ROTO PRESSE – 300 ex. – 09.12

- 08 05 21 30 365 04 311 Carrefour AddictionS (argent du jeu de hasard et d'argent, LaLJH – I 3 12) pour la somme de 154 800 F;
- 08 05 21 30 365 09 702 Action prévention du jeu (convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris, CILP – I 3 14) pour la somme de 43 200 F.

Art. 4 Durée

Le versement de cette aide financière prend fin à l'échéance de l'exercice comptable 2016. L'article 8 est réservé.

Art. 5 But

Cette aide financière doit permettre de prévenir les dépendances.

Art. 6 Prestations

L'énumération, la description et les conditions de modifications éventuelles des prestations figurent dans le contrat de droit public.

Art. 7 Contrôle interne

Le bénéficiaire de l'aide financière doit respecter les principes relatifs au contrôle interne prévus par la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, du 19 janvier 1995.

Art. 8 Relation avec le vote du budget

[1] L'aide financière n'est accordée qu'à la condition et dans la mesure de l'autorisation de dépense octroyée par le Grand Conseil au Conseil d'Etat dans le cadre du vote du budget annuel.

[2] Si l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou qu'elle ne l'est que partiellement, le Conseil d'Etat doit adapter en conséquence le montant de l'aide financière accordée, conformément à l'article 2, alinéa 2.

Art. 9 Contrôle périodique

Un contrôle périodique de l'accomplissement des tâches par le bénéficiaire de l'aide financière est effectué, conformément à l'article 22 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, par le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé.

Art. 10 Lois applicables

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993, ainsi qu'aux dispositions de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, du 19 janvier 1995.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

Le présent projet de loi, soumis à votre examen, a pour objet l'adoption de la loi de financement fixant le montant de l'aide financière annuelle de fonctionnement (1 941 990 F) accordée à Carrefour AddictionS, ainsi que la ratification du contrat de prestations 2013-2016 entre l'Etat et l'association selon les modalités fixées par la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (LIAF).

Le projet de loi respecte, quant à la forme, le modèle standard élaboré par le groupe interdépartemental chargé de la coordination de la mise en œuvre de la LIAF. Le contrat de prestations s'inscrit dans le programme budgétaire relatif à la sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention. Il porte sur des prestations de prévention des maladies, en particulier des dépendances qui figurent parmi les domaines prioritaires de la loi sur la santé, du 7 avril 2006 (art. 27)[1].

Les efforts de prévention des dépendances se justifient pour prévenir ou réduire les conséquences sanitaires, sociales et économiques dommageables, à la fois pour les personnes et pour la société, qui peuvent résulter d'un usage abusif ou inadapté de l'alcool, du tabagisme, de la consommation de cannabis ou des comportements excessifs en matière de jeu. La protection des jeunes est aussi une priorité essentielle car plus une consommation de substances psychoactives débute tôt, plus le risque d'une dépendance à l'âge adulte est grand. Il en va de même pour les pratiques de jeu excessif.

Carrefour AddictionS est une association faîtière nouvellement créée, selon la volonté du Grand Conseil et du Conseil d'Etat de regrouper les prestations de prévention des dépendances sous la responsabilité d'une seule entité, afin de rationaliser les moyens à disposition et d'améliorer la cohérence des actions de prévention financées par le canton. Ses membres, auparavant subventionnés séparément par l'Etat, sont trois associations actives dans le domaine de la prévention des dépendances : la Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme (FEGPA), l'Association de prévention du tabagisme (APRET) et l'association Rien ne va plus (RNVP) dans le domaine du jeu excessif qui recevaient respectivement 896 200 F, 950 000 F et 198 000 F par an, pour un total de 2 044 200 F.

[1] RS/GE K 1 03.

Un effort de rationalisation a été demandé à Carrefour AddictionS pour pouvoir atteindre l'objectif du Plan financier quadriennal de l'Etat qui vise à rétablir l'équilibre des finances publiques. Le nouveau contrat de prestations 2013-2016 permet de dégager une économie de 5% par rapport au total des aides octroyées séparément lors de la précédente période contractuelle. Le montant du subventionnement total est ainsi diminué de 102 210 F pour passer de 2 044 200 F en 2012 à 1 941 990 F par an sur la nouvelle période contractuelle. Les gains d'efficience ont été principalement trouvés par constitution d'un back office commun et par des synergies opérées sur les prestations transversales et communes aux trois entités.

Le contrat de prestations 2013-2016 avec Carrefour AddictionS est l'outil principal actionné par le canton pour poursuivre une politique de prévention des dépendances cohérente et complémentaire aux programmes nationaux et intercantonaux. Les prestations s'inscrivent à la fois dans les stratégies de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et dans un contexte national qui tend vers une approche intégrée de la prévention des addictions avec et sans substance.

Ce contrat de prestations quadriennal doit ainsi permettre d'affronter les défis résultant des évolutions sociales et technologiques, ainsi que de l'arrivée permanente de nouveaux produits et des changements rapides des modes de consommation. Il poursuit les buts des trois précédents contrats de prestations, tout en bénéficiant des enseignements tirés de ces premières expériences. Il s'agira notamment de maintenir :

a) les activités d'information de la population en général et en particulier des jeunes;
b) la sensibilisation et le soutien aux parents;
c) la mobilisation des adultes référents;
d) la coordination entre les différents acteurs; les actions continueront à se baser sur les résultats d'études scientifiques et des bonnes pratiques reconnues.

Les principaux changements pour 2013-2016 se traduiront par :

a) une utilisation accrue des nouvelles technologies pour atteindre les différents publics;
b) l'organisation d'actions ciblées en fonction des problématiques spécifiques rencontrées par certains groupes de population;
c) un renforcement de la formation des (futurs) professionnels en contact avec les jeunes ou le public visé.

Les objectifs incluront également des analyses de besoins et des bilans réguliers, afin d'identifier les activités les plus pertinentes. Leur formulation et les indicateurs retenus permettront de maintenir une flexibilité dans le choix des réponses de santé publique à donner, notamment face aux problèmes émergents. Par ailleurs, des évaluations régulières permettront de mesurer la contribution de l'association à l'atteinte des buts généraux de prévention poursuivis par la politique genevoise.

1.1 Les bénéfices de la prévention

L'alcool, le tabac et le cannabis sont des substances psychoactives qui ont une influence sur l'état de conscience, l'humeur et les pensées. Consommées la plupart du temps pour le plaisir ou d'une façon récréative, elles peuvent avoir des impacts négatifs sur la santé et aboutir à des dépendances.

Le tabagisme et l'usage nocif d'alcool sont associés à une mortalité et une morbidité importantes. Ils ont un impact considérable sur l'évolution des coûts de la santé en Suisse[2]. Deux évaluations du système de santé suisse, conduites par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'OMS (2006 et 2011), ont souligné l'urgence de réorienter les efforts vers la promotion de la santé et la prévention, en particulier vers la prévention et la détection précoce des maladies non transmissibles générées par la consommation de tabac et celle nocive d'alcool[3].

Les efforts de prévention visent aussi à réduire les coûts sociaux et économiques liés à la consommation de tabac ou à une consommation problématique ou excessive d'alcool. Une évaluation de l'Université de Neuchâtel a montré que les actions de prévention menées en Suisse ont contribué de façon significative à la diminution de la prévalence du tabagisme entre 1997 et 2007. Chaque franc dépensé a ainsi rapporté un bénéfice net de 41 F[4]. Pour l'alcool, la prévalence a reculé entre 1997 et 2007 d'une ampleur relative similaire à celle du tabagisme. Dans ce cas, les efforts

[2] Message relatif à la loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé (Loi sur la prévention, LPrév), du 30 septembre 2009 (09.076), pp. 6412 et ss.
[3] OCDE et OMS (2011). Examen de l'OCDE des systèmes de santé – Suisse.
[4] Estimation comprise entre 28 et 48 avec l'intervalle d'incertitude, tiré de Jeanrenaud, C. et al. (2009). Coûts et bénéfices des mesures de prévention de la santé : Tabagisme et consommation excessive d'alcool. Rapport final, Institut de recherches économiques, Université de Neuchâtel, p. 79.

de prévention montrent un retour sur investissement de 23 F pour chaque franc investi[5].

La consommation de substances psychoactives à l'adolescence fait partie de l'éventail des comportements à risque. Elle intervient à un âge où les jeunes sont vulnérables dans leur développement et peut avoir un impact important sur leur santé. Il est établi que plus la consommation commence tôt et plus le risque de dépendance à l'âge adulte est grand. Il en va de même pour la pratique excessive de jeux de hasard et d'argent. Les efforts de prévention destinés aux jeunes se justifient aussi pour empêcher ou diminuer les conséquences sociales et économiques à long terme.

1.2 Les enjeux de santé publique

1.2.1 La consommation problématique ou excessive d'alcool

En Suisse, 90% de la quantité d'alcool consommée chaque année l'est par presque 50% de la population[6]. Les consommations chroniques à risque (dépendant du volume moyen d'alcool) et les consommations ponctuelles excessives (ex. : ivresses ponctuelles) sont particulièrement dangereuses pour la santé. Un lien de cause à effet a été démontré entre une consommation excessive d'alcool et plus de soixante maladies[7].

A Genève, 6,6% des personnes âgées de plus de 15 ans ont une consommation d'alcool à risque moyen à élevé, ce qui, rapporté à l'ensemble de la population du canton, équivaut à quelques 24 000 personnes. Il n'y a pas vraiment de différence entre les hommes et les femmes. On observe une augmentation de ce type de consommation avec l'âge[8].

Du côté des plus jeunes, à Genève en 2010, l'enquête Health Behavior in School-aged Children (HBSC) a montré une précocité des adolescent-e-s puisque 13% des jeunes âgés de 14 ans et 15% de ceux de 15 ans disent consommer de l'alcool au moins une fois par semaine. La proportion des jeunes qui dit avoir été ivre plus d'une fois au cours des 30 derniers jours

[5] Entre 11 et 29 en tenant compte de l'incertitude. *Ibid.*, p. 104.

[6] Delgrande Jordan, M. & Notari, L. (2011). Consommation d'alcool en Suisse. Une analyse des données de l'Enquête suisse sur la santé 2007, Lausanne : Addiction Info Suisse, pp. 12-13, 37.

[7] Anderson, P. & Baumberg, B. (2006). Alcohol in Europe. A public health perspective. A report for the European Commission, London : Institute of Alcohol Studies.

[8] Obsan (2010). La santé dans le canton de Genève. Résultats de l'Enquête suisse sur la santé 2007 et de l'exploitation d'autres banques de données (Rapport 45), Neuchâtel : Observatoire suisse de la santé, pp. 69 et ss.

précédant l'enquête (cf. boire 5 boissons alcooliques[9] ou plus au cours d'une même occasion) s'élève à 12% de ceux âgés de 14 ans et à 11% de ceux de 15 ans. Les problèmes les plus préoccupants concernant les jeunes ont trait aux consommations excessives et ponctuelles d'alcool, ainsi qu'aux prises de risques en lien avec la sexualité sous influence de l'alcool.

En Suisse, une consommation excessive d'alcool aurait été directement responsable de 1970 décès en 2007[10]. L'alcool engendre 9% des coûts de la santé[11]. Selon une étude de 2011, au moins 70 000 personnes ont une consommation problématique d'alcool au travail ce qui occasionne des coûts à hauteur d'un milliard de francs[12]. Ces employés ont un rendement inférieur de 15%. Environ 8% des accidents de travail peuvent être imputés à l'alcool[13]. Une étude parue en 2003 estime le coût social de l'abus d'alcool à environ 6.5 milliards de francs chaque année[14].

En 2010, l'alcool a été la cause d'accidents de la route en Suisse dans lesquels 13% des victimes ont été gravement blessées ou ont perdu la vie[15]. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) relève que, dans 40% des cas de violence domestique où la police est appelée en urgence, une ou plusieurs personnes avaient préalablement consommé de l'alcool et que 50% des personnes impliquées dans une bagarre dans un lieu public sont en état d'ébriété[16]. Selon Addiction Suisse, entre 50 000 et 110 000 enfants et adolescents grandissent dans une famille où l'un des parents est alcoolique, ce qui génère un cadre de vie très dur à supporter (cf. tensions, peur, honte, etc.).

---

[9] Une boisson alcoolique peut être p. ex. une bouteille ou une canette de bière (3,3 dl), un verre de vin (1 dl), un petit verre d'alcool fort/spiritueux (4 cl).

[10] Jeanrenaud, C. et al. (2009), *op. cit.*, pp. 37 et ss.

[11] OFSP (2011). Rapport à mi-parcours. Programme national alcool 2008-2012.

[12] Tesler, H. et al. (2011). Coûts imputables à l'alcool sur le lieu de travail. Résumé du rapport final pour l'OSFP et la CNA, Polynomics.

[13] Tesler, H. et al. (2011), *op. cit.*

[14] Le calcul comprend les coûts directs (frais médicaux et hospitaliers pour traiter les maladies liées à l'alcool, dégâts matériels ou frais liés à des accidents dus à l'abus d'alcool) et les coûts indirects (pertes de production liées à des décès prématurés, à l'invalidité et à un risque accru de chômage). Il intègre aussi les coûts non matériels (diminution de la qualité de vie) que subissent les malades et leurs proches. Tiré de Jeanrenaud, C. et al (2003). Le coût social de l'abus d'alcool en Suisse. Institut de recherches économiques et régionales, Université de Neuchâtel.

[15] Bureau de prévention des accidents (2011). Rapport Sinus 2011 : Niveau de sécurité et accidents dans la circulation routière en 2010, Berne : BPA.

[16] OFSP (2011), *op. cit.*

Une étude récente montre que les mesures de prévention prises à Genève, en particulier la loi sur la vente à l'emporter des boissons alcooliques[17] entrée en vigueur au 1er février 2005, ont eu des effets bénéfiques sur le taux d'admission des jeunes aux Hôpitaux Universitaires de Genève pour cause d'intoxication alcoolique. Deux ans après l'introduction de la loi, ce taux a diminué chez les 10 à 15 ans et sa progression a été fortement ralentie chez les 16 à 29 ans par rapport au reste de la Suisse[18]. Ces résultats sont encourageants et confirment l'importance de poursuivre les efforts en matière de prévention.

1.2.2 Le tabagisme

Selon l'OMS, « le tabagisme reste la principale cause mondiale de décès évitables. Il tue près de 6 millions de personnes… chaque année dans le monde »[19]. En Suisse, plus de 9 000 décès ont été attribués aux conséquences du tabagisme en 2007, ce qui correspond à 14% des décès survenus dans la population suisse[20]. Les adultes fumeurs meurent en moyenne 13 à 14 ans plus tôt que les non-fumeurs[21], principalement de maladies cardio-vasculaires (41% de ces décès), de cancer du poumon (27% des décès), d'autres cancers (18%) et de maladies des voies respiratoires (14%)[22]. On a estimé le coût social du tabagisme en Suisse en 2007 à 10 milliards de francs par an[23].

A Genève, la proportion des fumeurs actifs est passée de 34% en 2002 à 29,3% en 2007 et confirme ainsi la tendance à la baisse observée en Suisse[24]. Depuis, au niveau national, cette tendance est stoppée.

Pour avoir un impact sur la mortalité et la morbidité dans les trente prochaines années, il faut inciter les fumeurs actuels à arrêter. Selon une enquête genevoise (décembre 2011), 16% des fumeurs interrogés, âgés de 14

---

[17] RS/GE I 2 24. Des dispositions interdisent la vente de boissons alcooliques dans les stations-services et vidéoclubs, ainsi que la vente d'alcool à l'emporter dans les magasins entre 21 heures et 7 heures.

[18] Gmel, G. & Wicki, M. (2010). Évaluation des effets sur les intoxications alcooliques suite aux mesures visant à réduire le degré d'accessibilité à l'alcool dans le canton de Genève, Lausanne : Addiction Info Suisse.

[19] OMS (2011). Rapport de l'OMS sur l'épidémie mondiale de tabagisme. Résumé d'orientation.

[20] OMS (2011), *op. cit.*

[21] Obsan (2010), *op. cit.*

[22] OFS (2009). Les décès dus au tabac en Suisse. Estimation pour les années entre 1995 et 2007, Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.

[23] Jeanrenaud, C. et al. (2009), *op. cit.*, pp. 30 et ss.

[24] *Ibid.*, pp. 64 et ss.

à 65 ans, ont déclaré avoir essayé d'arrêter de fumer au cours des douze mois précédents et 35% voulaient arrêter de fumer à court, moyen ou long terme[25].

Il faut également prévenir l'initiation au tabagisme. Les jeunes sont l'une des cibles privilégiées de l'industrie car ils représentent un potentiel de futurs consommateurs réguliers. L'enquête HBSC (2010) montre à Genève une proportion importante de jeunes qui ont souvent fumé des cigarettes (dix fois ou plus) au cours du mois précédent, à savoir 14% de ceux âgés de 14 ans, 24% de ceux de 15 ans.

Plusieurs recherches ont démontré la rapidité et l'importance des améliorations sur la santé grâce à des mesures visant à réduire l'exposition à la fumée passive. A Genève, une étude[26] montre une diminution de 19% des hospitalisations de résidents pour affections respiratoires, dont des broncho-pneumopathies chroniques obstructives (BPCO), et une réduction de 7% des hospitalisations pour infarctus du myocarde, quatorze mois après l'entrée en vigueur au 31 octobre 2009 de la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics ,du 22 janvier 2009[27].

1.2.3 L'usage du cannabis

Le cannabis est la substance illégale la plus consommée en Suisse. La Commission fédérale pour les questions liées aux drogues (CFLD) relève que le cannabis fumé est plus nocif pour les voies respiratoires et les poumons que la cigarette (cf. substances cancérigènes plus élevées, limitation des fonctions respiratoires). En l'état actuel des connaissances, les effets psychiques les plus importants de la consommation de cannabis sont les troubles de l'humeur, ainsi que la limitation de la perception et de la capacité de réaction[28].

Selon la CFLD, les consommations à risque sont souvent des consommations régulières de grandes quantités de cannabis qui ont débuté tôt. Entre 3% et 6% des consommateurs réguliers deviennent dépendants. Ce

[25] MIS-Trend (2011). Étude sur la problématique du tabagisme réalisée auprès de la population genevoise pour le CIPRET-Genève. 1000 personnes de 14 à 65 ans ont été interrogées par téléphone en décembre 2011.

[26] Humair, J.-P. et al. (2011). Étude d'impact de l'interdiction de fumer à Genève sur les hospitalisations et l'exposition de la population à la fumée passive, Hôpitaux Universitaires de Genève.

[27] RS/GE K 1 18.

[28] CFLD (2008). Cannabis 2008. Mise à jour du rapport 1999 sur le cannabis de la Commission fédérale pour les questions liées aux drogues – CFLD, Berne.

taux peut augmenter jusqu'à 40% en cas de consommation très importante[29]. Les mesures de prévention à développer visent donc d'abord les jeunes.

En Suisse, 7,9% des jeunes âgés de 13 à 29 ans ont une consommation non problématique de cannabis et 3,2% une consommation problématique[30]. Cette dernière n'a pas subi de modification significative entre 2004 et 2007[31]. Selon l'enquête HBSC de 2010, 9,4% des garçons de 15 ans et 4,9% des filles de 15 ans disent en avoir consommé au moins trois fois au cours des trente jours qui ont précédé l'enquête, ce qui peut déjà être le signe d'une consommation régulière. Pour 3,5% des garçons et 1,2% des filles, la consommation a été de dix fois et plus au cours de ces trente jours[32]. Une autre enquête parmi les recrues de Suisse romande montre qu'une consommation de cannabis à risque s'accompagne la plupart du temps de consommations à risque de tabac et/ou d'alcool[33].

L'usage du cannabis chez les jeunes peut avoir des conséquences nuisibles à leur développement, à leur réussite scolaire et professionnelle, voire à leur insertion sociale. D'une façon générale, les risques liés à la conduite d'un véhicule sont les plus importants en termes d'impact pour la personne elle-même et pour la collectivité[34].

1.2.4 Le jeu excessif

La dépendance au jeu est une forme d'addiction encore mal connue du grand public et de la plupart des professionnels de la santé. L'offre de jeux de

[29] CFLD (2008), *op. cit.*

[30] Lorsqu'une personne est incapable de contrôler sa consommation de cannabis, on parle de consommation problématique. Les usagers considérés comme « à problèmes » sont ceux dont la consommation amène un contact avec les systèmes public, sanitaire, social ou judiciaire. Tiré de Obsan (2010), *op. cit.*, p. 72.

[31] *Ibid.*, p. 73.

[32] Windlin, B., Kuntsche, E. & Delgrande Jordan, M. (2011). Konsum psychoaktiver Substanzen Jugendlicher in der Schweiz – Zeitliche Entwicklungen und aktueller Stand, Lausanne : Addiction Info suisse.

[33] Consommation risquée de cannabis : deux fois et plus par semaine; consommation risquée d'alcool : plus de 6 verres standards plus d'une fois par mois ou plus de 20 verres par semaine ; la consommation risquée de tabac : fumer quotidiennement. Tiré de Gmel, G. et al. (2010). Challenging the « Inoffensiveness » of Regular Cannabis Use by Its Associations with Other Current Risky Substance Use – a Census of 20-Year–Old Swiss Men, in *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 7, 46-59.

[34] *Id.*

hasard et d'argent se diversifie de façon très importante depuis une dizaine d'années : casinos, jeux de loterie et de paris, multiples jeux en ligne[35] :

– Le nombre des joueurs problématiques et pathologiques est estimé à Genève entre 4 700 et 7 200 (personnes âgées de 20 ans et plus)[36]. Seules quelques dizaines de joueurs consultent spontanément des services ou des professionnels de soins chaque année. Elles présentent souvent une autre dépendance associée (tabac, alcool ou cannabis)[37].
– L'augmentation de l'offre de jeux de hasard et d'argent en ligne est inquiétante du fait des conditions spécifiques de jeu (cf. isolement du joueur, pas de contrôle externe, accès à toute heure, facilité d'accès pour des mineurs, etc.). Celles-ci peuvent retarder la détection d'une situation d'addiction ou la prévention auprès d'individus à risques.
– En 2010, 90% des appels à la permanence téléphonique d'information et de soutien assurée par RNVP concernaient les jeux de hasard et d'argent, contre 10% des appels pour les jeux vidéos. Les appelants ont essentiellement évoqué des problèmes financiers. Cependant, le signal d'alerte que constituent les difficultés financières arrive souvent tardivement et les dettes sont un indicateur de problèmes importants. Plusieurs études financées par les cantons romands permettront de disposer de données plus précises dans le courant de l'année 2012[38]. On sait déjà que ces coûts peuvent être très importants pour les joueurs et leurs proches. Un endettement peut non seulement fragiliser les revenus d'une personne et de son entourage, mais aussi porter un grave préjudice à ses relations familiales ou à sa situation professionnelle.
– En Suisse romande, deux études révèlent des pratiques de jeux d'argent débutant déjà pendant l'adolescence. Au centre professionnel de Sion

[35] Arnaud, S. et al. (2012). Étude sur le jeu excessif à Genève, Lausanne : IUMSP, pp. 21 et ss.

[36] Joueurs qui présentent au moins l'une des caractéristiques suivantes : fréquence de jeu importante (2 jeux différents, 2 fois par semaine), impact négatif sur leur situation personnelle, consultation pour des problèmes de jeu, mensonges, besoin de miser toujours plus, critiques de la part de l'entourage sur le comportement de jeu de la personne. *Ibid.*, pp. 61-62.

[37] *Ibid.*, p. 65.

[38] Cf. Projets sur le « Jeu problématique et pathologique en Suisse romande et ses conséquences financières pour les joueurs et leur famille », le « Coût social du jeu excessif en Suisse romande » et les « Paris sportifs, poker et casino en ligne », financés par Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu excessif (PILDJ).

(2010)[39], plus des deux tiers des apprentis mineurs avaient déjà joué à des jeux de hasard et d'argent au cours des douze mois précédant l'enquête. Sur l'ensemble des joueurs, plus d'un apprenti sur cinq jouait au moins une fois par semaine. A Neuchâtel (2011), 37,5% des jeunes de 15 à 19 ans interrogés ont joué à des jeux d'argent pendant les douze derniers mois. Parmi eux, la proportion de joueurs problématiques s'élève à 14,8%. Les résultats montrent aussi une association entre le fait d'être un joueur problématique et d'autres conduites addictives, comme la consommation de substances (surtout alcool), ainsi que l'usage problématique d'Internet[40].

La problématique des jeux d'écran est encore très récente. Les risques de dépendance sont difficiles à déterminer en regard d'une évolution de la société caractérisée par l'utilisation massive des nouvelles technologies et des possibilités d'Internet, ainsi que par le développement des réseaux sociaux. Dans un contexte de très forte augmentation de l'offre de jeux virtuels comme les MMORPG (Multi Massively Online Role Playing Games), les jeux de simulation d'activités sportives ou la Wii, les experts soulignent :

– Le manque de données fiables pour estimer l'ampleur du phénomène. Des études sont en cours pour cerner, notamment, les comportements des jeunes et jeunes adultes en matière de jeux « on line »[41]. Les résultats seront utiles pour orienter plus précisément les actions de prévention.
– La nécessité de trouver un accord entre les spécialistes pour distinguer ce qui relève de la dépendance ou d'un comportement problématique, ainsi que des instruments comparables d'évaluation[42]. De plus, certains estiment que parler d'« addiction aux jeux vidéos » ne fait pas sens à

[39] Schalbetter, P. (2010). Les jeunes et les jeux d'argent. Ligue Valaisanne contre les Toxicomanies (cité dans Arnaud, S. et al. (2012), *op. cit.*, pp. 70-71). L'étude porte sur 700 jeunes âgés de 15 à 24 ans, dont 523 mineurs.

[40] Suris, J.-C. et al. (2011). La problématique des jeux d'argent chez les adolescents du Canton de Neuchâtel, Lausanne : Institut universitaire de médecine sociale et préventive.

[41] Cf. Étude de cohorte monitoring cannabis et module « usage d'Internet et jeux (en ligne) interactifs », réalisée en 2010, sur mandat de l'OFSP, par l'Institut für Begleit- und Sozialforschung (IBSF), Zürich. Les résultats ne sont pas encore publiés.

[42] Kuss, D.J. & Griffiths, M.D. (2012). La dépendance au jeu sur Internet : Une revue systématique de recherche empirique, in *Adolescence*, in Press.

l'adolescence et que cette « addiction » se guérirait souvent toute seule au moment du passage à l'âge adulte[43].

– La convergence des observations des professionnels proches des jeunes du Cycle d'orientation ou des filières du post-obligatoire à Genève (cf. conseillers sociaux, infirmières de santé, travailleurs sociaux) qui ont l'impression que les conséquences des pratiques de jeux d'écran (fatigue, absentéisme, chute des résultats scolaires) sont en augmentation[44].

1.3 Le cadre de la politique de prévention des dépendances

Afin de limiter les effets néfastes d'une consommation de substances psychoactives ou de comportements à potentiel addictif, le Conseil d'Etat vous propose de financer, via le contrat de prestations proposé, des mesures qui respectent le cadre législatif cantonal. La loi sur la santé (art. 27) place la prévention des dépendances parmi les domaines d'intervention prioritaires, notamment par le soutien aux actions de prévention des addictions, ainsi que par des mesures de réduction des risques. La protection des mineur-e-s y figure.

Pour répondre aux exigences de la loi, l'Etat, soit pour lui le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES), développe une politique de prévention des problèmes liés au tabac, à l'alcool et au jeu (hasard et argent, écran). Face à l'augmentation de la consommation de cannabis chez les jeunes, le DARES a décidé d'inclure formellement cette problématique dans les interventions destinées à renforcer la prévention et la réduction des risques en matière de dépendances.

Les orientations de cette politique et les mesures y relatives sont alignées sur les programmes fédéraux et intercantonaux. Elles sont conformes aux cadres de référence cantonaux, ainsi qu'au plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2011-2015 (ci-après : plan cantonal)[45] prévu dans la loi sur la santé (art. 29) et sous la responsabilité du DARES.

---

[43] Dunand, C., Rihs-Middel, M. & Simon, O. (sous la direction de) (2010). Prévenir le jeu excessif dans une société addictive ? D'une approche bio-psycho-sociale à la définition d'une politique de santé publique, Genève : Éditions Médecine & Hygiène.

[44] Arnaud, S. et al. (2012), *op. cit.*

[45] Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les objectifs du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention (2011-2015), du 8 juin 2011 (RD 877).

1.3.1 La politique de prévention des problèmes liés à l'alcool

La politique instaurée à Genève dans le domaine de l'alcool pour prévenir les problèmes de santé évoqués plus haut comprend quatre objectifs[46] :

a) retarder l'âge de la première consommation d'alcool;
b) diminuer la consommation d'alcool et ses conséquences en situations inappropriées;
c) diminuer la consommation abusive en milieu festif;
d) promouvoir le dépistage précoce et le soutien aux démarches thérapeutiques et de réinsertion.

Elle va désormais principalement se concrétiser via l'aide financière accordée à la nouvelle entité Carrefour AddictionS. Les prestations définies prévoient également l'élaboration d'actions afférentes à l'un des axes prioritaires du plan cantonal : « Retarder l'âge de la première consommation d'alcool ».

Cette politique est cohérente avec celle des quatre piliers du Conseil fédéral[47] et avec le Programme national alcool (PNA) 2008-2012[48] de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) reconduit pour la période 2013-2016. Elle s'inscrit, par ailleurs, dans les recommandations de la Stratégie mondiale de l'OMS[49].

Le projet de révision de la loi fédérale sur l'alcool est en discussion aux chambres fédérales. Son entrée en vigueur est prévue en 2014. Plusieurs des nouvelles mesures de prévention proposées par le Conseil fédéral sont déjà introduites dans la législation genevoise. Le projet prévoit aussi la légalisation des achats-tests d'alcool que Genève veut développer, à l'instar de vingt-trois autres cantons suisses.

1.3.2 La politique de prévention du tabagisme

Les enjeux de santé publique soulignés plus haut démontrent la nécessité de maintenir les efforts de prévention. L'introduction de la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (entrée en vigueur le 31 octobre 2009)[50], largement soutenue par la population genevoise, témoigne de la prise de conscience croissante des méfaits du tabagisme sur la santé et du tabagisme passif en particulier. La loi a déjà montré sa pertinence en matière

[46] Direction générale de la santé (2007). Cadre de référence genevois pour la prévention des problèmes liés à l'alcool, Genève.
[47] http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00042/00624/06044/index.html?lang=fr.
[48] http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00039/00596/index.html?lang=fr.
[49] OMS (2010). Stratégie mondiale visant à réduire l'usage nocif de l'alcool.
[50] RS/GE K 1 18.

d'impacts sur la santé. Les efforts en matière de prévention de l'exposition des enfants à la fumée passive doivent être maintenus[51]. De même, la dangerosité du tabac ainsi que les moyens d'influence développés par le marketing très inventif de l'industrie du tabac incitent l'Etat à rester actif en matière de prévention et à viser la réduction du tabagisme, en particulier chez les jeunes.

Les axes de prévention sont développés conformément au Programme national tabac (PNT) 2008-2012 de l'OFSP[52], aussi reconduit pour quatre ans, et la Convention-cadre pour la lutte antitabac de l'OMS[53] signée par la Suisse en juin 2004. Afin de diminuer les conséquences du tabagisme, tant pour les fumeurs que pour leur entourage, et dans un but de protection de la jeunesse, le DARES poursuit la politique menée jusqu'à présent au travers des objectifs suivants[54] :

a) diminuer ou retarder l'initiation au tabagisme des enfants et des jeunes;
b) protéger la population, dans son ensemble, de l'exposition passive à la fumée de tabac;
c) promouvoir le sevrage tabagique d'un maximum de fumeurs, notamment dans des groupes spécifiques.

1.3.3 La politique de prévention du cannabis

La loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (LStup, RS/CH 812.121) cherche notamment à prévenir la consommation non autorisée de stupéfiants et à protéger les personnes des conséquences médicales et sociales résultant des troubles psychiques et comportementaux de l'addiction (art. 1). Depuis 2007, la prévention de l'usage du cannabis ciblant les jeunes est intégrée dans le programme de la section Drogues de l'OFSP (ProMeDro III). L'accent est mis sur la prévention primaire (éviter la première consommation) et la prévention secondaire (écarter tout développement d'une dépendance). L'OFSP se concentre sur les mesures visant la détection et l'intervention précoces, ainsi que sur le travail de prévention dans les écoles[55]. La volonté de protéger les mineur-e-s en matière

[51] La prévention du tabagisme passif est à poursuivre car, selon une enquête auprès de la population genevoise, 4% des personnes répondent être exposées à la fumée passive dans leur logement de 3 à 6 heures par semaine, 7% plus de 6 heures par semaine. Tiré de MIS-Trend (2011), *op. cit.*

[52] http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00041/00613/index.html?lang=fr.

[53] http://www.who.int/tobacco/framework/WHO_FCTC_french.pdf.

[54] Direction générale de la santé (2007). Cadre de référence genevois pour la prévention des problèmes liés au tabac, Genève.

[55] http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00042/00628/index.html?lang=fr.

de cannabis a été réaffirmée par le législateur dans le cadre de l'initiative sur la révision de la LStup (cf. amendes d'ordre)[56].

A Genève, la FEGPA a fréquemment été amenée à réaliser des interventions, en complément de la problématique alcool, à la demande de partenaires en contact avec les jeunes. Le DARES compte désormais donner une meilleure visibilité et une plus grande envergure à la protection des mineur-e-s, ainsi qu'à la mobilisation des adultes référents (ex. : parents, adultes en charge d'éducation).

1.3.4 La politique de prévention du jeu excessif (jeux d'argent et jeux d'écran)

Un article relatif aux jeux d'argent a été introduit dans la Constitution fédérale (art. 106)[57] suite à la votation du 11 mars 2012. La future loi fédérale intègrera la notion de responsabilité des cantons dans la protection de la population contre les dangers inhérents aux jeux d'argent et les risques de dépendance. L'entrée en vigueur de la loi ne se fera probablement pas avant 2016.

Actuellement, la politique de prévention genevoise se développe à partir des lois cantonales découlant des exigences de lois fédérales spécifiques et grâce à des financements propres au jeu. La loi d'application de la loi fédérale sur les jeux de hasard et les maisons de jeu[58] précise qu'une partie de l'impôt perçu sur le produit des jeux du casino de Meyrin est destinée à la prévention des pathologies liées au jeu (art. 2, al. 4). Pour les autres jeux d'argent, le canton de Genève est signataire de la « Convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse », du 7 janvier 2005 (I 3 14). La taxe de 0,5%, prélevée sur le revenu brut des jeux, doit servir à la prévention de la dépendance au jeu. Une partie finance le Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu (PILDJ), développé depuis 2007 en Suisse romande, et l'autre des actions mises sur pied dans le canton.

[56] Cf. notamment le rapport de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national, du 2 septembre 2011 (04.439), sur l'initiative parlementaire visant la révision de la loi sur les stupéfiants par l'introduction d'une procédure d'amende d'ordre pour les consommateurs modérés de cannabis.

[57] Cf. Arrêté fédéral concernant la réglementation des jeux d'argent en faveur de l'utilité publique (Contre-projet à l'initiative « Pour des jeux d'argent au service du bien commun »), du 29 septembre 2011.

[58] RS/GE I 3 12.

Conformément à la convention intercantonale, les orientations de la politique genevoise sont complémentaires à celles du PILDJ. Elles visent ainsi à :

a) détecter suffisamment tôt des pratiques problématiques de jeu, afin de permettre une orientation et intervention précoces;
b) éviter ou diminuer les pratiques de jeux d'argent par des enfants ou des jeunes;
c) promouvoir et soutenir la diminution ou l'arrêt du jeu d'un maximum de joueurs excessifs.

2. La faîtière Carrefour AddictionS

Carrefour AddictionS est une association constituée conformément aux articles 60 et suivants du code civil suisse (CCS). Selon ses statuts, les buts et ressources de Carrefour AddictionS sont principalement :

– de représenter ses membres auprès du DARES;
– de recevoir et gérer l'ensemble des ressources destinées à financer les prestations de ses membres dans le respect des objectifs de santé publique et des budgets définis en accord avec le DARES;
– d'attribuer les subventions liées aux activités de prévention spécifiques des associations membres selon une clé de répartition définie par le comité;
– de coordonner les activités de promotion de la santé, de prévention et de réduction des risques dans le domaine des addictions;
– de proposer des axes de prévention communs aux associations-membres.

Les trois associations membres, présentées ci-dessous, ont jusqu'à présent été au bénéfice d'un soutien financier direct de l'Etat de Genève. Elles vont poursuivre leurs activités spécifiques au sein de la faîtière et développer des prestations de prévention en commun.

2.1 Redistribution de l'aide financière

Conformément à ses statuts, Carrefour AddictionS est autorisée à redistribuer l'aide financière accordée par l'Etat de Genève à ses membres : FEGPA, APRET et RNVP. L'article 14 du contrat de prestations règlemente les conditions de versement de ces aides financières de sorte à ce que les entités membres bénéficient d'une couverture des charges en lien avec les prestations subventionnées sans toutefois être autorisées à thésauriser. Le mécanisme de restitution de la subvention que reçoit Carrefour AddictionS

est quant à lui précisé à l'article 13 standard du contrat de prestations intitulé « Traitement des bénéfices et des pertes », sans qu'il ait été besoin d'ajouter de spécificités particulières.

2.2 La FEGPA

La Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme (FEGPA), association de droit privé (art. 60ss CCS), a succédé en 1985 à la FAG (Fédération antialcoolique genevoise) fondée en 1918. L'association est subventionnée depuis 1973. Sa mission consiste à :

– promouvoir la santé et la prévention;
– informer le public, les autorités et autres décideurs sur toutes les questions liées à l'alcoologie;
– fédérer le réseau genevois d'alcoologie;
– participer aux activités des organismes romands et suisses poursuivant des buts similaires.

2.3 L'APRET

L'Etat de Genève soutient financièrement l'Association pour la prévention du tabagisme (APRET), association de droit privé (art. 60ss CCS), depuis sa création en 1990. Peu après, l'APRET s'est dotée d'un centre d'information et de prévention du tabagisme (CIPRET). Elle a été distinguée à deux reprises par l'OMS, par la médaille et le certificat « tabac ou santé », récompensant respectivement le médecin directeur du CIPRET (1994) et le Président du Conseil d'Etat (1996). La mission de l'APRET est :

– de coordonner les actions de prévention du tabagisme sur le territoire genevois ;
– d'informer l'ensemble de la population genevoise ;
– de faire le lien avec les autres organismes luttant contre le tabagisme, au niveau cantonal, intercantonal, fédéral et international.

2.4 Rien ne va plus (RNVP)

RNVP est une association (art. 60ss CCS) créée en 2000 dans le contexte des demandes d'attribution de concessions conformément à la loi fédérale sur les maisons de jeu alors récemment entrée en vigueur (1998). Elle est soutenue par l'Etat depuis 2003. Les buts de l'association sont :

– de faire connaître les différentes problématiques liées aux pratiques de jeux et les moyens de prévenir les usages excessifs;
– d'accueillir, orienter et accompagner les personnes affectées par le jeu excessif ainsi que leur entourage;
– de faire toute proposition utile pour favoriser la cohérence du dispositif disponible pour aider les personnes concernées et leurs proches.

2.5 Réalisation des précédents contrats de prestations

Les rapports sur la réalisation des précédents contrats de prestations entre l'Etat et les trois associations membres de Carrefour AddictionS, conformes au modèle d'évaluation standard, sont annexés au contrat de prestations 2013-2016. Pour les trois précédents contrats, ils montrent que les objectifs ont dans l'ensemble été atteints. Des ajustements ont parfois dû être opérés en cours de contrat et les enseignements ont été intégrés dans le tableau de bord de Carrefour AddictionS.

2.5.1 Bilan du contrat de prestations 2009-2012 entre l'Etat et la FEGPA

Des adaptations ont été nécessaires quant aux projets à développer pour atteindre les objectifs. La formulation pointue de ceux-ci comprenait les moyens (cf. projets) et ne tenait pas compte de la flexibilité requise dans les actions à mettre sur pied pour répondre à l'évolution, parfois très rapide, des besoins et des pratiques de consommation. C'est pourquoi, les objectifs et les indicateurs retenus pour 2013-2016 laissent la possibilité de choisir des projets mieux adaptés en cours de contrat.

Dans cette première expérience quadriennale, il manquait des mesures plus systématiques des effets des prestations et de leur contribution à la politique de prévention des dépendances. Le nouveau tableau de bord comporte donc des indicateurs destinés à mettre en évidence, selon les cas, l'impact, la pertinence, l'utilité des projets ou encore la satisfaction des bénéficiaires. Cela favorisera la réalisation d'actions répondant au plus près des besoins de la population.

2.5.2 Bilan du contrat de prestations 2009-2012 entre l'Etat et l'APRET

Les remarques formulées pour la FEGPA sont également valables pour l'APRET. Le tableau de bord 2013-2016 inclut ces enseignements. Cela étant, pour le premier objectif, un avenant au contrat de prestations pour l'année 2012 prendra déjà en compte l'adaptation des indicateurs afin de tenir compte de l'évolution constatée.

2.5.3 Bilan du contrat de prestations 2011-2012 entre l'Etat et RNVP

Le travail de prévention de l'association se déroule dans un contexte où la problématique du jeu excessif est encore largement méconnue de la population, en général, mais aussi de bon nombre de professionnels du réseau socio-sanitaire. De plus, ce domaine de dépendance ne bénéficie pas aujourd'hui d'un programme national comme c'est le cas du tabac et de l'alcool. Par conséquent, l'association doit elle-même assumer un travail important de sensibilisation et d'information, afin de pouvoir mieux faire connaître ses prestations. Les objectifs et indicateurs pour la période 2013-2016 en tiennent compte.

3. Le contrat de prestations 2013-2016

3.1 Les particularités du contrat 2013-2016

Carrefour AddictionS reprend désormais sous son unique responsabilité les prestations spécifiques, confiées jusqu'à présent aux trois entités distinctes, et en assume deux nouvelles :

– contribuer au développement d'une politique de prévention des addictions;
– prévenir la consommation inappropriée ou abusive d'alcool et ses conséquences;
– prévenir l'usage du tabac et de ses conséquences, ainsi que l'exposition à la fumée passive;
– prévenir la consommation de cannabis;
– prévenir le jeu excessif (jeux d'argent et jeux d'écrans).

Ce regroupement va dans le sens des lignes directrices d'une politique fédérale des addictions orientée vers une conception intégrée des mesures relatives aux addictions. Les experts mandatés par l'OFSP indiquent dans le rapport « Défi addictions »[59] que cette politique devra désormais :

– envisager l'élargissement de son domaine d'application et le rapprochement stratégique des différentes politiques des addictions, séparées jusqu'à présent;
– cibler, en plus de l'alcool, du tabac et des drogues illégales, les addictions sans substance (ex. : dépendance au jeu), tout en tenant compte des spécificités de chaque type d'addiction;

[59] OFSP (2010). Défi addictions. Fondements d'une approche durable de la politique des addictions en Suisse, Berne.

– tenir compte des conséquences extrêmement lourdes que peut avoir la consommation problématique de substances psychoactives pendant la jeunesse.

Les prestations demandées par le DARES continuent à mettre l'accent sur les mineur-e-s et les jeunes adultes mais vont aussi concerner les autres groupes de consommateurs. Les études montrent que la consommation problématique d'alcool par les adultes génère des coûts plus importants pour la société. Elles montrent aussi que les populations socialement et économiquement défavorisées sont confrontées à des problématiques qui se cumulent. Parfois, des critères socioculturels entrent en ligne de compte. Dès lors, il est important de différencier les actions de prévention en fonction de besoins et de risques spécifiques identifiés au sein de la population.

3.2 Une orientation favorisant l'efficacité et visant l'efficience

Les prestations demandées à Carrefour AddictionS s'inscrivent dans un ensemble de mesures réalisées aux niveaux national, cantonal et communal. Une analyse d'études scientifiques, menée par l'OFSP, montre en effet que l'efficacité des mesures de prévention et de promotion de la santé est étroitement liée au déploiement simultané d'actions conduites par différents acteurs[60]. C'est par la combinaison d'interventions différentes, comme des mesures légales (ex. : interdiction de vente à des mineurs), des contrôles de l'application des lois, des actions de formation ou encore des campagnes médiatiques, que l'impact sur les buts poursuivis par la politique de santé publique du canton sera le plus important.

L'éventail des prestations confiées spécifiquement à Carrefour AddictionS correspond à des facteurs de réussite reconnus par les experts nationaux et internationaux pour optimiser l'efficacité des mesures de prévention. Il s'agit notamment de développer en même temps des mesures s'adressant à toute la population, à des groupes cibles spécifiques, ainsi qu'à des individus car des mesures isolées n'ont qu'un faible effet ou n'en ont pas.

Carrefour AddictionS répondra auprès de la Direction générale de la santé de l'atteinte des objectifs fixés. Elle utilisera une partie du subventionnement de l'Etat pour le financement des activités de « back-office » et des prestations communes aux différentes dépendances. Elle attribuera le reste aux associations membres qui disposeront ainsi des ressources nécessaires à la réalisation des prestations spécifiques. Le montant du subventionnement

[60] OFSP (2007). Prévention et promotion de la santé en Suisse, Berne, pp. 42 et ss.

total est ainsi diminué de 102 210 F (- 5%) pour la période 2013-2016 afin de répondre à l'effort de rationalisation demandé.

Le regroupement des dépendances vise aussi le développement de synergies, de réponses aux problématiques communes et une plus grande réactivité face aux problèmes émergents. Une évaluation des effets du regroupement et du choix d'une structure faîtière est prévue. Elle permettra de vérifier la pertinence de l'orientation retenue.

3.3 Les prestations pour 2013-2016

Le tableau de bord, en annexe, intègre 4 prestations communes et 11 prestations spécifiques pour les différents domaines d'interventions.

3.3.1 Les prestations communes

Information et sensibilisation de la population

L'arcade de Carrefour AddictionS poursuit les objectifs de la précédente arcade créée en 1994 par une volonté politique. Elle informe et conseille la population, des jeunes réalisant des travaux scolaires, ainsi que les différents professionnels (santé, social, sport, éducation,…). Au besoin, les usagers sont orientés vers le réseau professionnel et institutionnel genevois. Depuis 1996, un site Internet (www.prevention.ch) est aussi disponible faisant la promotion des autres sites spécifiques. Il assure le pendant virtuel de l'arcade. A l'occasion de la création de Carrefour AddictionS, un nouveau site avec portail commun aux addictions sera créé.

Carrefour AddictionS réalisera également des campagnes médiatiques, afin de sensibiliser plus spécifiquement le grand public à la prévention des addictions. Ces actions sont nécessaires pour améliorer le niveau de connaissances, pour faire connaître les structures et ressources existantes, ainsi que les mesures proposées. L'association assurera aussi une présence (stands) lors d'évènements sportifs ou culturels pour diffuser des messages de prévention.

L'OMS préconisant de soutenir l'engagement dans la prévention des organisateurs de manifestations, des sportifs et des clubs sportifs, Carrefour AddictionS va continuer à leur apporter un soutien financier, tel que réalisé jusqu'à présent par la FEGPA et l'APRET. En contrepartie de ce sponsoring dit « social », les bénéficiaires feront apparaître des messages de prévention sur leurs supports de communication et renonceront à la promotion de boissons alcooliques et de produits du tabac. Carrefour AddictionS va donc utiliser une partie de son aide financière à des fins de sponsoring social. La Cour des comptes a déjà vérifié la légalité et la régularité des pratiques de

sous-subventionnement de la FEGPA et de l'APRET auprès d'organismes tiers. Conformément à la recommandation formulée précédemment pour ces deux associations, un contrôle des soutiens financiers versés dans le cadre du sponsoring social a été mis en en place. Le contrat de prestations 2013-2016 avec Carrefour AddictionS prévoit ainsi, à l'article 14 « Bénéficiaire direct » , les cas de sous-subventionnements autorisés et en limite l'ampleur à un maximum de 9% de l'aide financière allouée à la faîtière.

Les membres de Carrefour AddictionS assureront aussi des interventions sous forme de stands, notamment dans les lieux et les manifestations accueillant spécifiquement des jeunes, afin de consolider l'information et de favoriser des environnements favorables à une vie sans prise de produits psychotropes.

Contribuer au développement de la politique de la santé publique en matière d'addictions

Conformément aux recommandations de l'OMS, les trois associations membres de Carrefour AddictionS participent à différentes instances cantonales, régionales, nationales et internationales, ainsi qu'aux débats sociaux et politiques. Il s'agit de promouvoir l'introduction d'améliorations dans le champ de la prévention et d'attirer l'attention sur les conséquences des décisions législatives dans les domaines de santé publique concernés. Cela leur permet également de maintenir à jour les données et références relatives aux addictions combattues.

Développer un réseau genevois des addictions

La FEGPA anime aujourd'hui le réseau genevois d'alcoologie (REGAL) qui regroupe une douzaine de partenaires des secteurs public et privé dans les domaines des soins, des groupes d'entraide, de la prévention et des loisirs[61]. Pour la période 2013-2016, il est prévu de l'étoffer de sorte à inclure les autres thématiques traitées par Carrefour AddictionS. Le but reste celui d'échanger sur les pratiques, de favoriser les actions concertées et les collaborations. En 2016, le réseau devrait devenir le réseau genevois des addictions (REGAD).

Évaluer le développement de Carrefour AddictionS et des prestations

Une évaluation du choix d'une faîtière parmi d'autres structures possibles, afin de répondre aux enjeux présentés plus haut, sera effectuée en vue du renouvellement du subventionnement. Parallèlement, une évaluation annuelle de l'une des 14 autres prestations, choisie en concertation avec le

[61] Par exemple : unités dépendances et d'addictologie des HUG, Fondation Phénix, Consultation santé jeunes, Maison de l'Ancre, Croix-Bleue genevoise, etc.).

DARES, sera réalisée. Ceci permettra de connaître leur impact et de les orienter valablement.

3.3.2 Les prestations spécifiques alcool et cannabis

Pour 2013-2016, les prestations retenues s'inscrivent dans la continuité et le renforcement des actions précédemment développées. Elles intègrent désormais la prévention du cannabis.

Retarder l'âge de la première consommation d'alcool et diminuer l'usage du cannabis par les enfants et les jeunes à travers la mobilisation des adultes

Cette prestation s'aligne totalement sur l'axe « Retarder l'âge de la première consommation d'alcool » du plan cantonal. Les projets prévus sont complémentaires à ceux relevant du service de santé de la jeunesse. Les actions visent à mobiliser les adultes référents (parents, en charge d'éducation) ou commerçants, dans les responsabilités qui leur incombent.

En particulier, un travail d'information continu doit être mené pour accroître la prise de conscience des parents sur la dangerosité de l'alcool[62]. La FEGPA entend aussi sensibiliser les parents sur les comportements le plus efficaces pour assumer leur rôle protecteur et pour prévenir ou réduire la consommation d'alcool à l'adolescence. Ces pratiques sont documentées scientifiquement[63] et des enquêtes menées à Genève permettent de préciser les besoins spécifiques. En 2013-2016, la FEGPA va ainsi perfectionner les outils existants (ex. : site www.mon-ado.ch), élargir les problématiques abordées et renforcer les modalités de contact (ex. : conseil en ligne), en collaboration avec différents partenaires. Le but final est de favoriser l'aisance des parents dans la capacité à fixer des limites en matière de consommation de substances de leurs enfants, ce qui fera par ailleurs l'objet d'une évaluation.

Du côté du commerce de détail et des cafés-restaurants, ainsi que dans certaines manifestations, la mise sur pied d'achats-tests d'alcool contribuera à

[62] Une étude s'intéressant à l'effet du contrôle parental sur l'usage de substances chez les 12-18 ans montre que les parents se montrent plus contrôlants sur le tabac et le cannabis que sur l'alcool. Cf. Choquet, M., Hassler, C., Morin, D., Falissard, B. & Chau, N. (2008). Perceived parenting styles and tobacco, alcohol and cannabis use among French adolescents: gender and family structure differentials, in *Alcohol,* Jan-Feb: 43(1): 73-80.

[63] P. ex. Van der Vorst, H., Engels, R., Dekovic, M., Meeus, W. & Vermust A.A. (2007). Alcohol- specific rules, personality and adolescents' alcohol use: a longitudinal person-environment study, in *Addiction*, 102(7), 1064-1075; Siobhan, M.R., Jorm, A.F., Kelly, C.M., Hart, L.M., Morgan, A.J. & Lubman D.I. (2011). Parenting strategies for reducing adolescent alcohol use: a Delphi consensus Study, in *BMC Public Health*, 11:13.

déterminer la façon dont les lois de protection de la jeunesse sont appliquées. L'enquête HBSC réalisée en 2010 à Genève a montré que, même si la loi interdit toute vente d'alcool aux mineur-e-s de moins de 16 ans, un jeune interrogé sur cinq, âgé de 14 ou de 15 ans, a acheté au moins une fois lui-même l'alcool qu'il a consommé. L'objectif est de sensibiliser les milieux intéressés et de proposer des actions de prévention principalement sous la forme de formations pour le personnel.

Le développement de plans de mesures de prévention avec les communes est maintenu dans cette prestation. Ceux-ci seront désormais aussi proposés à d'autres collectivités, telles que des écoles.

Diminuer les consommations inappropriées d'alcool

Cette prestation cible des situations et des groupes de population pour lesquels une intervention spécifique doit être menée. En général, la FEGPA accompagne les professionnels susceptibles d'être en contact avec des personnes ayant une consommation inappropriée dans l'établissement d'une stratégie d'intervention pertinente. Ainsi, le soutien au développement de politiques « alcool au travail » et la publication d'un journal sont prévus avec des entreprises. Une campagne d'information et des actions de mobilisation de professionnels pour la prévention chez les femmes enceintes seront organisées. En ce qui concerne certaines communautés de migrants, une étape d'analyse des besoins est programmée, avant le soutien au développement de projets. Enfin, en ce qui concerne les jeunes, la FEGPA poursuivra des interventions de sensibilisation, en milieu scolaire et extrascolaire, à propos de la consommation d'alcool et de cannabis.

Mobiliser les professionnels de l'alcoologie, de la santé et du social

Des actions de sensibilisation des professionnels non spécialisés (médecins, pharmaciens) vont être entreprises, afin d'augmenter leur rôle dans le repérage des personnes avec un problème d'alcool. Par ailleurs, en lien avec les journées et semaines nationales alcool, la FEGPA organisera et coordonnera des actions au niveau genevois, en collaboration avec les partenaires locaux et régionaux.

Diminuer la consommation d'alcool et ses conséquences (réduction des risques)

Toujours en conformité avec le plan cantonal, la FEGPA va contribuer au développement de mesures de réduction des risques (ex. : mise à disposition d'eau fraîche, espace de repos) dans le cadre de manifestations à risque de consommation abusive d'alcool, par les jeunes notamment. Elle va également approcher les établissements festifs pour soutenir des actions s'adressant aux plus âgés (ex. : service de retour). A terme, un label sera proposé aux

organisateurs et propriétaires d'établissement valorisant les mesures prises pour éviter les conséquences négatives d'une consommation d'alcool. Les rassemblements informels à risque dans l'espace public feront l'objet d'une coordination des différents intervenants, promue et soutenue par la FEGPA.

Enfin, les programmes de réduction des risques liés à la conduite de véhicules en état d'ébriété sont reconduits : service de raccompagnement gratuit au moment des fêtes de fin d'année (« Nez rouge »), conducteur désigné à l'avance (« Be my angel tonight », action visant les 16-25 ans) et mise à disposition d'« Alcoborne » (appareil qui permet de mesurer son alcoolémie).

3.3.3 Les prestations spécifiques tabac

Les prestations dans le domaine de la prévention du tabagisme prolongeront ce qui a été mis en en place dans la précédente période. Des innovations seront introduites sous la forme de mesures ciblées en fonction de publics spécifiques, d'outils de communication et de supports pédagogiques adaptés à l'évolution technologique.

Informer sur la promotion de la santé et les conséquences de la consommation de tabac

L'information vise à augmenter la prise de conscience sur la dangerosité du tabac pour la santé et de son fort potentiel addictif, en particulier lorsqu'il est consommé de façon précoce par les jeunes. La sensibilisation de la population passe également par la connaissance des coûts et des impacts réels, tant sociaux qu'environnementaux, de la production de tabac et de la consommation, supportés par la collectivité. Des actions de communication et de nouveaux supports sont donc attendus.

Diminuer la prévalence du tabagisme : diminuer le nombre de fumeurs (approche communautaire)

Les objectifs sont ici centrés sur le renforcement des compétences des parents[64], des professionnels du social et de la santé, des institutions ou des collectivités en contact soit avec des jeunes, soit avec des groupes de fumeurs

[64] Le renforcement des compétences doit être soutenu par une meilleure information. P. ex. plusieurs études ont montré l'important décalage entre ce que les parents pensent de la consommation de substances par leurs adolescents et ce que ceux-ci consomment effectivement. Elles traduisent une méconnaissance et une sous-évaluation des parents. Voir notamment : Williams, R.J., McDermitt D.R., Bertrand L.D. & Davis, R.M. (2003). Parental awareness of adolescent substance use, in *Addict Behav.,* Jun; 28(4): 803-9; Fisher, S.L. et al. (2006). Teenagers are right – parents do not know much: an analysis of adolescent-parent agreement on reports of adolescent substance use, abuse, and dependence, in *Alcohol Clin Exp Res*., 30(10): 1699-71.

particuliers (ex. : populations vulnérables, migrants). Il s'agit à la fois de promouvoir un environnement sans fumée et de proposer des actions en réponse à des besoins identifiés. Un ensemble de mesures tenant compte des spécificités sociales, culturelles et/ou économiques, sera développé sous la forme d'actions de formation, du soutien à des projets de collectivités et d'institutions, de développements d'outils ou de supports particuliers.

Forte de l'expertise acquise, l'APRET va poursuivre le conseil aux entreprises dans leur évolution vers des lieux de travail sans fumée, après avoir réalisé une enquête sur leurs besoins.

Diminuer la prévalence du tabagisme : aider au sevrage du tabac (approche individuelle)

Cette prestation figure parmi l'éventail des offres de sevrage tabagique existantes à Genève. Sa spécificité tient au caractère anonyme et gratuit facilitant l'entrée dans la démarche. Une évaluation régulière auprès des participants permettra d'adapter de façon continue l'accueil réalisé.

3.3.4 Les prestations spécifiques jeu excessif

Les domaines d'intervention relèvent des jeux de hasard et d'argent (casino, Loterie romande, jeux en ligne), ainsi que des jeux d'écran.

Organiser et offrir un service spécialisé d'information et de conseil

Par cette prestation, les personnes affectées par le jeu excessif de hasard et sur Internet, ou leur entourage, peuvent recevoir des conseils et le cas échéant être orientées vers d'autres structures. Les partenaires du réseau non spécialisé connaissent RNVP en tant que porte d'entrée vers les structures socio-sanitaires compétentes et soulignent sa plus-value. Cette prestation est essentielle dans le dispositif de prévention genevois. La récolte d'information déjà effectuée sur le profil des appelants sera complétée par l'élaboration d'une procédure d'orientation.

Sensibiliser et former les professionnels en contact avec des joueurs (jeux de hasard et d'argent)

Il s'agit ici d'améliorer les compétences des professionnels pouvant être en contact avec des personnes ayant un rapport potentiellement addictif aux jeux de hasard et d'argent. Via la formation de base ou dans le cadre d'une pratique professionnelle de relation d'aide, de soins, juridique ou encore commerciale (cf. lieux de jeu), les objectifs visent à favoriser la capacité à identifier le plus tôt possible les joueurs problématiques et à agir de sorte à ce qu'une intervention ou une orientation appropriée puisse être réalisée. Parmi les nouvelles activités développées figureront une étude des besoins auprès des médecins de premiers recours (à mener avec les services de soins

compétents), l'élaboration d'un support spécifique ou encore la mise sur pied d'un service itinérant de prévention pour accompagner les opérateurs de jeu (ex. : dépositaires de tactilos) dans leur intervention auprès de joueurs manifestant un comportement potentiellement addictif.

Informer le grand public sur les jeux de hasard et d'argent

Cette prestation vise à améliorer la connaissance de la population sur les risques posés par les jeux de hasard et d'argent. Elle permettra également d'informer et d'orienter les personnes touchées par le jeu excessif sur les aides à leur disposition, y compris les services offerts par RNVP. Des interventions dans les médias et des évènements spécifiques contribueront à cet objectif. Le site web de l'association servira également de plateforme d'information et d'orientation.

Sensibiliser et former le public et les professionnels aux problématiques du jeu virtuel

La finalité est, d'une part, d'informer sur les conséquences psycho-sociales du jeu excessif sur Internet et, d'autre part, de renforcer les compétences des personnes en contact avec des jeunes (parents, professionnels des milieux éducatifs et socioculturels). Certaines interventions s'adressent aussi directement aux jeunes. Il s'agit, là aussi, d'identifier suffisamment tôt des situations à risque ou à problème, afin de favoriser une intervention précoce.

4. Les indicateurs

Les prestations confiées à Carrefour AddictionS en matière de prévention des dépendances alcool, tabac, cannabis et jeu visent les déterminants de la santé. Les projets et activités mis sur pied se basent sur les recommandations d'études scientifiques nationales et internationales, ainsi que sur des bonnes pratiques relayées par des experts reconnus dans ces domaines. Il a été tenu compte de leur rapport coût-efficacité.

Ces projets et activités s'inscrivent dans un contexte où les produits mis sur le marché et les modes de consommation (ex. : polyconsommation, mélanges) changent rapidement. Les objectifs et indicateurs retenus ont donc été formulés de manière à pouvoir intégrer, autant que possible, ces évolutions. Pour la période 2013-2016, un accent particulier a été mis sur l'introduction d'indicateurs permettant de mesurer, selon les cas, les effets des objectifs poursuivis (ex. : changements de comportement) ou la pertinence des actions mises en œuvre (ex. : satisfaction des bénéficiaires).

Un lien de causalité directe entre les actions de prévention et de promotion de la santé et un effet bénéfique sur la santé est en général difficile à démontrer sur le plan épidémiologique. Des impacts positifs sont attendus et probables mais difficiles à prouver dans tous les cas car de nombreux facteurs externes peuvent également influencer les résultats. De plus, les effets s'observent en général sur le long terme. C'est pourquoi, le tableau de bord quadriennal de Carrefour AddictionS ne prévoit pas d'indicateur d'impact sur la santé de la population.

Les prestations définies dans le domaine de la prévention de ces dépendances s'insèrent dans un ensemble d'actions élaborées par différents partenaires et acteurs genevois des milieux éducatifs, du social et des soins. Le contrôle du respect des lois est aussi indispensable à l'efficacité des mesures de prévention, en particulier à celles de protection de la jeunesse. C'est pourquoi les indicateurs arrêtés sont à considérer comme des éléments de mesure des apports de Carrefour AddictionS à la politique de santé publique du canton. Les évaluations externes annuelles permettront de cerner cette contribution à l'atteinte des buts globaux de la politique de santé qui sont :

– dans le domaine alcool, la réduction de la proportion des jeunes de moins de 16 ans qui ont une consommation d'alcool hebdomadaire et celles des adultes qui ont une consommation à risque;
– dans le domaine tabac, la diminution de la prévalence des fumeurs en général et celle des jeunes de 14 à 25 ans en particulier;
– dans celui du cannabis, l'élévation de l'âge de la première consommation et la prise de conscience des dangers liés à la consommation de cannabis;
– dans le domaine du jeu, une meilleure accessibilité au réseau d'aide pour les personnes touchées par le jeu excessif et la réduction de la prévalence des joueurs excessifs.

5. Conclusion

La prévention des addictions avec et sans substance doit s'adapter à des comportements sanitaires qui peuvent évoluer rapidement selon les publics, à l'arrivée régulière de nouveaux produits, à l'apparition de nouveaux marchés, à l'omniprésence et à la disponibilité d'une offre de consommation, ainsi qu'aux progrès des moyens développés pour influencer les choix des consommateurs.

La politique de prévention développée par l'Etat est orientée en fonction de la charge sanitaire, sociale et économique des maladies générées par les

consommations de substances psychoactives et des comportements à potentiel addictif. Les addictions visées (abus d'alcool, tabagisme, consommation de cannabis, jeu excessif) sont au centre d'enjeux contradictoires entre économie, fiscalité, préservation de la santé et protection de la jeunesse. Compte tenu de leurs impacts importants sur les individus et la collectivité, la lutte contre leurs effets nécessite cependant un engagement soutenu de la part de tous. La protection des jeunes mérite une attention toute particulière étant donné leur vulnérabilité à l'adolescence et les risques de développer des comportements dommageables perdurant à l'âge adulte.

Afin de proposer des réponses de prévention en adéquation aux besoins actuels et futurs de la population et de réagir rapidement aux problèmes émergents, l'Etat propose de financer l'association Carrefours AddictionS. Cette association fédère les compétences d'acteurs essentiels du dispositif genevois de prévention des dépendances, en favorisant les synergies là où elles s'imposent et en proposant des actions pertinentes en réponse à ces besoins.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

1) *Préavis technique financier*
2) *Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*
4) *Contrat de prestations*
5) *Comptes audités 2011 (derniers comptes disponibles) des membres de la faîtière*

ANNEXE 1

RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé.
- Objet : Projet de loi accordant une aide financière annuelle de 1'941'990F à Carrefour AddictionS pour les années 2013 à 2016.
- Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) :
- 08 05 21 10 365 07 911 Carrefour AddictionS ;
- 08 05 21 20 365 00 206 Carrefour AddictionS (dîme de l'alcool);
- 08 05 21 30 365 04 311 Carrefour AddictionS (argent du jeu de hasard et d'argent, LaLJH - I 3 12 ;
- 08 05 21 30 365 09 702 Action prévention du jeu (convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris, CILP - I 3 14).
- Numéro(s) et libellé(s) de programme(s) concernés : K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention.
- Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet :

- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en millions de francs)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestation [36]	1.94	1.94	1.94	1.94	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	**1.94**	**1.94**	**1.94**	**1.94**	-	-	-	-
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour sur investissement (informatique)	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement (charges - revenus - retour sur investissement)	**1.94**	**1.94**	**1.94**	**1.94**	-	-	-	-

- Inscription budgétaire et financement :

- Ces aides financières de fonctionnement sont inscrites au budget de fonctionnement dès 2013.
- Ces aides financières de fonctionnement prennent fin à l'échéance comptable 2016.
- Les données des tableaux financiers annexés au projet de loi entrent dans le cadre du PFQ 2013-2016.

- Annexes au projet de loi : préavis technique financiers, planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle, planification des charges financières (amortissements et intérêts en fonction des décaissements prévus, contrats de prestations entre l'Etat et Groupe sida Genève, Première Ligne, Dialogai, PVA et Boulevards

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) pour les charges et les revenus de fonctionnement, au manuel de comptabilité publique MCH2 pour les dépenses et les recettes d'investissement, et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 24.7.2012 Signature du responsable financier : Dominique RITTER DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

2. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 24.7.2012 Visa du DF :

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 19 juillet 2012.

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi accordant une aide financière annuelle de 1'941'990F à Carrefour AddictionS pour les années 2013 à 2016

Projet présenté par le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	**1'941'990**	**1'941'990**	**1'941'990**	**1'941'990**	**0**	**0**	**0**	**0**
Charges en personnel [30]	0	0	0	0	0	0	0	0
{augmentation des charges de personnel, formation, etc.}								
Dépenses générales [31]								
Charges en matériel et véhicule	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
{mobilier, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.}	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment								
{fluides (eau, energie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.}	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32+33]								
Intérêts {report tableau}	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Amortissements {report tableau}	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges particulières [30 à 36]	0	0	0	0	0	0	0	0
Dédommagement collectivité publique (352)	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Provision [338] {préciser la nature}	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0
Octroi de subvention ou de prestations [36]	1'941'990	1'941'990	1'941'990	1'941'990	**0**	**0**	**0**	**0**
{subvention accordée à des tiers, prestation en nature}								
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	0	0	0	0	0	0	0	0
{augmentation de revenus (impôts, émoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs}								
Autres revenus [42]	0	0	0	0	0	0	0	0
{revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers}								
Retour sur investissement (pour les projets informatiques)	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT {charges - revenus - retour sur investissement}	**1'941'990**	**1'941'990**	**1'941'990**	**1'941'990**	**0**	**0**	**0**	**0**

Remarques :

Signature du responsable financier :

Date : 20.7.2012

Dominique RITTER
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

DEPARTEMENT DES FINANCES - DIRECTION GENERALE DES FINANCES DE L'ETAT

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle d'investissement

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi accordant une aide financière annuelle de 1'941'990F à Carrefour AddictionS pour les années 2013 à 2016

Projet présenté par le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé

	Durée	Taux	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Investissement brut			0	0	0	0	0	0	0	0
- Recette d'investissement			*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Investissement net			0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun			0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes			*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Aucun			0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes			*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Aucun			0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes			*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Aucun			0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes			*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	charges financières récurrentes
TOTAL des charges financières		0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts	2.500%	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements		0	0	0	0	0	0	0	0

Signature du responsable financier :
Date : 30.7.2012

Dominique RITTER
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

ANNEXE 4

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Carrefour AddictionS

Contrat de prestations 2013-2016

entre

- **La République et canton de Genève (l'Etat de Genève)**
  représentée par
  Monsieur Pierre-François Unger, conseiller d'Etat chargé du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (le département),

d'une part

et

- **L'association Faîtière Carrefour AddictionS**
  ci-après désignée **Carrefour AddictionS**
  représentée par
  Monsieur Alain Bolle, président
  et par
  Madame Gwenaëlle Sidibé, membre du comité

d'autre part

TITRE I - Préambule

Introduction

1. Conformément à la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF), le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève, par voie du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé, entend mettre en place des processus de collaboration dynamiques, dont les contrats de prestations sont les garants. Le présent contrat de prestations est établi conformément aux articles 11 et 21 de la LIAF.

But des contrats

2. Les contrats de prestations ont pour but de :
   - déterminer les objectifs visés par l'aide financière;
   - préciser le montant et l'affectation de l'aide financière consentie par l'Etat ainsi que le nombre et l'échéance des versements;
   - définir les prestations offertes par Carrefour AddictionS ainsi que les conditions de modification éventuelles de celles-ci;
   - fixer les obligations contractuelles et les indicateurs de performance relatifs aux prestations.

Principe de proportionnalité

3. Les parties tiennent compte du principe de proportionnalité dans l'élaboration du contrat en appréciant notamment :
   - le niveau de financement de l'Etat par rapport aux différentes sources de financement de Carrefour AddictionS;
   - l'importance de l'aide financière octroyée par l'Etat;
   - les relations avec les autres instances publiques.

Principe de bonne foi

4. Les parties s'engagent à appliquer et à respecter le présent contrat et les accords qui en découlent avec rigueur et selon le principe de la bonne foi.

TITRE II - Dispositions générales

Article 1

Bases légales et conventionnelles

Les bases légales et conventionnelles relatives au présent contrat de prestations sont :

- la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF) et son règlement d'application du 20 juin 2012;
- la loi sur la santé du 7 avril 2006 (K1 03) ;
- la loi d'application de la loi fédérale sur les jeux de hasard et les maisons de jeu du 12 mars 2004 (LaLJH - I 3 12), et notamment son article 2, alinéa 4
- la convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse du 7 janvier 2005 (CILP - I 3 14), et notamment son article 18.

Article 2

Cadre du contrat

Le présent contrat s'inscrit dans le cadre du programme public K03 sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention.

Article 3

Bénéficiaire

Carrefour AddictionS est une association sans but lucratif, constituée conformément aux articles 60 et suivants du Code Civil suisse.

Buts statutaires :

Carrefour AddictionS a pour buts de :

- représenter ses membres tels que définis à l'article 4, auprès du Département en charge de la santé.
- recevoir et gérer l'ensemble des ressources destinées à financer les prestations de ses membres tels que définis à l'article 3, ainsi que d'exercer toutes activités subsidiaires qui pourraient en découler. La subvention reçue par l'Etat doit être gérée dans le respect des objectifs de santé publique et des budgets définis en accord avec le département en charge de la santé. L'association statue sur l'affectation interne de ces ressources.
- attribuer les subventions liées aux activités de prévention spécifiques des associations membres

selon une clé de répartition définie par le comité.
- coordonner les activités de promotion de la santé, de prévention et de réduction des risques dans le domaine des addictions.
- proposer des axes de prévention communs aux associations-membres.

Titre III - Engagement des parties

Article 4

Prestations attendues du bénéficiaire

1. Carrefour AddictionS s'engage à fournir les prestations suivantes:
   - contribuer au développement d'une politique de prévention des addictions;
   - prévenir la consommation inappropriée ou abusive d'alcool et ses conséquences;
   - prévenir la consommation de cannabis;
   - prévenir l'usage du tabac et de ses conséquences, ainsi que l'exposition à la fumée passive;
   - prévenir le jeu excessif (jeux d'argent et jeux d'écrans).

Article 5

Engagements financiers de l'Etat

1. L'Etat de Genève, par l'intermédiaire du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé, s'engage à verser à Carrefour AddictionS une aide financière, sous réserve de l'accord du Grand Conseil dans le cadre de l'approbation annuelle du budget. Cette aide financière recouvre tous les éléments de charge en lien avec l'exécution des prestations prévues par le présent contrat.
2. L'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel (art.25 LIAF). Les montants peuvent être modifiés par décision du Conseil d'Etat si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.
3. Les montants engagés sur quatre ans sont les suivants :

Année 2013 : Fr.	1'941'990.-
Année 2014 : Fr.	1'941'990.-
Année 2015 : Fr.	1'941'990.-
Année 2016 : Fr.	1'941'990.-

4. Le versement des montants ci-dessus n'intervient que lorsque la loi de ratification est exécutoire.

Article 6

Plan financier pluriannuel

Un plan financier quadriennal pour l'ensemble des activités/prestations de Carrefour AddictionS ainsi qu'un plan financier par association membre de Carrefour AddictionS figure à l'annexe 2. Ce document fait ressortir avec clarté l'intégralité des sources de financement espérées, qu'elles soient publiques ou privées, ainsi que la totalité des dépenses prévisibles par type d'activités/prestations.

Annuellement, Carrefour AddictionS remettra au département des affaires régionales, de l'économie et de la santé une actualisation de son budget de l'année en cours ainsi que celui de l'année à venir. Elle remettra également une actualisation des budgets de ses membres pour l'année en cours ainsi que ceux de l'année à venir.

Article 7

Rythme de versement de l'aide financière

1. L'aide financière est versée chaque année mensuellement.

2. En cas de refus du budget annuel par le Grand Conseil, les échéances de paiement sont respectées en conformité avec la loi autorisant le Conseil d'Etat à pourvoir aux charges du budget de fonctionnement ainsi qu'aux dépenses du budget d'investissement jusqu'à promulgation du budget administratif de l'Etat de Genève (loi dite des "douzièmes provisoires").

Article 8

Conditions de travail

1. Carrefour AddictionS et chacune des associations membres est tenu d'observer les lois, règlements et les conventions collectives applicables en matière notamment de salaire, d'horaire de travail, d'assurance et de prestations sociales.

2. Carrefour AddictionS et chacune des associations membres tient à disposition du département son organigramme, le cahier des charges du personnel ainsi qu'une description de ses conditions salariales et de travail, conformément à l'article 12 de la LIAF.

Article 9

Développement durable

Carrefour AddictionS et chacune des associations membres s'engage à ce que les objectifs qu'elle poursuit et les actions qu'elle entreprend s'inscrivent dans une perspective de développement durable, conformément à la loi sur l'action publique en vue du développement durable, du 23 mars 2001 (Agenda 21).

Article 10

Système de contrôle interne

Carrefour AddictionS et chacune des associations membres s'engage à mettre en place ou à maintenir un système de contrôle interne adapté à ses missions et à sa structure dans le respect des articles 1 et 2 de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques du 19 janvier 1995.

Article 11

Suivi des recommandations de l'ICF

Carrefour AddictionS et chacune des associations membres s'engage à respecter les recommandations figurant dans les rapports de l'inspection cantonale des finances et à mettre en œuvre dans le délai indiqué par le département de tutelle les mesures correctrices qui ne sont pas contestées ou qui ont fait l'objet d'une décision au sens de l'article 22 LSGAF.

Article 12

Reddition des comptes et rapports

Carrefour AddictionS, en fin d'exercice comptable mais au plus tard 4 mois après la date de clôture du dernier exercice, fournit au département des affaires régionales, de l'économie et de la santé :

- ses états financiers ainsi que les états financiers de chacun de ses membres établis et révisés conformément aux recommandations Swiss GAAP RPC et à la directive du Conseil d'Etat EGE-02-04 sur la présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques. Les états financiers comprennent un bilan, un compte d'exploitation, un tableau de financement, un tableau de variation des fonds propres ainsi que l'annexe explicative;
- un rapport d'exécution du contrat reprenant les objectifs et les indicateurs de performance figurant dans le tableau de bord;
- son rapport d'activité;
- le procès-verbal de l'organe approuvant les comptes.

Article 13

Traitement des bénéfices et des pertes

1. Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément au contrat, le résultat annuel établi conformément à l'article 12 est réparti entre l'Etat de Genève et Carrefour AddictionS selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article.

2. Une créance reflétant la part restituable à l'Etat est constituée dans les fonds étrangers de Carrefour AddictionS. Elle s'intitule « Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat ». La part conservée par l'association est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé « Part de subvention non dépensée » figurant dans ses fonds propres.

3. Pendant la durée du contrat, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.

4. Carrefour AddictionS conserve 25 % de son résultat annuel. Le solde revient à l'Etat.

5. A l'échéance du contrat, Carrefour AddictionS conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à l'Etat.

6 A l'échéance du contrat, Carrefour AddictionS assume ses éventuelles pertes reportées.

Article 14

Bénéficiaire direct

1. Conformément à l'art. 14 al. 3 de la LIAF, Carrefour AddictionS s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière. Toutefois, comme il est explicitement prévu à l'article 4 du présent contrat, Carrefour AddictionS procédera à une redistribution sous forme de sous-subvention à ses membres conformément à l'article 2 de ses statuts.

2. Le montant du sous subventionnement accordé à chaque membre de Carrefour AddictionS est réalisé de sorte à couvrir au maximum les charges des associations membres pour leurs prestations subventionnées, à concurrence du montant total de la subvention accordée à Carrefour AddictionS. Les excédents éventuels de subvention seront conservés dans Carrefour AddictionS et feront l'objet d'une répartition conforme à l'article 13 du présent contrat.

3. Les sous subventions sont versées mensuellement par Carrefour AddictionS aux associations membres de la

faîtière sur la base de leurs budgets prévisionnels. Une régularisation est effectuée en fin d'année pour tenir compte du total des charges de chaque association membre relatives aux prestations subventionnées étant entendu que les associations membres ne sont pas autorisées à thésauriser les montants de sous subvention reçus. À cette fin, Carrefour AddictionS soumet le dernier versement de l'année à l'accord préalable du département qui valide le montant du trop-perçu à restituer à la faîtière ou le versement du solde conformément à l'alinéa 2 du présent article.

4. Carrefour AddictionS ne procèdera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers qui ne soit pas conforme aux conditions prévues aux alinéas 5 et 6 suivants.
5. Tout soutien financier à des associations sportives ou culturelles dans le cadre du marketing social de Carrefour AddictionS, permettant de diffuser le message de prévention, devra être validé au préalable par le département. Le montant total attribué à ces engagements ne dépassera pas 9% de l'aide financière accordée à Carrefour AddictionS.
6. Le partenariat ponctuel dans le cadre de manifestations est autorisé. On entend par partenariat ponctuel une action de prévention impliquant la présence physique de représentants de Carrefour AddictionS et / ou des associations membres lors desdites manifestations. Toute autre action de soutien à des entités tierces entre dans le cadre de l'alinéa 5 et est soumise à ses règles.

Article 15

Communication

1. Toute publication, campagne d'information ou de communication lancée par Carrefour AddictionS auprès du public ou des médias en relation avec les prestations définies à l'article 4, doit faire mention de la République et canton de Genève en tant que subventionneur (annexe 8).
2. Le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé aura été informé au préalable des actions envisagées.

Titre IV - Suivi et évaluation du contrat

Article 16

Objectifs, indicateurs, tableau de bord

1. Les prestations définies à l'article 4 du présent contrat sont évaluées par le biais d'objectifs et d'indicateurs de performance.

2. Ces indicateurs de performance mesurent le nombre de prestations rendues, leur qualité (satisfaction des destinataires), leur efficacité (impact sur le public-cible) ou leur efficience (amélioration de la productivité).
3. Dans le respect du principe de proportionnalité, les indicateurs définis sont utiles, facilement mesurables et établis en lien avec la pratique de terrain.
4. Le tableau de bord, établissant la synthèse des objectifs et indicateurs, figure en annexe 1 du présent contrat. Il est réactualisé chaque année.

Article 17

Modifications

1. Toute modification au présent contrat doit être négociée entre les parties, sous réserve des dispositions de l'article 5 "Engagements financiers de l'Etat", et sous réserve des dispositions de la loi de ratification qui ne peuvent être modifiées.
2. En cas d'événements exceptionnels et préteritant la poursuite des activités de Carrefour AddictionS ou la réalisation du présent contrat, les parties s'accordent sur les actions à entreprendre.
3. Ces événements doivent être signalés dans les plus brefs délais au département.

Article 18

Suivi du contrat

1. Conformément à l'article 12 du règlement d'application de la LIAF, ainsi qu'au règlement de fonctionnement (annexe 6), une commission de suivi est constituée afin de :
   - veiller à l'application du contrat;
   - évaluer les engagements par le biais du tableau de bord et du rapport d'exécution annuel établi par Carrefour AddictionS;
   - permettre l'adaptation, la réorientation ou la redéfinition des conditions du contrat et de son tableau de bord.
2. Les noms des membres de la commission de suivi figurent à l'annexe 7 du présent contrat.
3. Ce dispositif est indépendant du processus de contrôle périodique prévu à l'art. 22 de la LIAF.

Titre V - Dispositions finales

Article 19

Règlement des litiges

1. Les parties s'efforcent de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir dans l'application et l'interprétation du présent contrat.
2. En cas d'échec, elles peuvent recourir d'un commun accord à la médiation.
3. A défaut d'un accord, le litige peut être porté devant la Chambre administrative de la Cour de justice du canton de Genève.

Article 20

Résiliation du contrat

1. Le Conseil d'Etat peut résilier le contrat et exiger la restitution de tout ou partie de l'aide financière lorsque :
   a) L'aide financière n'est pas utilisée conformément à l'affectation prévue;
   b) Carrefour AddictionS n'accomplit pas ou accomplit incorrectement sa tâche malgré une mise en demeure;
   c) L'aide financière a été indûment promise ou versée, soit en violation du droit, soit sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet.

   La résiliation s'effectue dans un délai de deux mois pour la fin d'un mois.
2. Dans les autres cas, le contrat peut être résilié par chacune des parties moyennant un préavis de 6 mois pour la fin d'une année.
3. Dans tous les cas, la résiliation s'effectue par écrit.

Article 21

Entrée en vigueur, durée du contrat et renouvellement

1. Le contrat entre en vigueur le 1.1.2013 dès que la loi qui l'approuve devient exécutoire. Il est valable jusqu'au 31.12.2016.
2. Les parties conviennent d'étudier les conditions de renouvellement éventuel du contrat au moins douze mois avant son échéance.

Pour la République et canton de Genève :

représentée par

Monsieur Pierre-François Unger
conseiller d'Etat chargé du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé

Date : 27.7.2012 Signature

Pour Carrefour AddictionS

représenté par

Monsieur Alain Bolle
Président

Date : 20 juillet 2012 Signature

Madame Gwenaëlle Sidibé
Membre du Comité

Date : 20/07/2012 Signature

Annexes au présent contrat :

1. Tableau de bord des objectifs et des indicateurs de performance
2. Plans financiers quadriennaux de l'association et de ses membres
3. Statuts
4. Liste des membres de l'organe supérieur de décision (conseil d'administration, conseil de fondation, comité, etc.) et organigramme.
5. Liste d'adresses des personnes de contact
6. Règlement de fonctionnement de la commission de suivi
7. Liste des membres de la commission de suivi
8. Utilisation du logo de l'Etat de Genève
9. Rapports d'évaluations

Directives disponibles sur le site du département www.ge.ch/subventionsdares :

Annexe 1

Tableaux de bord des objectifs et indicateurs pour le suivi des prestations 2013-2016

Prestation générale : Prévention des dépendances

Prestations spécifiques :

- Contribution au développement d'une politique de prévention des addictions;
- Prévention de la consommation inappropriée ou abusive d'alcool et de ses conséquences;
- Prévention de consommation de cannabis;
- Prévention de l'usage du tabac et de ses conséquences, ainsi que de l'exposition à la fumée passive;
- Prévention du jeu excessif (jeux d'argent et jeux d'écrans).

Prestation 1 :	Informer et sensibiliser la population aux addictions	
Objectif 1.1	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Assurer une offre d'information et de documents accessibles au public	Nombre de visiteurs à l'arcade	5'000 /an
	Un site consacré aux addictions et chapeautant les 3 sites spécifiques existe	Fin 2013, le site est finalisé
	Nombre de visites sur le portail internet	1'500'000/an
	Nombre d'appels téléphoniques	2'000 /an
	Une statistique descriptive sur les appelants et les thèmes d'intérêts	1/ an
Objectif 1.2	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Sensibiliser la population fréquentant des évènements / lieux sportifs ou festifs, en développant des partenariats avec des clubs et des organisateurs	Nombre d'organismes soutenus (cf marketing social)	10/ an
	Nombre d'évènements avec une présence (stands)	60/ an
	Enquête de satisfaction du public	1 enquête sur 4 ans
Objectif 1.3	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Sensibiliser le grand public à la problématique des addictions et des ressources / aides disponibles	Nombre de campagnes médiatiques	2 sur 4 ans
	Carrefour AddictionS et ses ressources sont connus par une partie du grand public; leur utilité est reconnue.	1 rapport sur 4 ans

Prestation 2 : Contribuer au développement de la politique de santé publique en matière d'addictions		
Objectif 2.1	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Contribuer en tant qu'expert à la formulation d'une politique de prévention des addictions	Nombre de participations des collaborateurs des 3 institutions à différentes instances (cantonales, régionales, nationales et internationales) selon liste en annexe	Au moins 45 participations chaque année dans 14 instances
	Réponses aux interpellations des autorités (Liste)	100% des demandes et 1liste
	Les données statistiques, les données épidémiologiques et les références actualisées sont disponibles	Les informations existent dans le rapport d'activité annuel
Objectifs 2.2	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Maintenir le plaidoyer auprès des politiques sur des objets d'actualité (hors projets spécifiques) concernant les 3 problématiques et celle des addictions	Des prises de positions auprès des autorités politiques sont développées	Une liste / an
	Nombre d'interventions dans les médias	Une liste / an
Objectifs 2.3	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Identifier les problématiques communes et émergentes, réagir et le cas échéant développer des projets	Un système de veille des problèmes émergents est mis sur pied	Un système existe en 2014
	Nombre de projets développés	Au moins 2 projets d'ici 2016
	Un bilan (pertinence) par projet	Au moins 2 rapports d'ici à 2016

Prestation 3 : Développer un réseau genevois des addictions		
Objectif 3.1	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Élargir le réseau genevois d'alcoologie (REGAL) aux thématiques du tabac, des drogues illégales et du jeu	Augmentation du nombre d'institutions représentées initialement au REGAL Le réseau inclut les acteurs et les thématiques du domaine du tabac, des drogues illégales et du jeu	En 2016, 18 institutions (valeur de référence10 en 2012) Le REGAL devient REGAD d'ici 2016

Prestation 4 : Évaluer le développement de la faîtière et des prestations		
Objectif 4.1	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Évaluer le développement de la faîtière	Un bilan de la faîtière (évaluation des avantages et inconvénients de cette structure)	Un rapport en février 2015
Objectif 4.2	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Évaluer quatre prestations ou objectifs, définis en accord avec le DARES (1 par problématique spécifique et 1 pour les prestations communes)	Une évaluation d'une prestation / d'un objectif par un organisme externe	Un rapport chaque année

Prestation 5 : Retarder l'âge de la première consommation d'alcool et diminuer l'usage d'alcool (et du cannabis) par les enfants et les jeunes, à travers la mobilisation des adultes		
Objectifs 5.1	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Informer et sensibiliser les parents, renforcer leurs compétences à propos de la consommation de leurs jeunes	Nombre de visites du site « mon-ado.ch »	Augmentation de 10% par année (valeur de référence en 2011 = 7'000 visites)
	Nombre de nouvelles rubriques du site	Au moins 2 par an
	Un volet cannabis est créé sur le site, en coordination le site stop-cannabis	D'ici fin 2013, le volet cannabis existe
	Nombre d'interventions auprès de parents : - séances, entretiens ou conseil en ligne) - entretiens ou conseil en ligne)	- 6 séances par an - 30/an
	Proportion de parents se sentant capables de mettre des limites à leurs enfants concernant la consommation de substances	Un rapport d'enquête en 2013, un en 2015
Objectif 5.2	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Favoriser l'application de la législation relative à la remise d'alcool par le personnel de vente et de service	Mise sur pied d'un monitoring de l'application de la législation par des achats-tests	En 2013, un monitoring existe
	Un bilan du monitoring (dont le pourcentage de commerçants conformes à la loi) est établi	Un rapport / an
	Nombre de campagne d'achats-tests	1/ an
Objectif 5.3	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Développer des plans de mesures avec des collectivités (communes, écoles, etc.) pour diminuer la consommation d'alcool et de cannabis des jeunes	Nombre de plans de mesures	5 sur deux ans
	Effectivité et pertinence de la mise en œuvre des plans	Un rapport en 2015
Objectif 5.4	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**

Intégrer la problématique du cannabis dans les activités de la FEGPA (cf 4.1, 4.3., 5.3, 5.4)	Nombre de supports d'information où la problématique du cannabis est signalée	3 en 2014

Prestation 6 : Diminuer les consommations inappropriées d'alcool		
Objectif 6.1	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Sensibiliser les entreprises au problème de l'alcool au travail	Nombre de protocoles établis entre la FEGPA et les entreprises pour développer des politiques alcool au travail	Au moins deux protocoles sur 4 ans
	Nombre de publications/diffusions d'un journal	3 par an
	Nombre de séances du groupe prévention entreprises	3 réunions par an
	Nombre de formations en entreprises	4 par an
Objectif 6.2	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Mobiliser la plateforme « femmes alcool » pour des actions de sensibilisation en lien avec la grossesse (professionnels concernés)	Nombre de campagnes pour les professionnels concernés et la population	2 sur les 4 ans
	Adhésion des professionnels au message de prévention et mesure de son impact	Un rapport en 2015
Objectif 6.3	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Sensibiliser des communautés de migrants au problème d'alcool	Des besoins sont identifiés	Un rapport en 2013
	Nombre de projets développés avec les partenaires concernés	2 projets d'ici 2016
Objectif 6.4	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Sensibiliser les jeunes par des interventions ponctuelles en milieu scolaire ou extrascolaire	Nombre d'interventions	30/an
	Nombre de jeunes touchés	500/an

Prestation 7 : Mobiliser les professionnels de l'alcoologie, de la santé et du social		
Objectif 7.1	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Sensibiliser les professionnels non spécialisés (médecins et pharmaciens) à leur rôle de repérage des problèmes d'alcool	Nombre d'interventions à l'intention de ces professionnels	1-2 interventions sur les 4 ans
Objectif 7.2	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Organiser et coordonner des actions dans le cadre de la journée / semaine nationale alcool	La campagne est organisée sur le plan genevois Nombre de partenaires mobilisés (liste de référence)	1 campagne/année 6 partenaires mobilisés

Prestation 8 : Diminuer la consommation d'alcool et ses conséquences (réduction des risques)		
Objectif 8.1	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Soutenir les organisateurs de manifestations et propriétaires d'établissements dans le développement de plans de mesures (de prévention et de réduction des risques (ex. comment respecter la législation, eau fraîche disponible, espace de repos, service de retour, etc.)	Nombre de plans de mesures (bonnes pratiques) Un label existe	5 conventions par année Un à fin 2016
Objectif 8.2	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Assurer des interventions avec d'autres partenaires lors de rassemblements informels à risque dans l'espace public	Présence d'équipes mobiles dans ces rassemblements Pourcentage de rassemblements au bénéfice d'une systématique d'interventions coordonnées en matière de réduction des risques	100 % des rassemblements sont couverts A partir de 2014, 100% des rassemblements font l'objet d'une préparation et d'un « debriefing »
Objectif 8.3	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Réduire les risques liés à la conduite en état d'ivresse : - Service de raccompagnement au moment des fêtes de fin d'année (Nez rouge)	- Nombre de bénévoles formés et disponibles - Nombre de courses - Nombre de personnes transportées	300 /an 1'000/an 2'000 /an
- Programme du conducteur désigné « Be My Angel »	- Nombre de jeunes formés et disponibles - Nombre d'interventions - Nombre de contrats - Un bilan (notoriété, efficacité) est effectué	20 /an 50 /an 150 / an Un bilan en 2015
- Utilisation de la borne (Alcoborne : mesure de l'alcoolémie)	- Nombre d'événements où la borne est utilisée - Nombre d'utilisateurs de la borne - Un bilan (satisfaction) de l'utilisation	50/an 8'000 par an Un bilan en 2015

Prestation 9 : Informer sur la promotion de la santé et les conséquences de la consommation de tabac		
Objectif 9.1	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Mobiliser les acteurs et les médias autour de la journée sans tabac et d'autres événements à thèmes	Au moins, une campagne spécifique par année selon le thème choisi par l'OMS	Au moins une campagne / an
	Les organismes concernés par la campagne sont mobilisés (+ liste)	Au moins 50%
Objectif 9.2	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Sensibiliser la population aux méfaits du tabagisme par les aspects environnementaux (santé environnementale définie par l'OMS)	Fréquence de la diffusion d'un support élaboré sur la thématique	1'000 visionnements ou téléchargements
	Une évaluation du support par son public cible	1 rapport en 2013 et un en 2015
	Mesure de la connaissance et de la prise de conscience des problèmes sociaux et environnementaux liés au tabac, par la population (baseline en 2013)	1 enquête de population à fin 2013 et une à fin 2015
Objectif 9.3	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Développer de nouvelles offres pour contacter et sensibiliser les jeunes dans la lutte contre le tabagisme par l'utilisation de certaines potentialités d'internet et des réseaux sociaux	De nouveaux outils spécifiques jeunes existent	Au moins un nouvel outil tous les 2 ans
	Une analyse critique provenant du monitorage existant	1 / année
	Une évaluation d'un des outils développés (pertinence pour les utilisateurs)	1 évaluation en 2014

Prestation 10 : Diminuer la prévalence du tabagisme : diminuer le nombre de fumeurs (approche communautaire)		
Objectif 10.1	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Augmenter les compétences en tabacologie des professionnels de la santé, du social et de l'éducation (au cours de la formation de base et continue)	Nombre de formations Nombre d'étudiant(e)s formé(e)s Les formations sont évaluées par les écoles	10 / an 150 / an Un tiers chaque année
Objectif 10.2	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Soutenir les collectivités et institutions en contact avec les jeunes à développer des modèles éducationnels sans fumée	Projets ou actions développés par des institutions/ collectivités avec le CIPRET-Genève	3-4/ année
Objectif 10.3	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Apporter un soutien aux adultes référents (parents, enseignants, autres adultes responsables) dans l'établissement/ le renforcement des normes par la mise à disposition d'outils, pour diminuer la prévalence de la consommation de tabac chez les jeunes ou retarder l'âge de la première consommation	Développer une action/activité/campagne adressée aux adultes référents Chacune action/activité/campagne donne lieu à un bilan conjoint avec les acteurs	1/an 1 bilan/an
Objectifs 10.4	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Former et soutenir les multiplicateurs issus des populations vulnérables	Projets mis sur pied ou approfondis avec des partenaires institutionnels Un bilan critique des projets mis sur pied ou approfondis	1-2 / année Un rapport en 2015
Objectif 10.5	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Former et soutenir les multiplicateurs issus des communautés de migrants	Projets mis sur pied ou approfondis avec des partenaires Un bilan critique des projets mis sur pied ou approfondis	2 sur les 4 ans Un rapport en 2016

Objectif 10.6	Indicateurs	Valeurs cibles
Poursuivre l'offre d'expertise (conseil) pour les entreprises en matière de tabac	Une identification des nouveaux besoins des entreprises	1 rapport en 2014
	Le CIPRET répond aux demandes d'expertise	100% des demandes
	Une liste des entreprises est fournie	1 / an

Prestation 11 : Diminuer la prévalence du tabagisme : aider au sevrage du tabac (approche individuelle)		
Objectif 11	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Informer et soutenir au sevrage du tabac dans le cadre des 40 séances de groupes hebdomadaires des « Mardis du CIPRET-Genève «	Nombre de participant-e-s	200 / an
	Utilité de la prestation pour l'usager-ère	1 enquête qualitative tous les 2 ans (une 2013 et une 2015)

Prestation 12 : Organiser et offrir un service spécialisé d'information et de conseil (jeux de hasard et d'argent)		
Objectif 12	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Garantir l'accueil face à face et l'écoute téléphonique des personnes affectées par le jeu excessif de hasard et d'argent et de leur entourage, en vue d'un conseil et/ou d'une orientation vers les structures genevoises d'aide et de soins	Nombre entretiens téléphoniques	200/an
	Nombre d'entretiens face à face	100/an
	Une statistique descriptive du public	Un par an
	Une procédure (critères) d'orientation sera mise en place	Une procédure en 2014
	Les critères sont pertinents (adaptés, cohérents, utiles ..)	Un rapport d'évaluation en 2015

Prestation 13 : Sensibiliser et former les professionnels en contact avec des joueurs (jeux de hasard et d'argent)		
Objectif 13.1	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Donner des cours sur la problématique du jeu excessif de hasard et d'argent dans les écoles et universités formant des professionnels de la santé et du social	Nombre de cours + liste	10/an
	Nombre d'étudiants touchés	100/an
	Nombre de programmes impliqués	3/an
	Une évaluation de cours est menée	Au moins 1 par an
Objectif 13.2	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Augmenter la capacité à comprendre et identifier une problématique de jeu excessif dans les différents milieux professionnels des secteurs médicaux, sociaux et juridiques	Nombre d'interventions	15 / an
	Nombre de professionnels touchés	50 / an
	Nombre de services touchés	10 /an
	Une identification des besoins auprès des médecins de premier recours est conduite en collaboration avec les services d'addictologie	Un rapport en 2013
	Au moins une intervention dans chacun des services sociaux des communes et des CAS de l'Hospice Général pendant les 4 ans	En 2016, les 8 services sociaux et les 17 CAS ont bénéficié d'au moins une interventions
	Une évaluation qualitative d'une intervention est menée	Une par an
Objectif 13.3	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Favoriser auprès des professionnels et auprès de publics cibles, la détection précoce d'une problématique de jeu excessif et son orientation vers les ressources existantes	Un support spécifique est élaboré et diffusé (flyer, brochure, test d'auto évaluation)	Un support est diffusé en 2013
	Un bilan de son utilisation est produit (utilité et adéquation)	Un rapport en 2014

Objectifs 13.4	Indicateurs	Valeurs cibles
Proposer des mesures de réduction des risques sur les lieux de jeu en accompagnant les opérateurs (casino, dépositaires de la Loterie romande) dans leur capacité à renforcer les comportements auto protecteurs des joueurs	Nombre de lieux touchés	2/an
	Nombre d'interventions précoces menées	4/an
	Nombre de personnes touchées	12/an
	Le concept « Service d'intervention précoce » (SIP) est adapté à la réalité genevoise et appliqué	Un concept existe en 2014
	Les opérateurs se sentent plus à l'aise pour intervenir auprès des joueurs problématiques	Un rapport en 2016

Prestation 14 : Informer le grand public sur les jeux de hasard et d'argent		
Objectifs 14.1	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Favoriser l'accès à l'information de la population et l'orientation des personnes touchées par le jeu excessif par des actions permettant de faire connaître le jeu excessif et les aides à disposition (dont l'association)	Nombre d'interventions dans les médias	3 / an
	Nombre d'évènements conçus et/ou dans lesquels des actions ad hoc sont développées	1 / an
	Nombre de visites sur le site Web	5'000 / an
	Une proportion croissante de la population connait RNVP et reconnait RNVP comme une ressource	Une enquête est menée en 2016

Prestation 15 : Sensibiliser et former le public et les professionnels aux problématiques du jeu virtuel		
Objectif 15.1	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Augmenter la capacité à identifier une problématique de jeu excessif virtuel dans les différents milieux éducatifs, socioculturels et estudiantins	Nombre d'interventions	6/an
	Nombre de professionnels touchés	30/an
	Nombre de services touchés	6/an
	Au moins une intervention dans chacune des maisons de quartier de la FASe et chacun des Cycles d'orientation	En 2016, au moins 40 intervenants de la FASe En 2016, 40 conseillers sociaux
	Un bilan de satisfaction des participants est fait sur au moins un service (différent chaque année)	Un rapport par an
	Une évaluation qualitative d'une intervention est réalisée	Une par an
Objectif 15.2	**Indicateurs**	**Valeurs cibles**
Favoriser la détection précoce et l'orientation d'une problématique de jeu excessif virtuel en sensibilisant les jeunes et les parents à la problématique du jeu excessif	Nombre de séances	6/an
	Nombre de jeunes touchés	100/an
	Nombre de parents touchés	50/an
	Nombre d'autres publics (associations d'intérêt)	2/an
	Un bilan de satisfaction des participants est fait sur au moins un service chaque année	Au moins un par an
	Un support spécifique est élaboré et diffusé (flyer, brochure, test d'auto évaluation)	Un support existe en 2013
	Un bilan de la pertinence du support est réalisée (utilité, adéquation par rapport aux besoins, satisfaction)	Un rapport en 2016

Annexe 2

Plan financier quadriennal 2013-2016 de Carrefour AddictionS

Plan quadriennal Carrefour AddictionS	2'013	2'014	2'015	2'016
Back Office (BO)	-	-	-	-
Subv. Cantonale BO	226'063	226'063	226'063	226'063
subv cantonale (issue Loro)	10'800	10'800	10'800	10'800
subv cantonale (issue Casino)	38'700	38'700	38'700	38'700
subv cantonale (issue dîme)	209'934	209'934	209'934	209'934
PRODUITS BO	**485'497**	**485'497**	**485'497**	**485'497**
Charges de personnel	195'000	195'000	195'000	195'000
Locaux	165'600	165'600	165'600	165'600
Fourn. bureau & comm.	37'897	37'897	37'897	37'897
Informatique	30'000	30'000	30'000	30'000
Equipement	15'000	15'000	15'000	15'000
Fiduciaire et révision	30'000	30'000	30'000	30'000
Autres frais généraux	12'000	12'000	12'000	12'000
résultat financier				
CHARGES BO	**485'497**	**485'497**	**485'497**	**485'497**
Prestations transversales (PT)	-	-	-	-
Subv. Cantonale PT	121'727	121'727	121'727	121'727
subv cantonale (issue Loro)	10'120	10'120	10'120	10'120
subv cantonale (issue Casino)	24'180	24'180	24'180	24'180
subv cantonale (issue dîme)	488'670	488'670	488'670	488'670
PRODUITS PT	**644'697**	**644'697**	**644'697**	**644'697**
Charges de personnel	146'116	146'116	146'116	146'116
Arcade	40'000	40'000	40'000	40'000
Portail informatique	50'000	50'000	50'000	50'000
Soutien à des organismes (sport/culture)	100'000	100'000	100'000	100'000
Présence dans manifestations (stands)	168'581	168'581	168'581	168'581
Campagne médiatique	50'000	50'000	50'000	50'000
Information et sensibilisation de la population aux addictions	554'697	554'697	554'697	554'697
Charges de personnel	10'000	10'000	10'000	10'000
Formation continue	10'000	10'000	10'000	10'000
Autres charges d'exploitation	10'000	10'000	10'000	10'000
Contribuer au dév. de la politique de santé publique en matière d'addictions	30'000	30'000	30'000	30'000
Charges de personnel	30'000	30'000	30'000	30'000
Autres charges d'exploitation	2'500	2'500	2'500	2'500
Développer un réseau genevois des addictions	32'500	32'500	32'500	32'500
Charges de personnel	25'000	25'000	25'000	25'000
Autres charges d'exploitation	2'500	2'500	2'500	2'500
Evaluation du développement de la faîtière et des prestations	27'500	27'500	27'500	27'500
CHARGES PT	**644'697**	**644'697**	**644'697**	**644'697**

Plan quadriennal (suite)

Carrefour AddictionS

	2'013	2'014	2'015	2'016
Addiction Alcool	-	-	-	-
Subv. cantonale				
subv cantonale (issue dîme)	323'798	323'798	323'798	323'798
PRODUITS Alcool	**323'798**	**323'798**	**323'798**	**323'798**
Sous-subvention versée Alcool (1)	323'798	323'798	323'798	323'798
CHARGES Alcool	**323'798**	**323'798**	**323'798**	**323'798**
subv cantonale (issue dîme)	25'000	25'000	25'000	25'000
PRODUITS Autres substances	**25'000**	**25'000**	**25'000**	**25'000**
Sous-subvention versée Autres substances (1)	25'000	25'000	25'000	25'000
CHARGES Autres substances	**25'000**	**25'000**	**25'000**	**25'000**
Addiction Tabac	-	-	-	-
Subv. cantonale				
subv cantonale (issue dîme)	348'798	348'798	348'798	348'798
PRODUITS Tabac	**348'798**	**348'798**	**348'798**	**348'798**
Sous-subvention versée Tabac (2)	348'798	348'798	348'798	348'798
CHARGES Tabac	**348'798**	**348'798**	**348'798**	**348'798**
Addiction Jeu	-	-	-	-
Subv. cantonale				
subv cantonale (issue Loro)	22'280	22'280	22'280	22'280
subv cantonale (issue Casino)	91'920	91'920	91'920	91'920
PRODUITS Jeu	**114'200**	**114'200**	**114'200**	**114'200**
Sous-subvention versée Jeux virtuels (3)	22'280	22'280	22'280	22'280
Sous-subvention versée Jeux de hasard et d'argent (3)	91'920	91'920	91'920	91'920
CHARGES Jeu	**114'200**	**114'200**	**114'200**	**114'200**
TOTAL PRODUITS	**1'941'990**	**1'941'990**	**1'941'990**	**1'941'990**
Subvention cantonale	347'790	347'790	347'790	347'790
subv cantonale (issue Loro)	43'200	43'200	43'200	43'200
subv cantonale (issue Casino)	154'800	154'800	154'800	154'800
subv cantonale (issue dîme)	1'396'200	1'396'200	1'396'200	1'396'200
TOTAL CHARGES	1'941'990	1'941'990	1'941'990	1'941'990
RESULTAT NET	-	-	-	-

Sous-subvention Alcool (1) Présentation du budget FEGPA
Sous-subvention Tabac (2) Présentation du budget APRET
Sous-subvention Jeu (3) Présentation du budget RNVP

FEGPA	2013	2014	2015	2016
Sous subvention Etat de Genève (DARES)- Alcool	348'798	348'798	348'798	348'798
PRODUITS	**348'798**	**348'798**	**348'798**	**348'798**
Retarder l'âge 1ere consom.	153'798	153'798	153'798	153'798
Diminuer consom inappropriées	50'000	50'000	50'000	50'000
Mobiliser prof alcoologie/santé	50'000	50'000	50'000	50'000
Actions réduction des risques	70'000	70'000	70'000	70'000
Addictions autres substances	25'000	25'000	25'000	25'000
CHARGES	**348'798**	**348'798**	**348'798**	**348'798**
Résultat net FEGPA	-	-	-	-

APRET	2013	2014	2015	2016
Sous subvention Etat de Genève (DARES)- Tabac	348'798	348'798	348'798	348'798
PRODUITS	**348'798**	**348'798**	**348'798**	**348'798**
Informer sur la promotion de la santé et les conséquences sur la consommation de tabac	196'041	196'041	196'041	196'041
Diminuer la prévalance du tabagisme : diminuer le nombre de fumeurs (approche communautaire)	132'757	132'757	132'757	132'757
Diminuer la prévalance du tabagisme : aider au sevrage du tabac (approche individuel)	20'000	20'000	20'000	20'000
CHARGES	**348'798**	**348'798**	**348'798**	**348'798**
Résultat net APRET	-	-	-	-

RNVP	2013	2014	2015	2016
Sous subvention Etat de Genève (DARES) (issue Loro)- Jeu	22'280	22'280	22'280	22'280
Sous subvention Etat de Genève (DARES) (issue Casino)- Jeu	91'920	91'920	91'920	91'920
Produits du PILDJ	52'000	52'000	52'000	52'000
PRODUITS	**166'200**	**166'200**	**166'200**	**166'200**
Organiser et offrir un service spécialisé d'information et de conseil (jeux de hasard et d'argent)	15'000	15'000	15'000	15'000
Sensibiliser et former les professionnels en contact avec des joueurs (jeux de hasard et d'argent)	49'000	49'000	49'000	49'000
Informer le grand public sur les jeux de hasard et d'argent	27'920	27'920	27'920	27'920
Sensibiliser et former le public et les professionnels aux problématiques du jeu virtuel	22'280	22'280	22'280	22'280
Mandat PILDJ	52'000	52'000	52'000	52'000
CHARGES	**166'200**	**166'200**	**166'200**	**166'200**
Résultat net RNVP	-	-	-	-

Annexe 3

Statuts de la Faîtière Carrefour addictionS

Art. 1
Nom et siège

1. La Faîtière Carrefour addictionS, ci-après la Faîtière, est une association constituée conformément aux articles 60 et ss du Code civil.
2. Son siège est dans la Canton de Genève.
3. La Faîtière est neutre du point de vue politique et religieux.

Art. 2
Buts et ressources

Les buts principaux de la Faîtière sont:

- Représenter les membres de la Faîtière auprès du Département en charge de la santé.
- Recevoir et gérer l'ensemble des ressources destinées à financer les prestations de ses membres tels que définis à l'article 3, ainsi que d'exercer toutes activités subsidiaires qui pourraient en découler. La subvention reçue de la part de l'Etat doit être gérée dans le respect des objectifs de santé publique et des budgets définis en accord avec le Département en charge de la santé.
  L'association statue sur l'affectation interne de ces ressources.
- Attribuer les subventions liées aux activités de prévention spécifiques des associations membres selon une clé de répartition définie par le comité.
- Coordonner les activités de promotion de la santé, de prévention et de réduction des risques dans le domaine des addictions.
- Proposer des axes de prévention communs aux associations membres.

Art. 3
Missions

Pour atteindre ses buts, la Faîtière développe des prestations qui s'inscrivent dans la politique de promotion de la santé et de prévention définie par l'Etat de Genève.

Art. 4
Membres

Les associations suivantes sont membres de la Faîtière :

- L'APRET (Association pour la prévention du tabagisme) et son centre d'information, le CIPRET-Genève
- La FEGPA (Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme)
- L'Association Rien ne va plus (Centre de prévention du jeu excessif).

Art. 5
Organes

Les organes de la Faîtière sont:
L'assemblée des délégué-e-s
Le comité
L'organe de révision.

Art. 6
Assemblée des délégué-e-s

1. L'assemblée des délégué-e-s est l'organe suprême de la Faîtière.
2. Elle est composée de cinq délégué-e-s par association, à savoir :
   - le/la président-e
   - un-e membre du comité
   - deux membres
   - le/la responsable de l'association.

3. L'assemblée des délégué-e-s doit être convoquée au moins une fois par année pour entériner les rapports du/de la président-e, du /de la trésorier-ère et de l'organe de révision.
Elle peut aussi être convoquée sur demande du tiers des membres.

4. Elle est valablement constituée si 2/3 des membres sont présents
L'assemblée des délégué-e-s élit le/la président-e (choisi-e parmi les trois président-e-s d'associations), le/la vice-président-e (issu-e d'une autre association que le/la président-e), un-e membre (issu-e d'une autre association que le/la président-e et le/la vice-président-e), le/la trésorier-ère, formant avec les trois responsables, le comité de la Faîtière. Elle élit l'organe de révision.

5. Le comité et l'organe de révision sont élus pour un mandat d'un an renouvelable.

6. L'assemblée des délégué-e-s est convoquée au moins 15 jours à l'avance par lettre ou par courriel adressé à chaque délégué-e mentionnant l'ordre du jour.

7. L'assemblée des délégué-e-s délibère exclusivement sur les objets figurant à l'ordre du jour mentionné dans la convocation.

8. Les décisions sont prises à la majorité des 2/3 des membres.

Art. 7
Comité

1. Le comité est l'organe dirigeant de la Faîtière. Il gère les affaires de la Faîtière en conformité avec les statuts et la convention.

2. Le comité est composé du/de la président-e, du/de la vice-président-e et d'un-e membre (chacun-e issu-e d'une autre association selon art. 6 point 4 des statuts) et du/de la trésorier-ère et des trois responsables des associations.

3. Les employés rémunérés de l'association siègent au comité avec une voix consultative. Les membres du comité agissent bénévolement et ne peuvent prétendre qu'à l'indemnisation de leurs frais effectifs et de leurs frais de déplacement. Pour les activités qui excèdent le cadre usuel de la fonction, chaque membre du comité peut recevoir un dédommagement approprié.

Art. 8
Organe de révision

L'organe de révision est chargé de préparer un rapport annuel à l'attention de l'assemblée des délégué-e-s et du Département en charge de la santé.

Art. 9
Représentation

La Faîtière est engagée par la signature collective à deux (président-e ou vice-président-e ou trésorier-ère), et un des responsables d'association.

Art.10 Financement

Le financement de la Faîtière est constitué par les subventions de l'Etat de Genève attribuées pour le fonctionnement et les activités, ainsi que de dons, de legs et de subventions d'autres collectivités publiques.

Art. 11 Responsabilité

1. Seul le patrimoine social répond des obligations de la Faîtière.
2. Une responsabilité personnelle ou des membres est exclue.
3. La Faîtière est exonérée d'impôts.

Art. 12 Exclusion

1. Le comité se prononce, après avertissement, sur l'exclusion d'un membre qui a porté préjudice à l'activité de la Faîtière ou à sa réputation.
2. Le membre exclu peut recourir à l'assemblée des délégué-e-s dans un délai de 30 jours.

Art. 13 Dissolution

1. La dissolution de la Faîtière peut être prononcée par une assemblée des délégué-e-s convoquée à cet effet et portant ce point à l'ordre du jour. Elle délibère lorsque les 2/3 des membres sont représentés.
2. Lorsque le principe de la dissolution est approuvé, la dissolution entre en vigueur au 1er janvier de l'année civile suivant la décision. La dissolution se fait sous la responsabilité du comité.
3. En cas de dissolution de l'association, l'actif disponible sera entièrement attribué à une institution poursuivant un but d'intérêt public analogue à celui de l'association et bénéficiant de l'exonération de l'impôt. En aucun cas les biens ne pourront retourner aux fondateurs physiques ou aux membres, ni être utilisés à leur profit en tout ou partie et de quelque manière que ce soit.

Art. 14 Entrée en vigueur

Les présents statuts entrent en vigueur le 1er mars 2012 par décision de l'assemblée constituante des délégué-e-s du 23 février 2012.

Jean-Luc Forni	Alain Bolle	Olivier Righetti
Président de l'APRET	Président de la FEGPA	Président de Rien Ne Va Plus

Annexe 4

Liste des membres du comité de l'association Carrefour AddictionS et organigramme

Alain Bolle, président
Olivier Righetti, vice-président
Schéhérazade Seraoui, trésorière
Jean-Luc Forni, membre
Jean-Charles Rielle : membre
Gwenaëlle Sidibe: membre mailto:g.sidibe@riennevaplu.org
Laurence Fehlmann Rielle : membre

Organigramme de l'Association Carrefour AddictionS

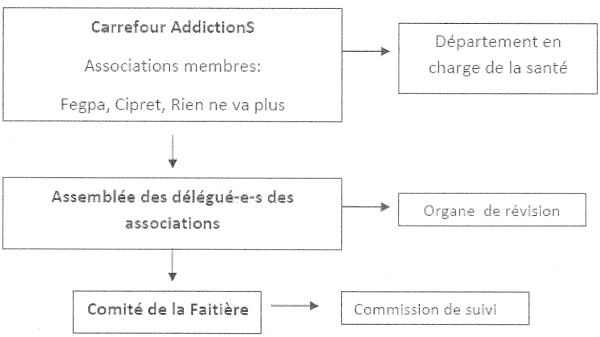

Annexe 5

Liste d'adresses des personnes de contact

Présidence et secrétariat général du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé	Pierre-François Unger Conseiller d'Etat Adresse postale : Rue de l'Hôtel-de-Ville 14 1204 Genève Tél : 022 546 88 00 Fax : 022 546 88 68
Direction générale de la santé	Adrien Bron Directeur général Adresse postale : Av. de Beau-Séjour 24 Case postale 76 1211 Genève 4 Plainpalais Tél : 022 546 50 00 Fax : 022 546 50 99
Direction financière du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé	Dominique Ritter Directeur Adresse postale : Rue de l'Hôtel-de-Ville 11 1204 Genève Tél : 022 546 88 30 Fax : 022 546 88 29
Inspection cantonale des finances	Inspection cantonale des finances Route de Meyrin 49 Case postale 3937 1211 Genève 3 Tél : 022 388 66 00 Fax : 022 388 66 11

Carrefour AddictionS	Alain Bolle Président Olivier Righetti Vice-Président CP 567 1211 Genève 4 Tél : 022 807 07 00 Fax :022 807 07 01

Annexe 6

Règlement de fonctionnement
Commission de suivi chargée de l'application du contrat de prestations conclu entre le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES) et Carrefour AddictionS

Sous la dénomination «commission de suivi "DARES/ **Carrefour AddictionS** " (ci-après la commission) est instituée une commission de pilotage composée de représentants du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé et La Faîtière.

1. Compétences

La commission a pour mission :

- de veiller à l'application du contrat de prestations conclu entre le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé et **Carrefour AddictionS**.
- d'évaluer les engagements pris, conformément à l'article 4, par le biais du rapport d'exécution du contrat du bénéficiaire;
- de permettre l'adaptation, la réorientation ou la redéfinition des conditions du contrat en considérant l'évaluation du rapport d'exécution du contrat du bénéficiaire ou tout autre élément pertinent ressortant des procédures d'information et de consultation;
- de créer un lieu d'échange entre les partenaires ;

Le cas échéant, la commission a pour devoir de proposer aux signataires toute modification devant être apportée au contrat hormis l'annexe 1.

Le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé ainsi que les services rattachés, gardent l'intégralité des compétences qui leur sont attribuées par le droit fédéral et cantonal.

2. Composition

La commission se compose au minimum de la manière suivante :

- 4 représentants désignés par le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé;
- 4 représentants de **Carrefour AddictionS**;

La commission est nommée pour la durée du contrat de prestations. Des modifications concernant sa composition peuvent être proposées en tout temps, et formalisées par l'accord des deux parties.

3. Fonctionnement

- Les séances de la commission ont lieu au moins 1 fois par an pour procéder à l'évaluation des engagements par le biais du rapport d'exécution du contrat du bénéficiaire et autre documentation requise à l'article 12, ou à la demande de l'une des parties.
- Le rapport d'exécution du contrat du bénéficiaire doit être transmis à l'ensemble des représentants de la commission au minimum 15 jours avant la séance annuelle des parties.

4. Durée et dispositions finales

La durée du présent règlement, de même que ses clauses de dénonciation, de reconduction et de révision correspondent à celles prévues dans le contrat de prestations.

* * * * *

Annexe 7

Commission de suivi : liste des membres

Fonction	Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	E-mail
Médecin cantonal	ROMAND	Jacques-André	Direction générale de la santé, 24 av. de Beau-Séjour, case postale 76, 1211 Genève 4 Plainpalais	022 546 50 04	jacques-andre.romand@etat.ge.ch
Chef du secteur Promotion de la santé et prévention	HAEFLIGER	Pascal	Direction générale de la santé, 24 av. de Beau-Séjour, case postale 76, 1211 Genève 4 Plainpalais	022 546 50 16	pascal.haefliger@etat.ge.ch
Conseillère scientifique	SASTRE DURET	Fabienne	Direction générale de la santé, 24 av. de Beau-Séjour, case postale 76, 1211 Genève 4 Plainpalais	022 540 50 05	fabienne.sastre-duret@etat.ge.ch
Directrice administrative et financière	GUERY	Estelle	Direction générale de la santé, 24 av. de Beau-Séjour, case postale 76, 1211 Genève 4 Plainpalais	022 546 50 00	estelle.guery@etat.ge.ch
Président	BOLLE	Alain	Carrefour AddictionS, CP 567, 1211 Genève 4	022 807 07 00	alain.bolle@csp-ge.ch
Membre	FEHLMANN RIELLE	Laurence			info@fegpa.ch
Membre	RIELLE	Jean-Charles			jcrielle@vtxnet.ch
Coordinatrice	SIDIBE	Gwenaëlle			g.sidibe@riennevaplus.org

Annexe 8

Utilisation du logo de l'Etat de Genève par les entités subventionnées

Principes généraux

- Les départements n'ont pas de logo propre. Ils utilisent tous le logo de l'Etat.

- L'écusson et le texte sont indivisibles.

Utilisation du logo par des entités subventionnées par le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES)

Les supports de communication (affiches, affichettes, flyers, rapports d'activité et autres brochures) des entités subventionnées doivent nécessairement faire référence au soutien qui leur est apporté. Cette référence peut se faire de 2 manières:

1. logo de l'Etat avec la mention "Avec le soutien de :"
2. texte seul: "Avec le soutien de la République et canton de Genève"

De préférence, on optera pour la solution 1 (logo).

Emplacement du logo ou du texte:

- pour les affiches, affichettes, flyers : en bas à droite

- pour les brochures, rapports et autres: 4e de couverture, en bas à droite. Pour des raisons graphiques, il est possible de faire l'insertion en 2de de couverture, en bas à droite.

La direction de la communication du DARES fournit les fichiers électroniques du logo et valide les bons à tirer des documents sur lesquels le logo de l'Etat est inséré.

Pour toute question ou renseignement complémentaire, s'adresser à la direction de la communication du DARES, Mme Riem (022 546 88 88) ou M. Spichiger (022 546 88 16).

Annexe 9

Rapport d'évaluation
"Récapitulatif des indicateurs et des objectifs du contrat de prestations"

Association pour la prévention du tabagisme APRET

Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé DARES

Rappel du but de la subvention et des missions du subventionné :

La subvention a pour but la prévention des dépendances et, en particulier, la prévention de l'usage du tabac et de ses conséquences, ainsi que de l'exposition à la fumée passive.

Mission de l'APRET selon ses statuts:

• remplit un rôle de prévention en matière de tabagisme grâce au Centre d'Information et de Prévention du Tabagisme (CIPRET). L'APRET adresse à ses membres, au corps médical et à la population en général, une information régulière,

• réalise toutes activités ou manifestations qui paraissent aptes à prévenir le tabagisme, à en dénoncer les méfaits et à stimuler la désaccoutumance,

• participe à l'élaboration de programmes de santé préventive,

• coordonne les actions des Associations, Ligues ou Institutions poursuivant des buts similaires sur le plan cantonal,

• entretient des relations publiques; il intervient auprès des autorités,

• collabore avec des organisations suisses et internationales qui poursuivent des buts de prévention dans le domaine du tabagisme notamment.

Mention du contrat : Contrat de prestations 2009-2012 entre la République et Canton de Genève (l'Etat de Genève) et l'Association pour la prévention du tabagisme

Durée du contrat : 2009-2012

Période évaluée : 2009-2011

1. Objectif : Retarder l'âge d'une éventuelle consommation de tabac auprès des jeunes, en synergie avec l'objectif de "retarder l'âge de la première consommation d'alcool" du Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention du Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé

Indicateur :	"Valeur cible"	"Résultat réel"
Nombre de manifestations tout-public	1 / an	1 / an
Nombre d'interventions en dehors des lieux scolaires tels que centres de loisirs, camps sportifs, associations de jeunes, manifestations ciblant les jeunes, etc.	25 / an	25 en 2009, 21 en 2010 et 29 en 2011
Nombre de jeunes contactés	7'500 / an	13'000 / an
Nombre de messages de prévention pour un public-cible de jeunes dans les cinémas	1 campagne/an 10 cinémas / an 10'000 spectateur-trice-s / an	0 / an (remplacé par les animations Cité des Métiers en 2009 et Campagne Kevin en 2010-2011
Nombre d'interventions en milieu scolaires tels que stands, conférences et débats, en partenariat avec le Service de santé de la jeunesse du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport	10 / an	Plus de 10 / an (nombreuses interventions en collaboration avec la FEGPA)
Nombre de jeunes touchés	5'000 / an	14'000 / an

Commentaire(s) :

L'atteinte de cet objectif passe par différentes actions développées dans divers contextes et lieux, que ce soit en milieu scolaire ou en dehors (ex. rallye, semaines prévention dans des centres de loisirs, débats, formation par les pairs). Des supports ont été développés en fonction des besoins et des demandes des organisateurs, dans le respect de l'esprit (culture) de l'évènement ou du lieu. Ces actions ont été menées soit avec le Service santé de la jeunesse, soit avec d'autres structures en charge de jeunes. Ces activités permettent aussi de travailler avec le réseau qui encadre les jeunes. Elles participent à développer la prévention comportementale et apportent une connaissance adaptée au public des jeunes.

L'outil "clip cinéma" n'a finalement pas été utilisé pour faire passer des messages de prévention. L'un des indicateurs était limité à cette activité et, par conséquent, n'a pas pu être atteint par cette non réalisation. Par contre, d'autres actions ont été privilégiées permettant d'atteindre l'objectif. Ainsi, la présence d'un stand important du CIPRET à la Cité des Métiers en 2009, comprenant notamment une animation spécifique ciblant les jeunes, a permis d'avoir un contact direct et de toucher largement les jeunes du Cycle d'orientation, ainsi que ceux du primaire (8ème: anciennement 6ème). En 2010, la campagne «Aujourd'hui, Mes parents ne fument plus, Kevin 11 ans non-fumeur» a souligné l'évolution des comportements de la population depuis celle de "Kevin 2 ans fumeur" en 2002. Elle s'est déclinée sur de nombreux supports d'affichage et par la mise à disposition de badges permettant d'objectiver et de tester scientifiquement l'exposition à la fumée passive. Elle visait notamment à conforter le rôle éducatif des parents en favorisant le dialogue adultes-enfants et à renforcer la norme non-fumeur. L'objectif était aussi de sensibiliser à la protection de jeunes enfants contre l'exposition à la fumée passive. Enfin, une nouvelle campagne spécifique adressée aux jeunes sera programmée en 2012, avec la promotion et la large diffusion du film «Coup de tabac» (co-produit par le CIPRET-Genève et Délit de Film) notamment sur internet.

En ciblant les parents, on renforce l'impact des mesures visant à prévenir le tabagisme voire à retarder l'âge de la première consommation. Dans cette perspective, le CIPRET a développé un volet tabac sur le site "mon-ado.ch", créé à fin 2008 par la FEGPA sur le thème de la prévention de l'alcoolisme. Ce site s'adresse aux parents afin de les sensibiliser et renforcer leurs compétences pour communiquer sur ces substances et poser des limites à leurs enfants. Du conseil en ligne est aussi proposé. Une évaluation externe a conforté la pertinence du site et l'intérêt de développer un volet tabac en 2011. Différents partenariats ont déjà permis une augmentation de la fréquentation du site (dernier trimestre 2011).

Les indicateurs ont été définis en 2008 en étant étroitement liés à des activités précises. Or celles-ci se diversifient en fonction des besoins des publics-cible et de l'évolution des technologies. Dès lors, dans le prochain tableau de bord 2013-2016, les indicateurs seront déterminés de façon à refléter l'atteinte de l'objectif au moyen de différentes activités qui s'ajustent au fil des évolutions et des bilans qui en sont effectués.

La question d'adapter déjà le tableau de bord 2012, afin de formaliser l'évolution constatée, est en cours d'examen.

2. Objectif : Assurer une formation en tabacologie dans les programmes pré et post-grades des filières HEdS et HETS, des écoles du Centre de formation professionnelle santé-social universitaires dans le domaine de la santé
Indicateur Nombre de formations Nombre d'étudiant-e-s formé-e-s
"Valeur cible" 10 / an 170 / an
"Résultat réel" 10 / an (9 en 2009 et 2010 et 12 en 2011)

270 / an (145 en 2009 - 303 en 2010 et 381 en 2011
Commentaire(s) : Le nombre d'étudiant-e-s varie chaque année en fonction des volées des différents enseignements. L'augmentation des jeunes et des formations ciblées, au cours de ces années, démontre l'intérêt de ces écoles. L'enseignement et la formation sont des piliers majeurs de la prévention primaire, secondaire et tertiaire (formation professionnelle de base et continue). Ces professionnels vont ainsi pouvoir utiliser les connaissances acquises dans leur pratique, conférant une crédibilité aux messages et touchant un large public (effet multiplicateur). Le CIPRET-Genève compte développer, ces prochaines années, son partenariat avec les différentes écoles et inscrire cette formation dans le cursus régulier des formations. Compte tenu de son potentiel, l'objectif et les indicateurs seront maintenus. Une évaluation qualitative viendra les compléter pour la période 2013-2016.

3. Objectif : Informer et soutenir au sevrage du tabac dans le cadre de séances de groupes hebdomadaires "Mardis du CIPRET"
Indicateur Nombre de séances des "Mardis-du-CIPRET" Nombre de participant-e-s
"Valeur cible" 40/an 320/an
"Résultat réel" (moyenne de 2009 à 2011) 38 / an 172 / an
Commentaire(s) : Depuis 7 ans, les Mardis du CIPRET-Genève accueillent des personnes pour les orienter quant au sevrage tabagique, pour les soutenir dans l'arrêt du tabac et pour renforcer l'importance d'un environnement sans fumée. Il s'agit d'une action qui participe à la promotion des différentes offres de sevrage existantes à Genève. On assiste à un phénomène nouveau avec la participation de jeunes de moins de 20 ans qui veulent cesser de fumer. Des parents prennent aussi contact pour parler du tabagisme de leurs enfants, après avoir entendu parler des Mardis du CIPRET. La valeur-cible avait été fixée dans la perspective d'une évolution de la fréquentation qui ne s'est pas concrétisée. Elle sera revue à la baisse en 2013-2016 pour tenir compte de la réalité et sera accompagnée d'une évaluation qualitative, afin de mieux définir l'insertion de cette offre dans le dispositif de sevrage tabagique genevois. La pertinence de cette action est, d'une part, mesurée par le relais effectué par des entreprises. Par exemple à l'Etat de Genève en 2010, le Service de santé du personnel a, en particulier, promu l'existence de l'offre des prestations anonymes et gratuites des Mardis de CIPRET à tous les collaborateurs de l'Etat et au personnel de prison. La pertinence se

vérifie, d'autre part, par le développement des Lundis du CIPRET sur ce modèle pour répondre à la demande des organisations internationales.

4. Objectif : Aider les personnes défavorisées dans leur démarche au sevrage en développant un plan d'actions destiné aux groupes vulnérables comportant des personnes en situation précaire, des patients psychiatriques, des personnes en détention, etc.
Indicateur Nombre de groupes touchés Nombre global d'interventions Nombres de personnes touchées
"Valeur cible" 5 / an 10 / an 500 / an
"Résultat réel" 2009 Priorité au travail fait à la prison de Champ-Dollon - 2010 (3) - 2011 (6) 8 / an 1'060 / an
Commentaire(s) : Afin de répondre à une plus forte prévalence du tabagisme dans les groupes de population vulnérable, le CIPRET a travaillé depuis 2009 avec les services de santé des établissements pénitentiaires (Champ-Dollon, la Brenaz) et des institutions en contact avec des adultes en difficulté d'insertion (ex. Centre espoir). Il a aussi développé des collaborations qui vont permettre en 2012 de toucher des personnes souffrant d'handicap mental. Par ailleurs, en relation avec l'introduction de la Loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, une recherche action (HUG/IMSP/CIPRET) a permis de mieux identifier la problématique liée aux populations vivant en milieu carcéral et à l'offre d'aide qui en découle. Les activités développées jusqu'à présent ont, d'abord et surtout, consisté à sensibiliser les directions et le personnel à la prise en charge de ces populations avec une prévalence plus importante du tabagisme. Elles étaient nécessaires pour préparer "le terrain" de la réalisation de plans d'actions. Les valeurs-cible traduisent donc ces réalisations. Ce n'est donc que dans un deuxième temps, contrairement à ce qui était projeté, à savoir dès 2013, que des plans d'actions pourront être élaborés. Le nouveau tableau de bord 2013-2016 intègrera aussi une diversification des publics visés (ex. communautés migrantes). Une évaluation sera menée et permettra de tirer des enseignements pour

affiner la stratégie.

5. Objectif : Promouvoir à Genève la Journée mondiale sans tabac du 31 mai de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et mobiliser le réseau de partenaires genevois concerné
Indicateur Nombre de campagnes médiatiques Nombre d'activités tout-public Nombre de personnes touchées par la campagne et l'activité
"Valeur cible" 1/an 1/an 50'000/an
"Résultat réel" 4 campagnes (1 en 2009 - 1 en 2010 - 2 en 2011) Chaque année un stand à l'OMS et une participation aux stands des HUG (plus un stand spécifique en 2011) 80'000 / an
Commentaire(s) : Chaque année, à l'occasion de la journée mondiale sans tabac du 31 mai, le CIPRET-Genève a mobilisé les partenaires concernés par le thème retenu par l'OMS et s'est associé aux HUG et à l'OMS pour les activités en lien avec la journée. L'exhaustivité des thèmes de l'OMS permet, à chaque fois, d'atteindre divers nouveaux partenaires hors de la santé tout en renforçant le partenariat traditionnel lié à la santé. Ces campagnes sont fortement relayées par les médias. Pour la prochaine période de subventionnement, l'objectif est à maintenir. Par contre l'indicateur des personnes touchées sera remplacé par un indicateur mesurant la mobilisation des acteurs.

Observations de l'institution subventionnée :

Fort du soutien d'une très large majorité de la population, le CIPRET-Genève poursuit sa mission de prévention du tabagisme dans la population genevoise et notamment auprès

des jeunes, des groupes vulnérables et des entreprises et organismes privés et publics.

Le CIPRET-Genève renforce sa présence sur le terrain par de très nombreux stands et autres interventions, avec la formation, l'information, le relais médiatique et l'offre à l'ensemble de la population genevoise des Mardis du CIPRET-Genève et la création en 2011 des Lundis du CIPRET-Genève pour les Organisations internationales siégeant dans notre Canton.

L'expérience du contrat de prestations 2009-2012 nous a montré l'importance d'affiner les indicateurs et valeurs-cibles en cours de contrat, afin de mieux tenir compte de la réalité des projets et de certaines opportunités du calendrier genevois.

Observations du département :

Les activités développées par l'APRET sont conformes aux orientations en matière de santé publique (Organisation Mondiale de la santé, Programme national tabac et cadre de référence cantonal). Grâce au soutien de l'Etat, l'association remplit un rôle d'information et de sensibilisation de la population, des adultes en charge d'éducation et des jeunes, ainsi que de formation des (futurs) professionnels en contact avec des fumeurs. Par l'intermédaire des prestations subventionnées, l'Etat assure son rôle de protection de la jeunesse en l'incitant à ne pas consommer de tabac ou à retarder le début de la consommation. Des projets de prévention ciblés sur certains groupes et ceux d'aide à une démarche de sevrage complètent l'éventail des mesures nécessaires pour une politique de prévention efficace.

Les contributions de l'APRET à la politique de prévention des dépendances du canton sont pertinentes. Pour la période 2013-2016, il conviendra de renforcer les synergies avec les autres dépendances, la connaissance des impacts des prestations et de leur utilité pour leurs bénéficiaires, afin de soutenir l'élaboration d'actions répondant au mieux aux besoins.

POUR LE SUBVENTIONNE	
Nom, prénom, titre	Signature
1) Forni Jean-Luc, président	
2) Rielle Jean-Charles, médecin responsable du Cipret Genève	p.o.
Genève, le 26/07/12	

POUR L'ETAT DE GENEVE	
Nom, prénom, titre	Signature
Fabienne Sastre Duret, conseillère scientifique DGS	
Genève, le 20.07.2012	

Rapport d'évaluation
"Récapitulatif des indicateurs et des objectifs du contrat de prestations"

Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme (FEGPA)
Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES)

Rappel du but de la subvention et des missions du subventionné :

Prévention des dépendances et, en particulier, prévention de la consommation inappropriée ou abusive d'alcool et de ses conséquences.

Les buts statutaires de la FEGPA sont :

- Promouvoir la santé et la prévention
- Informer le public, les autorités et autres décideurs sur toutes les questions liées à l'alcoologie
- Fédérer le réseau genevois d'alcoologie
- Participer aux activités des organismes romands et suisses poursuivant des buts similaires

Mention du contrat : contrat de prestations 2009-2012 entre la République et Canton de Genève (l'Etat de Genève) et la Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme.
Durée du contrat : 2009 - 2012
Période évaluée : 2009 - 2011

1. Objectif : Renforcer l'application des lois de protection des mineurs en implantant un programme de formation auprès des entreprises vendant de l'alcool et auprès des cafetiers-restaurateurs.
Indicateur : Nombre d'entreprises ou de cafetiers-restaurateurs vendant de l'alcool bénéficiant du programme
"Valeur cible": 50 / an
"Résultat réel" : 8 formations impliquant 295 personnes (moyenne des 3 années) + 9 formations impliquant 303 personnes (moyenne sur 2 ans) dans les manifestations
Commentaire(s) : L'implantation d'un programme de formation ne s'est pas déroulée comme prévu. En effet, les petits commerces et les cafetiers n'ont pas saisi la possibilité offerte. De leur côté, les grandes surfaces avaient déjà bénéficié d'une formation idoine grâce à la campagne lancée

en 2000 par la FEGPA. Par conséquent, avec l'accord de la DGS, nous avons changé notre public cible tout en respectant l'objectif de renforcer l'application des lois de protection des mineurs. Au travers de notre participation à la Plateforme "alcool et mineurs" pilotée par le Scom (Service du commerce) depuis 2009, nous avons formé les tenanciers présents lors d'évènements festifs comportant un risque de consommation d'alcool par les jeunes.

L'indicateur initialement défini n'était pas approprié pour tenir compte de ces changements ni pour mettre en évidence l'envergure du nombre de personnes touchées. Ainsi, ce sont le nombre de formations et le nombre de personnes touchées qui ont été jugés pertinents. A côté de 8 formations pour les entreprises impliquant 295 personnes (en moyenne, sur trois ans), nous avons dispensé 9 formations auprès d'organisateurs de certaines manifestations et atteint 303 personnes (en moyenne, sur deux ans).

Les difficultés rencontrées pour inciter les points de vente ou de débit de boissons à participer à des formations, nous ont conduits à proposer le lancement d'achats-tests afin de toucher tous les commerces et les établissements publics. Une première campagne, sous forme de monitorage, devrait débuter en 2013. Ce monitorage nous permettra de connaître le niveau de conformité dans l'application de la loi, de connaître les besoins et les difficultés, et de faire des propositions de formation mieux ciblées.

2. Objectif : Renforcer les compétences parentales pour retarder l'âge de la première consommation par le programme "mon ado et l'alcool" en cohérence avec le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention du DARES
Indicateur : Nombre d'interventions auprès des parents, Nombre de parents approchés Rapport d'évaluation
"Valeur cible": 10/ an 1000 / an 1 d'ici 2012
Résultat réel : 3/ an 160 / an un rapport d'évaluation en 2010
Commentaire(s) : Les indicateurs définis pour mesurer l'atteinte de l'objectif étaient centrés sur des actions qui n'ont pas rencontré le succès escompté. En effet, les parents sont difficiles à mobiliser selon des interventions "classiques" (ex. conférences, débats), comme en témoignent les résultats. Cependant, la FEGPA a entrepris d'autres actions, au travers du développement du site internet "mon-ado.ch" créé à fin 2008. Ce site s'adresse aux parents. Il vise, d'une part, à les sensibiliser et, d'autre part, à renforcer leurs compétences pour communiquer sur l'alcool et pour poser des limites à leurs enfants. Les différentes actions menées depuis 2009 ne peuvent être mesurées avec les indicateurs initialement définis, alors qu'elles contribuent à atteindre l'objectif. Par exemple, à l'occasion d'une enquête sur la pertinence du site "mon-ado.ch" menée en 2010, 11'000 parents ont reçu une brochure reprenant les

rubriques du site et un questionnaire d'évaluation. Cet envoi a ainsi permis de les informer de l'existence du site et de son contenu.

Les réponses au questionnaire d'évaluation ont permis à l'Institut de médecine sociale et préventive de Genève, qui a réalisé l'enquête, de conclure que le site suscitait un réel intérêt mais qu'il convenait de renforcer sa promotion pour qu'il soit plus connu et donc mieux utilisé. La pertinence du site est aussi mesurée par l'intérêt manifesté par d'autres partenaires. Depuis 2010, une collaboration a été instaurée avec la FVA (Fondation vaudoise contre l'alcoolisme) qui a estimé que le site comblait une lacune de leur plan cantonal. Un partenariat a, par ailleurs, été instauré avec le CIPRET-Genève pour une extension du site à la problématique du tabagisme. C'est ainsi qu'un volet sur le tabac et ses conséquences a été élaboré en 2011 et sera développé en 2012. Le CIPRET-Vaud s'est aussi associé à cette démarche.

D'autres actions pour améliorer le site et toucher les parents sont d'ores et déjà prévues. Durant l'année 2012, on préparera une nouvelle enquête auprès d'un échantillon de parents sur leur perception des risques liés à la consommation d'alcool, de tabac et de cannabis en lien avec nos partenaires. Un volet sur le cannabis devrait voir le jour au début 2013.

L'objectif sera maintenu en 2013-2016. Les indicateurs seront adaptés et complétés par une mesure de la fréquentation du site et de l'impact sur les parents. Par ailleurs, le tableau de bord 2013-2016 prévoira un développement du site avec de nouvelles rubriques comprenant aussi des articles scientifiques vulgarisés.

3. Objectif : Implanter le concept d'intervention précoce dans les communes en collaboration

avec Radix et la FASe

Indicateur Nombre de communes ayant adopté et mis en œuvre le concept

"Valeur cible" 12 à fin 2012

"Résultat réel" 17 communes

Commentaire(s) :

L'intervention précoce dans les communes contribue à la promotion de la santé et à une politique de prévention efficace et cohérente qui passe par des mesures à la fois structurelles, environnementales et comportementales. La FEGPA s'est engagée dans le processus à l'instigation de Radix (centre de compétences en promotion de la santé) dans le cadre d'un projet soutenu par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). La FASe (Fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle) est également partenaire de ce projet.

A Genève, les communes sont entrées dans la démarche à partir des problèmes de consommation d'alcool excessive et/ou inappropriée. L'objectif de la FEGPA est de travailler à l'élaboration d'un plan de mesures favorisant la mobilisation des ressources existantes dans les communes et le développement de nouvelles compétences. Après une première étape d'état des lieux, les communes façonnent aujourd'hui, à leur rythme, des plans de mesures dans différents domaines (gestion des manifestations, consommation dans l'espace public, etc.).

Sur les 17 communes ayant signé la convention, les 12 communes de la région Arve-Lac

ont renoncé fin 2011. En effet, l'insuffisance de réseaux locaux de collaboration a fragilisé le processus. A ce jour, 2 communes ont finalisé le processus. Dans 3 autres, il est en cours d'élaboration.

La poursuite de cet objectif jugé pertinent sera inscrite dans le prochain tableau de bord. Le projet se poursuivra avec d'autres communes intéressées mais s'élargira à de nouveaux partenaires (ex. établissements scolaires, Semestres de motivation - SEMO).

4. Objectif : renforcer les compétences des jeunes afin de prévenir la consommation précoce et l'ivresse
Indicateur : Nombre d'interventions sur 1/2 journées en milieu scolaire et extra-scolaire par des actions telles que stands, animations, ateliers, débats en collaboration avec le service de santé de la jeunesse du DIP nombre de jeunes touchés
"Valeur cible": 60 / an 5000 / an
"Résultat réel": 42 2'150
Commentaire(s) : La valeur-cible de 60 interventions par an a été surestimée dans la mesure où la FEGPA intervient à la demande du service de santé de la jeunesse en fonction de programmes ne portant pas exclusivement sur les addictions et en lien avec les disponibilités des différents établissements scolaires. De nouvelles valeurs-cible, mieux adaptées à la réalité, seront donc proposées dans le prochain tableau de bord.

5. Objectif : Informer sur les conséquences de la consommation d'alcool et sur la promotion de la santé "
Indicateurs (communs à la FEGPA et à l'APRET) :- Nombre de personnes accueillies à l'arcade - Nombre d'entretiens téléphoniques
"Valeur cible" : - 5000/ an - 1'500/ an
"Résultat réel": - 4'083 / an - 1'812 / an

Commentaire(s) :

L'accueil à l'arcade est assuré par la FEGPA en collaboration avec l'APRET / CIPRET-Genève. Un public diversifié vient se renseigner et prendre de la documentation sur les questions liées aux problèmes d'alcool, de tabac, d'autres drogues. Des ponts sont faits entre les différentes problématiques en lien avec l'alimentation. Des groupes de jeunes sont régulièrement accueillis pour des discussions sur les thèmes des addictions, de la prévention et la promotion de la santé.
Cette interface avec le public est indispensable et la démarche qui est proposée est un accueil non intrusif afin que les personnes franchissant le seuil de l'arcade se sentent à l'aise de poser les questions qui les préoccupent sans jugement, ni insistance. L'arcade peut être aussi le relais vers des institutions de prises en charge si nécessaire.
La valeur cible du nombre de personnes venant à l'Arcade avait fait simplement l'objet d'une estimation. La mesure du nombre de visites montre un résultat légèrement inférieur. La localisation actuelle de l'Arcade explique en partie ce résultat. En revanche, le nombre d'entretiens téléphoniques est supérieur à celui attendu.

Le regroupement de la FEGPA, de l'APRET / CIPRET-Genève et de Rien ne va plus en 2013 devrait permettre un nouvel essor à cette activité, conditionnée évidemment par le type et la localisation des futurs locaux.

Observations de l'institution subventionnée :

L'expérience du contrat de prestations 2009 - 2012 nous a montré l'importance de choisir les indicateurs et les valeurs-cible en tenant mieux compte de la réalité des projets dont la mise en œuvre ne dépend pas uniquement de l'entité porteuse, en l'occurrence la FEGPA, qui travaille avec un grand nombre de partenaires qui ont leurs propres contraintes mais qui sont incontournables pour le développement desdits projets.

Observations du département :

Les prestations réalisées par la FEGPA répondent pour une large part à l'axe « retarder l'âge de la première consommation d'alcool » du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention. Elles s'adressent non seulement aux jeunes et à leurs parents, mais aussi aux professionnels en contact avec ces jeunes. Parallèlement, plusieurs actions visent à prévenir la consommation d'alcool problématique en mobilisant les milieux professionnels travaillant avec des publics cibles très divers : femmes enceintes, personnes en entreprise, résidents en EMS, etc. Enfin, des actions de réduction des risques, par exemple lors de manifestations à risque de consommation abusive d'alcool et lors des fêtes de fin d'années, complètent l'éventail des différentes mesures qui toutes contribuent à l'atteinte des résultats visés par la politique genevoise de prévention des dépendances.

Les actions développées sont pertinentes. Dans certains cas, elles devront cependant être renforcées par des mesures de sensibilisation ayant fait leurs preuves en matière de prévention (ex. achats-test). Les compétences mobilisées par la FEGPA et le large travail en réseau réalisé font de l'association un acteur reconnu. De plus en plus fréquemment, la FEGPA est amenée à intervenir sur des questions concernant la consommation du cannabis par les jeunes. Face à de nouveaux enjeux de (multi-)consommation et aux risques qui en découlent, les prestations en réponse à cette problématique seront formellement intégrées à la mise en œuvre de la politique de prévention des dépendances pour la période 2013-2016. Des synergies seront également favorisées avec les autres dépendances, afin de mieux faire face aux problèmes émergents. Les indicateurs viseront plus systématiquement à mesurer l'impact et la qualité des prestations pour leurs destinataires, afin de mieux soutenir le développement d'actions répondant aux besoins.

POUR LE SUBVENTIONNE	
Nom, prénom, titre	Signature
1) Bolle Alain, président	
2) Fehlmann Rielle Laurence, secrétaire générale	P/o 19/07/2012 R. BENOIT
Genève, le 20 juillet 2012	

POUR L'ETAT DE GENEVE	
Nom, prénom, titre	Signature
Fabienne Sastre Duret, conseillère scientifique, DGS	
Genève, le 20.07.2012	

Rapport d'évaluation
"Récapitulatif des indicateurs et des objectifs du contrat de prestations"

"Centre de prévention du jeu excessif Rien ne va plus" (RNVP)
Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé "DARES"

Rappel du but de la subvention et des missions du subventionné :

La subvention est destinée à la prévention des dépendances et plus particulièrement :
- Prévention du jeu excessif de hasard et d'argent et de ses conséquences
- Prévention du jeu excessif virtuel et de ses conséquences

Les buts de RNVP sont :
- De faire connaître les différentes problématiques liées aux pratiques de jeux.
- D'accueillir, orienter et accompagner les personnes affectées par le jeu excessif et leur entourage.
- De faire toute proposition utile pour favoriser la cohérence du dispositif disponible pour aider les personnes concernées et leurs proches.

Mention du contrat : contrat de prestations 2011-2012 entre la République et Canton de Genève (l'Etat de Genève) et l'association Rien ne va plus
Durée du contrat : 2011-2012
Période évaluée : 2011

1. Objectif : Garantir l'accueil et l'écoute des personnes affectées par le jeu excessif de hasard et d'argent
Indicateurs : nombre d'entretiens, nombre d'ateliers de sensibilisation, nombre de participants aux ateliers
"Valeur cible" 300, 15, 60
"Résultat réel" 256, 8, 10
Commentaire(s) : L'accueil proposé est peu contraignant (bas seuil), ouvert, accessible, anonyme et gratuit. Il représente une étape intermédiaire précieuse de clarification et de renforcement de la motivation, entre le joueur en difficulté et les services d'aide sociale et de soins pouvant lui venir en aide. Il permet aussi de saisir comment évolue l'intégration des jeux dans le tissu social et quelles sont les problématiques que ceux-ci soulèvent. A noter que l'association traite aussi l'accueil spécialisé pour la France voisine, dans la cadre de la collaboration régionale franco-genevoise (CRFG), dont le suivi est assuré par la sous-commission

« santé, prévention et conduites addictives » (autre financement).

L'indicateur « nombre d'entretiens » comprend le nombre d'appels téléphoniques reçus et le nombre d'entretiens en face à face réalisés car l'objectif principal de ces deux formes de consultation est l'orientation vers les structures existantes. Le résultat de 256 entretiens (téléphoniques et face à face) reflète l'activité d'accueil sur le canton de Genève en 2011 alors que la valeur cible avait fixée à 300 entretiens, pour les résidents genevois, selon l'expérience des années antérieures. Ce résultat inférieur à la cible s'explique par l'existence d'un lien étroit entre ce nombre et la diffusion d'une information médiatique. En 2011, les médias ont été moins nombreux à solliciter notre intervention et nous sommes peu intervenus par voie de presse, hormis à l'occasion de la journée réservée à nos 10 ans.

Nous prévoyons en 2012 une campagne pour augmenter la visibilité de notre association et sensibiliser aux dangers du jeu excessif. Un monitoring des effets de cette campagne sur le nombre d'appels et d'entretiens permettra d'évaluer son impact et son utilité. Pour le prochain tableau de bord (2013-2016), la valeur cible sera maintenue à 300, puisqu'elle correspond au volume potentiel des appels et entretiens des résidents genevois.

L'association est la seule institution genevoise actuellement outillée pour le recueil d'informations statistiques. L'évolution du volume des demandes et du profil des demandeurs est ainsi rendu visible et permet une veille qualitative de l'évolution des problématiques de jeu excessif. L'association consigne également l'orientation proposée mais n'est par contre pas en mesure de savoir si l'usager va y donner suite. Pour le prochain tableau de bord (2013-2016), des améliorations supplémentaires seront apportées dans le relevé d'informations et par une procédure d'orientation.

La fréquentation de l'espace Goût Double (cf. ateliers de discussion) n'a pas atteint le résultat escompté, malgré une demande explicite des usagers. C'est pourquoi, en 2012, cette activité est déjà en cours de réaménagement ; des discussions sont en cours avec d'autres partenaires. Pour 2013-2016, elle ne figurera plus au tableau de bord.

2. Objectif : Sensibiliser les professionnels à la problématique du jeu excessif de hasard et d'argent, ainsi qu'à la détection et l'orientation des personnes concernée

Indicateurs : nombre de séances, nombre de professionnels touchés, nombre de services RH et autres organismes socio-sanitaires et juridiques ayant participé

"Valeur cible" 12, 100, 4

"Résultat réel" 19, 61, 18

Commentaire(s) :

Les interventions auprès de 18 services (professionnels engagés dans la relation d'aide, entreprises du jeu, etc.) ont touché 61 professionnels qui ont reçu une information sur le centre de prévention et les activités que nous menons. Ensuite, une moitié de ces professionnels a bénéficié d'un approfondissement sur la thématique du jeu excessif et l'autre moitié a fait appel à nos prestations ou a engagé des projets communs tels que celui réalisé autour de notre événement des 10 ans avec une association du quartier de Saint-Jean.

La problématique du jeu excessif reste méconnue, même chez les professionnels, malgré l'évolution croissante de l'offre de jeu. La méconnaissance engendre une banalisation qui aboutit à d'importantes et de coûteuses incidences en termes de santé publique.

C'est pourquoi, il est essentiel de développer un travail répété de sensibilisation auprès d'un large éventail de professionnels potentiellement en relation avec des joueurs problématiques. Ce travail auprès d'acteurs en mesure de relayer l'intervention précoce favorise l'accès aux solutions pour prévenir l'addiction. Il permet d'augmenter le nombre d'intervenants (multiplicateurs de la prévention) et leur capacité à intervenir en amont des graves conséquences du jeu excessif.

L'indicateur du nombre de services ayant participé à des séances est instructif car il montre l'ampleur des entités touchées. Son augmentation est pondérée par celui du nombre de professionnels touchés qui traduit un degré d'investissement des professionnels moins important que souhaité (disponibilité limitée ou peu conscients de la problématique). Il s'agit parfois d'une intervention très ponctuelle. C'est pourquoi, l'association a prévu de maintenir les interventions afin d'atteindre de nouveaux professionnels.

Dans le prochain tableau de bord 2013-2016, l'objectif sera globalement maintenu tel quel. De plus, nous viserons la régularité des actions, répétées chaque année, pour renforcer les relais de la prévention, ainsi qu'une plus grande présence auprès des différents services. Nous réaliserons également de nouveaux partenariats afin de mobiliser plus d'acteurs (ex. Communes, centres d'action sociale).

3. Objectif : Informer le grand public sur la problématique du jeu excessif de hasard et d'argent
Indicateurs : nombre d'interventions dans les médias, nombre d'événements, nombre de visites sur le site Internet
"Valeur cible" 3, 1, 5000
"Résultat réel" 4, 2, 5112
Commentaire(s) : L'information au grand public vise à permettre à la fois l'identification de comportements à risque et la connaissance des ressources disponibles, pour les personnes concernées et leur entourage, afin de remédier aux excès. La prévention s'adressant à l'ensemble de la population, favorise la prise en compte de la question de l'addiction au jeu dans la société. Cette prévention dite primaire, partie la plus visible de la prévention, ne produit isolément que peu d'effets et c'est associée à d'autres activités de prévention, qu'elle permet l'identification d'un problème d'addiction. Les valeurs cibles des trois indicateurs ont été correctement estimées. Si les résultats montrent un léger dépassement en 2011, c'est en raison de l'événement organisé pour les 10 ans de l'association. Parmi les actions destinées au grand public, la manifestation organisée à l'occasion des 10 ans de RNVP en 2011 a touché une centaine de personnes et a mobilisé un partenariat réseau très étendu grâce à la collaboration avec une maison de quartier. Elle a fait l'objet d'une recherche de fond complémentaire afin de couvrir les frais de l'organisation. La couverture médiatique a été très satisfaisante.
Par ailleurs, nous avons également participé à l'organisation du stand Carrefour Prévention lors du Festival du Développement Durable. Une action médiatique a été lancée en 2012 (affichage animé dans les centres commerciaux, les agences de postes et les TPG).

Le site internet est le moyen de premier contact majoritairement utilisé par le public pour nous atteindre. Il va être modernisé en 2012 pour le rendre plus attractif.

Les indicateurs restent pertinents pour 2013-2016. Les valeurs cibles resteront identiques en particulier celles des actions grand public qui sont coûteuses et engagent des forces conséquentes pour l'association.

4. Objectif : Sensibiliser les professionnels des milieux éducatifs, des maisons de quartier et des centres de loisirs" (jeu virtuel)

Indicateurs : nombre de séances, nombre de professionnels, nombre de lieux

"Valeur cible" 6, 30 , 3

"Résultat réel" 8, 103, 8

Commentaire(s) :

La valeur cible du nombre de professionnels touchés a été dépassée (103 professionnels atteints contre les 30 prévus). Cela s'explique en grande partie par une action de sensibilisation de deux heures pour l'ensemble des collaborateurs de la fase (fondation genevoise pour l'animation socioculturelle), qui a touché environ 60 travailleurs sociaux intéressés par la problématique du jeu virtuel, ainsi que par une autre intervention pour l'ensemble des centres de loisirs de la place sollicitée par la fase.

Le développement des jeux virtuels se caractérise par une offre massivement incitative sur Internet. Cette accessibilité expose les jeunes de la « Web » génération à des risques en matière d'addiction aux jeux. Par le biais des écrans, le téléphone y compris, les jeunes constituent une population vulnérable qu'il convient de protéger. Depuis 2006, RNVP est identifié comme une ressource par le public pour répondre à cette problématique. Ces activités se développent en synergie et en complémentarité avec celles proposées par les services actifs auprès des jeunes. Afin de s'inscrire dans cette complémentarité, RNVP participe aux réunions du réseau groupe de liaison prévention jeunesse (GLPJ) piloté par l'Office de la jeunesse.

Les indicateurs et leur valeur cible seront maintenus en 2013-2016 au même niveau qu'en 2011-2012. Ils seront complétés par des bilans réguliers permettant de mesurer la satisfaction.

5. Objectif : Sensibiliser les jeunes et les parents, voire d'autres publics non professionnels, à la problématique du jeu excessif virtuel

Indicateurs : nombre de séances auprès de jeunes, nombre de séances auprès des parents, nombre de séances auprès d'autres publics, nombre de personnes touchées.

"Valeur cible" 6, 3, 3, 150

"Résultat réel" 59, 7, 3, 362

Commentaire(s) :

La prévention primaire s'organise par le biais de programmes d'information et de formation, ainsi que par le développement et l'accompagnement de projets qui impliquent les jeunes et les adultes. La mention "autres publics non professionnels" fait référence aux associations

de parents ou d'habitants se présentant en qualité d'entité demandeuse d'une intervention.

En 2011, cet objectif a largement été atteint, principalement grâce au projet communal de Vernier. Ce projet met en évidence le potentiel de l'impact de la prévention lorsqu'un partenariat élargi est sollicité. L'implication des travailleurs sociaux, rendue possible grâce à la sensibilisation donnée précédemment sur la thématique du jeu excessif, a facilité l'accès et l'action auprès des écoles. Les relais de prévention peuvent ainsi être assurés pour une action durable, au-delà de l'intervention ponctuelle.

Les valeurs cibles prévues ont été exceptionnellement dépassées en raison de cette action d'envergure car RNVP a été sollicité pour conduire l'ensemble des interventions en milieu scolaire. Une vingtaine de classes d'élèves de 7 à 8 ans et une classe d'élèves du CO de 14 ans ont ainsi été touchées, auxquelles se sont ajoutées des interventions dans cinq centres de loisirs pour cinq soirées de parents.

L'indicateur initial de 6 séances de sensibilisation auprès de jeunes et trois auprès de parents reste pertinent. La valeur cible de 150 pour la participation des personnes semble plus réaliste que le résultat de 362 exceptionnellement atteint en 2011. Il faudra encore une année de recul pour vérifier si une tendance aux actions durables et conséquentes peut être envisageable sur une base annuelle et revoir cet indicateur le cas échéant.

Un projet de quartier autour du jeu virtuel est déjà engagé pour 2012. Nous prévoyons de proposer, à la fin de chaque séance, un bilan de satisfaction des participants.

Observations de l'institution subventionnée :

L'antenne de prévention du jeu est une petite structure financée par le DARES (1,3 postes). Les indicateurs reflètent des activités qui se déploient en actions de proximité. Un investissement conséquent est consenti dans le développement des liens entre les professionnels potentiellement concernés par les questions liées aux jeux. Le contexte et l'actualité sur ces sujets ont une incidence sur le développement de nos prestations et nécessite une veille importante pour intégrer constamment de nouvelles données et adapter nos propositions aux besoins.

Dans la perspective d'une modification de la loi sur les jeux au niveau fédéral, la pertinence de la distinction actuelle entre jeux de hasard et d'argent (JHA) et jeux virtuels (JV) pourrait être abolie. Sur le terrain, cette distinction est d'ores et déjà illusoire.

Observations du département :

En matière de prévention du jeu excessif, comme dans les autres domaines des dépendances (alcool, tabac), les mesures de prévention doivent être diversifiées pour permettre d'atteindre les résultats escomptés. Celles développées par RNVP sont inspirées de pratiques évaluées et sont particulièrement efficaces si elles sont déployées en même temps.

Les prestations de RNVP répondent aux objectifs de prévention et lutte contre la dépendance au jeu contenus dans les lois cantonales qui régissent les jeux de hasard, les loteries et les paris. Elles sont développées en complémentarité aux actions menées sur le plan romand via le Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu excessif.

L'accent mis sur les prestations d'information et de sensibilisation de la population et des professionnels des milieux de la santé, du social et de l'éducation est tout à fait pertinent. L'effort doit être poursuivi car des fausses croyances et une méconnaissance de la problématique du jeu excessif sont largement répandues et entravent une détection précoce, dans un contexte d'évolution croissante de l'offre. L'accueil réalisé par RNVP permet aux joueurs et à leur entourage de trouver des réponses, un soutien et une orientation sur une problématique non seulement méconnue mais aussi taboue. Il doit donc être maintenu. Parallèlement, l'association va développer des actions ciblées de soutien aux opérateurs de jeu (ex. dépositaires de la Loterie romande) pour identifier les joueurs à risque et permettre une intervention précoce, en amont de conséquences sociales dommageables. L'expertise de l'association est aussi mise à contribution pour sensiliser les jeunes, leurs parents et les professionnels à la problématique des jeux d'écran excessifs et pour esquisser des réponses préventives pertinentes.

Le contrat de prestations pour la période 2011-2012 a permis de confirmer les orientations prises et d'envisager les améliorations à apporter pour la période 2013-2016 en termes de suivi. En particulier, les indicateurs proposés pour le prochain projet de contrat de prestations devraient permettre de mieux mesurer l'impact et la qualité des prestations. Sachant que les joueurs excessifs présentent plus fréquemment d'autres conduites addictives (alcool, tabac) et que les comportements à risque sont présents chez les jeunes sous différentes formes, des synergies en matière de prévention seront favorisées avec les autres dépendances pour la période 2013-2016.

POUR LE SUBVENTIONNE	
Nom, prénom, titre	Signature
1) Gwenaëlle Sidibe, coordinatrice	20/07/2012
2) Righetti Olivier, président	23/07/2012
Genève, le	

POUR L'ETAT DE GENEVE	
Nom, prénom, titre	Signature
Fabienne Sastre Duret, conseillère scientifique, DGS	
Genève, le 20.07.2012	

ANNEXE 5A

Société Fiduciaire Hedco SA

SFH

FeGPA

Fédération Genevoise pour La Prévention de l'Alcoolisme

Rapport de révision
de l'exercice 2011

4, rue du Tir-au-Canon 1227 Carouge Tél. 022 827 43 00 Fax 022 827 43 09
E-mail: fiduciaire@hedco.ch www.hedco.ch

Société Fiduciaire Hedco SA
4, rue du Tir-au-Canon C.p. 1044 - 1227 Carouge
Tél. 022 827 43 00 Fax 022 827 43 09
E-mail: fiduciaire@hedco.ch www.hedco.ch

Organe de révision • Tenue de compte • Fiscalité • Expertises • Salaires • Mandats fiduciaires • Domiciliation

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'attention des membres de l'association FEGPA - Fédération Genevoise pour la Prévention de l'Alcoolisme - Genève

---

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Association FEGPA, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable.
Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.
En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne soient pas conformes aux Swiss Gapp RPC, à la loi et aux statuts.

Nous vous rendons attentif au fait que les états financiers de votre association laisse apparaître un surendettement de CHF 15'342.
Nous vous rendons attentif aux dispositions de l'art. 77 CC.

« L'association est dissoute de plein droit lorsqu'elle est insolvable ou lorsque la direction ne peut plus être constituée statutairement. »

./..

Votre association est soumise à la directive transversale EGE-02-04_V3, laquelle prévoit un contrôle restreint. Dès lors, nous vous rendons attentif aux dispositions de l'art. 728 c al. 3 CO qui s'applique à votre association.

« Si la société est manifestement surendettée et que le conseil d'administration omet d'en aviser le juge, l'organe de révision avertit ce dernier »

Carouge, le 27 mars 2012

SOCIETE FIDUCIAIRE HEDCO SA
ASR No 502580

Christian PIDOUX
Spécialiste en finance et comptabilité
Avec brevet fédéral
Expert-réviseur agréé

Annexe: comptes annuels

FEGPA

Bilan au 31 décembre 2011

Notes	ACTIFS	Brut	Corr. Valeur	Net	2010
	Actifs circulants				
	Liquidités				
A	Caisse	1'224.30		1'224.30	
B	CCP	50'895.69		50'895.69	
C	Banque	0.00		0.00	
	Total des liquidités			**52'119.99**	***11'021.72***
	Créances				
D	Créances résultant de livraisons et prestations	1'443.95		1'443.95	
DD	Créances envers des entités	11'366.75		11'366.75	
E	Autres créances	2'439.92		2'439.92	
F	Comptes correctifs d'actif	6'893.65		6'893.65	
	Total des créances			**22'144.27**	***7'292.00***
	Stocks				
G	Stocks	0.00	0.00	0.00	
	Total stocks			**0.00**	***0.00***
	Total actifs circulants			**74'264.26**	***18'313.72***
	Actifs immobilisés				
	Immobilisations financières				
H	Dépôts de garantie	0.00		0.00	
I	Titres	0.00		0.00	
J	Participations	1'000.00		1'000.00	
	Total immobilisations financières			**1'000.00**	***1'000.00***
	Immobilisations corporelles				
K	Mobilier-Matériel	0.00	0.00	0.00	
L	Installations	0.00	0.00	0.00	
M	Informatique	0.00	0.00	0.00	
N	Véhicules	0.00	0.00	0.00	
	Total immobilisations corporelles			**0.00**	
	Immobilisations incorporelles				
O	Goodwill	0.00	0.00	0.00	
	Total immobilisation incorporelles			**0.00**	***0.00***
	Total actifs immobilisés			**1'000.00**	***1'000.00***
	TOTAL ACTIFS			**75'264.26**	***19'313.72***

Notes	PASSIFS	Brut	Corr. Valeur	Net	2010
	Fonds étrangers				
	Court terme				
P	Dettes sur achats et prestations de service			56'309.80	
Q	Dettes envers des entités			8'352.50	
Q1	Créancier Etat de Genève : Part de subvention non dépensée			10'061.04	
R	Autres dettes à c/t			5'587.65	
S	Comptes correctifs de passifs			10'295.25	
	Total fonds étrangers à c/t			90'606.24	*50'654.14*
	Long terme				
T	Fonds étrangers à l/t			0.00	
U	Hypothèque			0.00	
	Total fonds étrangers à l/t			0.00	*0.00*
	Total fonds étrangers			90'606.24	*50'654.14*
	Fonds propres				
V	Capital libre (arriérés de thésaurisation)			(9'014.48)	*(14'145.12)*
W					
X					
Y					
Z	Part des subventions non dépensées			(6'327.50)	*(17'195.30)*
	Total des fonds propres			(15'341.98)	*(31'340.42)*
	TOTAL PASSIFS			**75'264.26**	***19'313.72***

Notes	Compte de résultats		Budget	2010
	Activité liée à l'exploitation			
1	Recettes d'activité	73'683.05		
2	Subvention Etat de Genève	896'200.00		
3	Autres subventions	30'760.00		
	Total des produits de campagne de collecte de fonds	**1'000'643.05**	*994'200.00*	*1'024'704.15*
4	Autres produits d'exploitation	1'330.00		*2'350.00*
	Total des produits	**1'001'973.05**	*994'200.00*	*1'027'054.15*
	Charges directes de projets - Activités FEGPA			
5	Information et promotion de la santé	265'359.62		
6	Diminution de l'alcool par les jeunes	132'177.95		
7	Diminution de la consommation	71'341.38		
8	Réseau d'alcoologie	978.00		
9	Frais d'évaluation			
	Total des charges directes de projets	**469'856.95**	*470'800.00*	*541'856.60*
	Frais administratifs			
10	Salaires et charges sociales	337'232.47		
11	Frais de bureau et d'administration	34'470.20		
12	Frais de locaux et charges d'infrastructure	79'090.55		
13	Honoraires et frais internes	32'783.35		
	Total des frais administratifs	**483'576.57**	*481'060.00*	*531'351.30*
	Total des charges	**953'433.52**	*951'860.00*	*1'073'207.90*
	Résultat intermédiaire 1 (exploitation)	**48'539.53**	*42'340.00*	*(46'153.75)*
	Résultats financiers			
14	Produits financiers	62.30		*53.05*
15	Charges financières	0.00		
	Total résultat financier	**62.30**		*53.05*
	Autres résultats			
16	Produits sans rapport avec l'organisation	0.00		
17	Charges sans rapport avec l'organisation	0.00		
	Total "autres résultats"	0.00		
	Résultat annuel avant attribution	**48'601.83**	*42'340.00*	*(46'100.70)*
	Attributions(voir annexe)			
	Créancier Etat de Genève			
	Part de subventions non dépensées (75 %)	32'603.39		*10'026.90*
	Part attribuée à l'organisation :			
	Réserve pour subventions non dépensées (25 %)	10'867.80		*13'023.45*
	Total des attributions	**43'471.19**		*23'050.35*
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**5'130.64**		*(23'050.35)*

Annexe au compte annuels 2011

1 Principes généraux sur la présentation des comptes

La présentation des comptes de la FEGPA a été établie, conformément aux principes régissant l'établissement régulier des comptes (Swiss GAAP RPC) La présentation des états financiers est conforme à la loi et aux statuts, ainsi qu'à la directive transversale EGE 02-04-V3

1 Présentation des comptes crédible, sans compensation
2 Principe de l'image fidèle (True & fair view) en tant que fondement
3 Poursuite de l'exploitation (Going concern)
4 Délimitation périodique (Accrual basis)
5 Importance relative (Materiality)

Selon la définition de la Swiss GAAP RPC 21 la FEG-A n'est pas considéré comme une grande organisations à but non lucratif, dès lors les comptes s'articulent en 5 éléments : bilan, compte d'exploitation, tableau de variation du capital, annexe et rapport de performance.

Ecarts dans la présentation des comptes

L'application des Swiss Gapp RPC engendre un écart de présentation des états financiers 2011 par rapport à l'année 2010, sans que des différences matérielles dans les évaluations ne ressortent de manière significative pour les lecteurs.

Le compte d'exploitation est présenté selon la méthode des coûts globaux.

La comptabilité est tenue en francs suisse et selon les flux financiers.

2 Remarque sur certains postes individuels du bilan.

A - C Liquidités et titres

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse et les avoirs sur le compte postal.
L'association de détient ni titre ni liquidité en devises étrangères, dès lors il n'y a aucune évaluation particulière

D - E Créances et autres créances

Principes d'évaluation

Les créances sont évaluées à la valeur nominale, déduction faite de perte de valeur éventuelles.

D Il s'agit de débiteurs divers pour des montants allant de CHF 26 à 500

DD Créances envers des entités

Il s'agit de la créance envers l'APRET

E Autres créances

Il s'agit de créances sur les charges sociales (trop payé)

F Comptes correctifs d'actif

Il s'agit s'agit de charges payées dans le cadre de l'exercice sous revue, mais concernant l'exercice suivant ou des produits à recevoir, non encaissés dans l'exercice courant.

Charges payées d'avance	4'508.00
Produits à recevoir (AVS)	2'385.65
	6'893.65

J Participations

Il s'agit de la participation Sté Coop. Anti-alcoolique

K - N Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles destinées à la fabrication de biens ou à la fourniture de prestations sont portées au bilan au coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements nécessaires à leur valeur économique et non selon une planification fiscale.

Tableau des immoblisations	*Mobilier*	*Installation*	*Véhicule*	*Informatique*	*Total*
Valeurs d'acquisition					
Etat au 1.1.2011					0.00
Investissement					0.00
Départs					0.00
Etat au 31.12.2011	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Amortissements cumulés	*Mobilier*	*Installation*	*Véhicule*	*Informatique*	*Total*
Etat au 1.1.2011					0.00
Sortie matériel totalement amorti				0.00	
Amortissements année courante					0.00
Etat au 31.12.2011	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Effectif net au 31.12.2011	***0***	***0***	***0***	***0***	

Durée de l'amortissement

Le calcul des immobilisations corporelles se fait à la valeur d'acquisition.
Les acquisitions inférieures à CHF 5'000.- sont immédiatement amorties

P - R Engagement vis-à-vis de fournisseurs

Principes d'évaluation

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale

P Créanciers divers

Il s'agit de factures reçues en 2011 et non payées au 31.12.2011 et relatives à l'exercice 2011

Q Dettes envers des entités

Il s'agit du montant dû à l'APRET

Q1 Créanciers Etat de Genève

	2011	2010
Solde en début d'exercice	(22'542.35)	(12'515.45)
Part de la subvention non dépensée devant être restituée à l'Etat	32'603.39	(10'026.90)
Nouveau solde	**10'061.04**	**(22'542.35)**

R Autres dettes à c/t

Il s'agit de charges sociales à payer

S Comptes correctifs de passifs

Il s'agit de charges à payer ou de produits reçus d'avance dans le cadre de l'exercice sous revue, mais qui ont été payés dans l'exercice suivant, dont la facture n'a pas été reçue à la date du bouclement.

ONR - facture finale	3'275.25
Provision audit 2011	7'020.00
	10'295.25

.
Les provisions comprennent des postes constitués pour des engagements existants ou probables

V - Z Fonds propres

Principe du traitement

Traitement des bénéfices et des pertes des entités subventionnées conformément à la directive transverale EGE-02-04-v3.

Répartition prorata	PRODUIT	PRORATA	RESULTAT
Autres subventions et produits	105'835.35	11%	5'130.64
Etat de Genève	896'200.00	89%	43'471.19
TOTAL	1'002'035.35	100%	48'601.83

Résultat attribué à l'Etat		43'471.19
Part revenant à l'Etat	75%	32'603.39
Part revenant à la FEGPA	25%	10'867.80
Résultat non attribué à l'Etat		5'130.64
Part revenant à la FEGPA	100%	5'130.64
Attribution à l'Etat de Genève		32'603.39
Attribution au fonds propres		15'998.44
		48'601.83

3 Remarque sur certains postes individuels du compte d'exploitation.		**2011**	**2010**
1	**Recettes activité**	**73'683.05**	**92'982.90**
	Be my Angel Tonight	9'900.00	9'880.00
	Divers	3'575.10	5'135.95
	Interventions et cours	3'200.00	4'108.85
	Mise à disposition des locaux	25'684.75	24'990.95
	Produit de la photocopie	5'500.35	4'387.65
	Remboursement manifestations	4'840.30	9'116.80
	Ristourne salaires intérimaires	19'440.75	33'647.35
	Swisscom	161.65	606.70
	Jetons de présence		761.05
	Vente de matériel, remboursement document	1'380.15	347.60
2	**Produits de fonds du secteur public**	**896'200.00**	**896'200.00**
	Subvention Etat de Genève	896'200.00	896'200.00
3	**Produits de fonds non budgeté**	**30'760.00**	**35'000.00**
	Fonds drogues - **affecté au projet "alcool et sexualité"**	20'000.00	
	Subvention Fondation Wilsdorf - **affecté pour l'achat de matériel de sensibilisation**	10'760.00	
	Loterie Romande		35'000.00
4	**Autres produits d'exploitation**	**1'330.00**	**2'350.00**
	Cotisations	1'200.00	2'300.00
	Dons divers	130.00	50.00
5	**Actions de la FEGPA**	**265'359.62**	**273'088.00**
	Abonnement internet	1'078.60	1'731.15
	Documentation	67'316.20	33'194.65
	Fêtes de Genève	9'364.05	11'634.60
	Frais de mise en place de manifestations	6'101.15	3'539.95
	Journée suisse de solidarité	34'722.32	7'733.75
	Matériel d'exposition	10'866.55	14'904.40
	Prévention lors de foires	19'365.80	57'138.00
	Promotion de la santé 10 %	65'850.00	77'373.75
	Promotion lors de manifest. Sportives et culturelles	35'094.95	50'237.75
	Site fegpa.ch - honoraires	15'600.00	15'600.00
6	**Diminution de l'alcool par les jeunes**	**132'177.95**	**149'740.43**

	Eviter la vente d'alcool aux mineurs	8'238.80	2'559.30
	Honoraires	0.00	52'800.00
	Parents, adolescents	63'979.40	47'920.98
	Prévention en milieu scolaire et extra-scolaire	14'118.00	15'013.10
	Projets communes	9'629.60	27.80
	Sensibilisation lors de manifestations	36'212.15	31'419.25
7	**Diminution de la consommation**	**71'341.38**	**102'246.27**
	Alcool en milieu professionnel	9'825.35	8'214.51
	Campagne du conducteur désigné	11'979.25	14'632.65
	Sensibilisation conduite sans alcool	9'536.78	2'748.06
	Service de raccompagnement	40'000.00	43'092.40
	Euro 08/coupe du monde de foot		33'558.65
8	**Réseau d'alcoologie**	**978.00**	**5'681.90**
	Actions réseau d'alcoologie	978.00	5'681.90
9	**Frais d'évaluation**	**0.00**	**11'100.00**
	Evaluation	0.00	11'100.00
10	**Salaires et charges sociales**	**337'232.47**	**393'657.34**
	Salaire personnel permanent	267'949.63	315'962.60
	Mise en place des stands	1'800.00	1'878.35
	AVS	13'875.52	16'908.33
	AC	3'257.25	3'365.80
	Amat	133.90	143.07
	LAA/LAAC	4'909.46	5'048.74
	Maladie APG	4'658.56	5'205.39
	LPP	36'977.70	41'154.65
	AF	4'171.10	4'511.66
	Commission I.S.	(500.65)	(521.25)
	Contre prestations fournies sans mouvement de trésorerie	*22'000.00*	
11	**Frais de bureau et d'administration**	**34'470.20**	**23'284.70**
	Assurances	2'208.85	2'108.85
	Entretien réparations	4'359.45	1'218.35
	Achat équipement	3'921.45	1'360.15
	Téléphone - fax	3'531.85	3'076.95
	Affranchissement PTT et taxes	1'023.20	1'164.55
	Fournitures de bureau	5'000.80	3'021.20
	Annonces diverses		187.10
	Photocopies	9'513.90	6'987.50
	Frais assemblées, comité, bureaux et AG	4'910.70	4'160.05
12	**Frais de locaux et charges d'infrastructure**	**79'090.55**	**75'724.85**
	Loyer 1er étage	43'874.00	43'432.00
	Charges 1er étage	8'582.40	7'124.25
	Loyer arcade	13'398.00	13'398.00
	Charge et entretien arcade	5'676.15	4'210.60
	Loyer parking	2'760.00	2'760.00
	Loyer dépôt	4'800.00	4'800.00
13	**Honoraires et frais internes**	**32'783.35**	**38'163.16**
	Frais de formation - conférences	10'781.90	13'200.90
	Journaux et documentation	3'821.45	4'456.46
	Honoraires	16'830.00	19'095.80
	Cotisations	1'350.00	1'410.00

14 - 15 Résultat financiers	**62.30**	**53.05**
Intérêts Postfinance	62.30	53.05

5 Organisation de l'Association

Nom

Adresse correspondance
Rue Henri-Christiné 5, Case postale 567, CH - 1211 Genève 4
Tél. : 022 / 329 11 69
Fax. : 022 / 329.11.27

Personne de contact
Laurence FEHLMANN-RIELLE

Registre du commerce
Entité non inscrite

Statuts
Statuts signés le 22 mai 1990, modifiés le 2 avril 2008

Exonération fiscale
L'association FEGPA est exonérée fiscalement

Organe chargé de la tenue de la comptabilité
La comptabilité est saisie par l'assistante comptable employée au sein de l'association
et bouclée par Cofinafi - René Allemann

Organe de révision
Société Fiduciaire Hedco SA - ASR No 502580

Membres du comité de l'association

Alain BOLLE	Président
Ramiro VALDEZ	Vice-président
Mathias RENTSCH	Trésorier
Claudia CARMINO	Membre
Dr Thierry FAVROD-COUNE	Membre
François GONSETH	Membre
Dr Riaz KHAN	Membre
Yaël LIEBKIND	Membre
Dr Jean-Charles RIELLE	Membre

Mode de signature

Le président et un membre du comité signant collectivement à deux.

Rémunération versées aux membres du comité de l'association

Aucun membre n'est rémunéré ou indemnisé. Leur travail et engagement est entièrement bénévole

Rapport ICF No 06-18 du 11.04.2006
Rapport Cours des comptes No 22 du 30.10.2009

FEGPA
Fédération Genevoise pour la Prévention de l'Alcoolisme
Genève

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

POUR L'EXERCICE **2011**

	Existant initial 01.01.2011	Dotation	Utilisation	Existant final 31.12.2011
Capital libre (arriérés de thésaurisation)	(14'145.12)		5'130.64	(9'014.48)
Part des subventions non dépensées	(17'195.30)		10'867.80	(6'327.50)
Résultat de l'exercice (part revenant à la FEGPA)	0.00	15'998.44	(15'998.44)	0.00
Total des capitaux propres	**(31'340.42)**			**(15'341.98)**

POUR L'EXERCICE **2010**

	Existant initial 01.01.2010	Dotation	Utilisation	Existant final 31.12.2010
Capital libre (arriérés de thésaurisation)	8'905.23		(23'050.35)	(14'145.12)
Part des subventions non dépensées	(4'171.85)		(13'023.45)	(17'195.30)
Résultat de l'exercice (part revenant à la FEGPA)	0.00	(36'073.80)	36'073.80	0.00
Total des capitaux propres	**4'733.38**			**(31'340.42)**

TABLEAU DE FINANCEMENT

Détermination du cash flow	2011	2010
Produits provenant de collecte de fonds	1'000'643	1'024'704
Autres produits d'exploitation	1'330	2'350
Variation des créances	(8'128)	13'263
Total des encaissements	**993'845**	**1'040'317**
Charges directes de projets	(469'857)	(541'857)
Variation des dettes à c/t	15'254	(21'998)
Cash flow opérationnel	**539'243**	**476'463**
Frais administratifs	(483'577)	(531'351)
Variation des comptes correctifs d'actifs	(6'725)	12'098
Variation des comptes correctifs de passifs	(7'906)	12'323
Cash flow sur activité	**41'036**	**(30'468)**
Produits financiers	62	53
Charges financières	0	0
Récupération de l'I.A.		
Cash flow avec résultats financiers	**41'098**	**(30'415)**
Amortissement des immobilisations corporelles	0	0
Cash flow	**41'098**	**(30'415)**
Liquidités en fin d'exercice	52'120	11'022
Liquidités au début de l'exercice	11'022	41'436
Variation des liquidités	**41'098**	**(30'414)**

fegpa Prévention Alcoolisme

Bilan au 31 décembre 2011

Compte	Désignation du compte	Résultats 2011
	ACTIF	
	Actifs circulants	
	Liquidités	
100	Caisse principale	1'224.30
101	Poste	50'895.69
		52'119.99
	Réalisables	
103	Débiteurs divers	1'443.95
104	Débiteurs APRET	11'366.75
206 & ss	Charges sociales	4'825.57
109.1	Actifs Anticipés, payés d'avances	4'508.00
		22'144.27
	Total des actifs circulants	**74'264.26**
	Actifs immobilisés	
	Immobilisations financières	
12	Titres et participations	1'000.00
		1'000.00
	Total des actifs immobilisés	***1'000.00***
	Total ACTIF	**75'264.26**

Compte	Désignation du compte		Résultats 2011
	P A S S I F		
	Fonds étrangers		
	Dettes à court terme		
203	Créanciers divers		56'309.80
204	Créancier APRET		8'352.50
206	Charges sociales dues		5'587.65
209	Passifs transitoires		10'295.25
			80'545.20
	Dettes à long terme		
2020	Part des subventions à restituer		10'061.04
			10'061.04
	Total des fonds étrangers		***90'606.24***
	Fonds propres		
259	Arriéré de thésaurisation	-9'014.48	
2112	Part de subvention non dépensées	-6'327.50	
	Fortune en fin d'exercice		-15'341.98
	Total Fonds propres		***-15'341.98***
	Total P A S S I F		**75'264.26**

fegpa prévention alcoolisme

Comptes de pertes et profits arrêtés au 31.12.2011

Compte	Résultat 2010	Désignation du compte	Résultat 2011	Budget 2011	%	Budget 2012
30	**482'012.30**	**FRAIS DE FONCTIONNEMENT**	**483'576.57**	**481'060.00**	**100.52**	**490'560.00**
300	**276'071.95**	**Salaires du personnel**	**274'201.00**	**275'000.00**	**99.71**	**277'000.00**
30100	273'643.60	Salaires du personnel permanent	272'401.00	275'000.00		
30200	250.00	Salaires intérimaires				
30300	300.00	Salaires Be my Angel				
30400	0.00	Salaires Stagiaires				
30350	1'878.35	Mise en place des stands	1'800.00			
305	**68'767.64**	**Charges sociales**	**63'031.47**	**71'660.00**	**87.96**	**70'660.00**
30510	17'747.43	AVS/AI/AC	15'789.87	22'000.00		19'000.00
30520	124.27	AMAT	124.23	160.00		160.00
30530	4'869.14	LAA et complémentaires	4'568.46	5'000.00		5'000.00
30540	4'474.84	Assurance maladie collective, perte de gain	3'967.56	5'500.00		5'500.00
30550	37'625.05	LPP	35'211.70	34'000.00		36'000.00
62901		Impôt à la source, commission	-500.65			
30560	3'926.91	Allocations familiales	3'870.30	5'000.00		5'000.00
306	**77'833.70**	**Charges infrastructure**	**81'299.40**	**78'000.00**	**104.23**	**84'500.00**
30610	43'432.00	Loyer 1er étage	43'874.00	44'000.00		50'000.00
30620	7'124.25	Charges 1er étage	8'582.40	5'800.00		6'000.00
30630	2'108.85	Assurances	2'208.85	2'200.00		2'500.00
30640	13'398.00	Loyer arcade	13'398.00	14'000.00		14'000.00
30650	4'210.60	Charges et entretien arcade	5'676.15	4'500.00		4'500.00
30660	2'760.00	Loyer parking	2'760.00	2'700.00		2'700.00
30670	4'800.00	Loyer dépôt	4'800.00	4'800.00		4'800.00
310	**2'578.50**	**Equipements**	**8'280.90**	**6'000.00**	**138.02**	**12'000.00**
31310	1'218.35	Entretien et réparations	4'359.45	2'000.00		4'000.00
31320	1'360.15	Achat équipement	3'921.45	4'000.00		8'000.00
320	**4'428.60**	**Communications**	**4'555.05**	**5'500.00**	**82.82**	**5'000.00**
32010	3'076.95	Téléphone/Fax	3'531.85	3'500.00		3'500.00
33020	1'164.55	Affranchissement PTT et taxes	1'023.20	1'500.00		1'500.00
33030	187.10	Annonces diverses		500.00		
330	**10'008.70**	**Frais de bureau**	**14'514.70**	**11'000.00**	**131.95**	**12'500.00**
33010	3'021.20	Fournitures de bureau	5'000.80	4'000.00		4'000.00
33030	6'987.50	Photocopies	9'513.90	7'000.00		8'500.00
340	**42'323.21**	**Frais internes**	**37'694.05**	**33'900.00**	**111.19**	**28'900.00**
34010	4'160.05	Frais réunions, comités et AG	4'910.70	4'000.00		4'000.00
34020	13'200.90	Frais de formation, conférences	10'781.90	9'000.00		7'000.00
34030	4'456.46	Journaux, documentation, revues, Argus	3'821.45	4'500.00		4'500.00
34040	19'095.80	Honoraires	16'830.00	15'000.00		12'000.00
34050	1'410.00	Cotisations	1'350.00	1'400.00		1'400.00

Compte	Résultat 2010	Désignation du compte	Résultat 2011	Budget 2011	%	Budget 2012
40	**591'195.60**	**ACTIVITE DE LA FEGPA**	**469'856.95**	**470'800.00**	**99.80**	**472'000.00**
401	**312'488.00**	**Information et promotion de la santé**	**265'359.62**	**256'000.00**	**103.66**	**247'000.00**
40'120	33'194.65	Documentation	67'316.20	50'000.00	134.63	30'000.00
40'130	17'331.15	Site fegpa.ch	15'600.00	18'000.00	86.67	40'000.00
40'131	0.00	Site fegpa.ch Honoraires				
40'132	0.00	Abonnement internet	1'078.60			
40'140	47'133.75	Journée suisse de solidarité	34'722.32	48'000.00	72.34	35'000.00
40145	77'373.75	Promotion par des clubs sportifs 10%	65'850.00	60'000.00	109.75	55'000.00
40150	50'237.75	Promotion lors de manif. sportives et culturelles	35'094.95	30'000.00		20'000.00
40155	57'138.00	Prévention lors de foires	19'365.80	38'000.00	50.96	45'000.00
40157	3'539.95	Frais de mise en place des manifestations	6'101.15	3'000.00	203.37	6'000.00
40158	14'904.40	Matériel d'exposition	10'866.55	5'000.00	217.33	10'000.00
	11'634.60	Fêtes de Genève	9'364.05	4'000.00	234.10	6'000.00
402	**149'740.43**	**Diminution de l'alcool par les jeunes**	**132'177.95**	**140'800.00**	**93.88**	**145'000.00**
40210	47'920.98	Parents - Adolescents	11'179.40	15'000.00	74.53	10'000.00
40211	52'800.00	Honoraires	52'800.00	52'800.00	100.00	45'000.00
40214	15'013.10	Prévention en milieu scolaire/extrascolaire	14'118.00	15'000.00	94.12	10'000.00
40215	31'419.25	Sensibilisation lors de manifestations	36'212.15	45'000.00	80.47	30'000.00
40216	0.00	Promotion de la santé par des sportifs		0.00		
40217	2'559.30	Eviter la vente d'alcool aux mineurs	8'238.80	3'000.00	274.63	40'000.00
	27.80	Projet communes	9'629.60	10'000.00	96.30	10'000.00
403	**112'185.27**	**Diminution de la consommation**	**71'341.38**	**66'000.00**	**108.09**	**72'000.00**
40311	14'632.65	Campagnes Conducteur désigné	11'979.25	10'000.00	119.79	12'000.00
40312	43'092.40	Service de raccompagnement	40'000.00	40'000.00	100.00	40'000.00
40313	12'687.06	Sensibilisation conduite sans alcool/alcoborne	9'536.78	10'000.00	95.37	5'000.00
40320	8'214.51	Alcool en milieu professionnel	9'825.35	6'000.00	163.76	5'000.00
40330		Alcool, grossesse et parentalité				10'000.00
40340	33'558.65	Euro 08/Coupe du monde				
404	**5'681.90**	**Promouvoir Réseau d'alcoologie**	**978.00**	**5'000.00**		**5'000.00**
40410	5'681.90	Actions réseau d'alcoologie	978.00	5'000.00		5'000.00
405	**0.00**	**Contribuer à la santé publique**	**0.00**	**0.00**		**0.00**
40510		Activités de plaidoyer				0.00
406	**11'100.00**	**Evaluation d'une composante**	**0.00**	**3'000.00**		**3'000.00**
40610	11'100.00	Frais d'évaluation		3'000.00		3'000.00

Compte	Résultat 2010	Désignation du compte	Résultat 2011	Budget 2011	%	Budget 2012
60	**1'027'107.20**	**SUBVENTIONS ET PRODUITS**	**1'002'035.35**	**994'200.00**	**100.79**	
600	**931'200.00**	**Subventions**	**926'960.00**	**916'200.00**	**101.17**	**896'000.00**
60010	896'200.00	Subvention Etat de Genève (DARES)	896'200.00	896'200.00	**100.00**	896'000.00
	0.00	Subvention Etat de Genève (DES - Fonds drogue)	20'000.00	20'000.00		
	0.00	Subvention Etat de Genève (DI)				
60050	35'000.00	Subvention Fondation Wilsdorf	10'760.00			
60050		Subvention Loterie Romande				
610	**2'350.00**	**Cotisations et autres soutiens**	**1'330.00**	**2'000.00**	**66.50**	**11'500.00**
61010	2'300.00	Cotisations	1'200.00	2'000.00	**60.00**	1'500.00
61020	50.00	Dons divers	130.00			
						10'000.00
620	**93'557.20**	**Recettes d'activités**	**73'745.35**	**76'000.00**	**97.03**	**75'000.00**
62000	9'880.00	Be my Angel Tonight	9'900.00	10'000.00	**99.00**	10'000.00
62001	33'647.35	Ristourne des salaires intérimaire	19'440.75	15'000.00	**129.61**	15'000.00
62002	24'990.95	Mise à disposition des locaux	25'684.75	25'000.00	**102.74**	25'000.00
62003	4'108.85	Interventions et cours	3'200.00	3'500.00	**91.43**	1'500.00
62004	761.05	Jetons de présence				
62005	347.60	Vente de matériel, reboursement documentation	1'380.15	500.00	**276.03**	1'000.00
62006	4'387.65	Photocopies	5'500.35	5'000.00	**110.01**	5'000.00
62007	53.05	Intérêts bancaires	62.30			
62008	9'116.80	Remboursement manifestations	4'840.30	15'000.00	**32.27**	15'000.00
62009	606.70	Swisscom	161.65			
62010	5'135.95	Diverses	3'575.10	2'000.00	**178.76**	2'000.00
	521.25					500.00
	1'027'107.20	**TOTAL DES REVENUS**	**1'002'035.35**	**994'200.00**	**100.79**	982'500.00
	1'073'207.90	**TOTAL DES CHARGES**	**953'433.52**	**951'860.00**	**100.17**	**962'560.00**
		RESULTAT DE L'EXERCICE :				
	-46'100.70	**Exédents de subventions / dépenses**	48'601.83	42'340.00	**114.79**	19'940.00
		ATTRIBUTION				
		Créancier Etat de Genève				
	10'026.90	Part de subvention non dépensées (75%)	32'603.39			
		Part attribuée à l'organisation				
	13'023.45	Réserve pour subvention non-dépensées (25%)	10'867.80			
	23'050.35	**Total attribution**	**43'471.19**			
	23'050.35	**RESULTAT DE L'EXERCICE**	**5'130.64**			

ANNEXE 5B

Société Fiduciaire Hedco SA

SFH

A.P.R.E.T.

Rapport de révision de l'exercice 2011

4, rue du Tir-au-Canon 1227 Carouge Tél. 022 827 43 00 Fax 022 827 43 09
E-mail: fiduciaire@hedco.ch www.hedco.ch

Société Fiduciaire Hedco SA
4, rue du Tir-au-Canon C.p. 1044 - 1227 Carouge
Tél. 022 827 43 00 Fax 022 827 43 09
E-mail: fiduciaire@hedco.ch www.hedco.ch

SFH

Organe de révision • Tenue de compte • Fiscalité • Expertises • Salaires • Mandats fiduciaires • Domiciliation

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'attention des membres de l'association A.P.R.E.T. – Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Association A.P.R.E.T., pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable.
Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.
En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne soient pas conformes aux Swiss Gapp RPC, à la loi et aux statuts.

Carouge, le 20 avril 2012

SOCIETE FIDUCIAIRE HEDCO SA
ASR No 502580

Christian PIDOUX
Spécialiste en finance et comptabilité
Avec brevet fédéral
Expert-réviseur agréé

Annexe: comptes annuels

A.P.R.E.T.

Bilan au 31 décembre 2011

Notes	ACTIFS	Brut	Corr. Valeur	Net	2010
	Actifs circulants				
	Liquidités				
A	Caisse	914.80		914.80	
B	CCP	90'371.22		90'371.22	
C	Banque	0.00		0.00	
	Total des liquidités			91'286.02	*49'232.15*
	Créances				
D	Créances résultant de livraisons et prestations	0.00		0.00	
DD	Créances envers des entités	8'352.50		8'352.50	
E	Autres créances	4'474.45		4'474.45	
F	Comptes correctifs d'actif	19'213.90		19'213.90	
	Total des créances			32'040.85	*66'697.55*
	Stocks				
G	Stocks	0.00	0.00	0.00	
	Total stocks			0.00	*0.00*
	Total actifs circulants			123'326.87	*115'929.70*
	Actifs immobilisés				
	Immobilisations financières				
H	Dépôts de garantie	0.00		0.00	
I	Titres	0.00		0.00	
J	Participations	0.00		0.00	
	Total immobilisations financières			0.00	*0.00*
	Immobilisations corporelles				
K	Mobilier-Matériel	1.00	0.00	1.00	
L	Installations	1.00	0.00	1.00	
M	Informatique	1.00	0.00	1.00	
N	Véhicules	0.00	0.00	0.00	
	Total immobilisations corporelles			3.00	3.00
	Immobilisations incorporelles				
O	Goodwill	0.00	0.00	0.00	
	Total immobilisation incorporelles			0.00	*0.00*
	Total actifs immobilisés			3.00	*3.00*
	TOTAL ACTIFS			123'329.87	*115'932.70*

Notes	PASSIFS	Brut	Corr. Valeur	Net	2010
	Fonds étrangers				
	Court terme				
P	Dettes sur achats et prestations de service			72'847.45	
Q	Dettes envers des entités			11'366.75	
Q1	Créancier Etat de Genève : Part de subvention non dépensée			17'649.78	
R	Autres dettes à c/t			0.00	
S	Comptes correctifs de passifs			15'446.30	
	Total fonds étrangers à c/t			**117'310.28**	**103'231.17**
	Long terme				
T	Fonds étrangers à l/t			0.00	
U	Hypothèque			0.00	
	Total fonds étrangers à l/t			**0.00**	***0.00***
	Total fonds étrangers			**117'310.28**	***103'231.17***
	Fonds propres				
V	Capital libre (arriérés de thésaurisation)			(1'072.29)	*5'877.27*
W					
X				0.00	*5'000.00*
Y				0.00	
Z	Part des subventions non dépensées			7'091.88	*1'824.27*
	Total des fonds propres			**6'019.59**	***12'701.54***
	TOTAL PASSIFS			**123'329.87**	***115'932.70***

3 Remarque sur certains postes individuels du compte d'exploitation.

1	Dons	2011	2010
	Dons privés		

2	Produits de fonds du secteur public	2011	2010
	Subvention Etat de Genève	500'000.00	500'000.00
	Subvention Etat de Genève - sur la dîme de l'alcool	450'000.00	450'000.00
		950'000.00	**950'000.00**

3	Produits de fonds non budgetés		
	Fonds DES Dons des Drogues	30'000.00	

Subvention ponctuelle avec affectation spécifique dans le cadre de la Cité des Métiers et des Formations

4	Autres produits d'exploitation	2011	2010
	Ventes de livres et divers	2'133.00	1'185.00

5	Actions du CIPRET	2011	2010
	A) Centre de tabacologie et manifestations	**374'356.58**	**297'824.69**
	Frais CIPRET	324'156.58	
	Frais Délit de film	50'200.00	
	B) Actions liées à des activités sportives et culturelles	**69'050.00**	**68'000.00**
	Vivicittà	1'000.00	
	CTT ZZ_Lancy, tennis de table	250.00	
	Caroline CALPINI, Etudiants en Géologie	300.00	
	Pierre Vincent, salsa	500.00	
	Football club Grand-Lancy	300.00	
	Gab, Basket	250.00	
	Disc golf	200.00	
	Marche du Coeur	200.00	
	Assoc. Genevoise des Sports	5'000.00	
	Course du Vignoble	500.00	
	Noctambus	5'000.00	
	Swiss open	650.00	
	CER	15'000.00	
	Festiverband	300.00	
	Badminton club GE	3'000.00	
	Fédération d'improvisation genevoise	300.00	
	Ass. Pony games	200.00	
	Rosalie Grobet, Le basket	200.00	
	Stade de Genève	10'000.00	
	AGG, Contrat	5'000.00	
	Fédération genevoise d'échecs	250.00	
	Ass. Un enfant un cadeau	250.00	
	Dominique Wavre	10'000.00	
	Geneve natation	3'000.00	
	Ski club Onex	300.00	
	Triathlon	2'500.00	
	La teuf s'amuse	400.00	
	Ass. Boite à boulots, partenariat	4'000.00	
	Festival Arare	200.00	
	TOTAL ACTIONS DU CIPRET	443'406.58	365'824.69

P - R Engagement vis-à-vis de fournisseurs

Principes d'évaluation

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale

Dettes envers des entités

Facture de décembre de la Fegpa pour les frais refacturés.

Créanciers Etat de Genève	2011	2010
Solde reporté	22'695.60	17'222.80
Part de la subvention non dépensée devant être restituée à l'Etat	-5'045.82	5'472.80
Nouveau solde	**17'649.78**	**22'695.60**

Autres dettes à c/t	2011	2010
Solde de salaires à payer	7'446.30	0

S Comptes correctifs de passifs

Il s'agit de charges à payer ou de produits reçus d'avance dans le cadre de l'exercice sous revue, mais qui ont été payés dans l'exercice suivant.

	2011	2010
Provisions salaires et charges sociales	7'446.30	2'481.00

Les provisions comprennent des postes constitués pour des engagements existants ou probables

Comptes de régularisation	8'000.00	22'798.70

Ces positions comprennent les passifs résultant des dépenses faisant l'objet d'une inscription transitoire matérielle ou temporelle.

V - Z Fonds propres

Réserve informatique
Cette réserve a été dissoute et passée en produits sans rapport avec l'activité

Principe du traitement

Traitement des bénéfices et des pertes des entités subventionnées conformément à la directive transverale EGE-02-04-V3.

Répartition prorata	PRODUIT	PRORATA	RESULTAT
Ville de Genève, dons et autres		0%	0.00
Etat de Genève	-6'727.76	100%	-6'727.76
TOTAL	-6'727.76	100%	-6'727.76

Résultat attribué à l'Etat		-6'727.76
Part revenant à l'Etat	75%	-5'045.82
Part revenant à l'Apret	25%	-1'681.94

Résultat non attribué à l'Etat		0.00
Part revenant à l'Apret	100%	0.00

Attribution à l'Etat de Genève	-5'045.82
Attribution au fonds propres	-1'681.94
	-6'727.76

Variation des fonds propres

Capital d'organisation	Etat initial 1.1.11	Mise de fonds	Transfert de fonds interne	Etat final 31.12.11
Capital libre	5'877.26		(6'949.55)	(1'072.29)
Réserve	5'000.00		(5'000.00)	0.00
Part des subv. non dépensées	1'824.27	6'949.55	(1'681.94)	7'091.88
Résultat annuel		0.00	(1'681.94)	
Total capital d'organisation	12'701.53			6'019.59

Annexe aux comptes annuels 2011

1 Principes généraux sur la présentation des comptes

La présentation des comptes de l'Apret a été établie, conformément aux principes régissant l'établissement régulier des comptes (Swiss GAAP RPC) La présentation des états financiers est conforme à la loi et aux statuts, ainsi qu'à la directive transversale EGE 02-04-V3

1 Présentation des comptes crédibles, sans compensation
2 Principe de l'image fidèle (True & fair view) en tant que fondement
3 Poursuite de l'exploitation (Going concern)
4 Délimitation périodique (Accrual basis)
5 Importance relative (Materiality)

La comptabilité se fait en francs suisses et selon les flux financiers.

2 Remarque sur certains postes individuels du bilan.

A - C Liquidités et titres

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse et les avoirs sur le compte postal.
L'association ne détient ni titres ni liquidités en devises étrangères, dès lors il n'y a aucune évaluation particulière

D - E Créances et autres créances

Principes d'évaluation
Les créances sont évaluées à la valeur nominale, déduction faite de perte de valeur éventuelle.

Créances envers des entités
Il s'agit de la facture Fegpa de décembre pour la refacturation de frais.

Autres créances
Il s'agit de l'impôt anticipé 2011 à récupérer

F Comptes correctifs d'actif

Il s'agit de charges payées dans le cadre de l'exercice sous revue, mais concernant l'exercice suivant ou des produits à recevoir, non encaissés dans l'exercice courant.

Charges payées d'avance	19'213.90
Produits à recevoir	0.00
	19'213.90

K - N Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles destinées à la fabrication de biens ou à la fourniture de prestations sont portées au bilan au coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements nécessaires à leur valeur économique et non selon une planification fiscale.

Tableau des immoblisations	*Mobilier*	*Installation*	*Véhicule*	*Informatique*	*Total*
Valeurs d'acquisition					
Etat au 1.1.2011	1.00	1.00		1.00	3.00
Investissement					0.00
Départs					0.00
Etat au 31.12.2011	1.00	1.00	0.00	1.00	3.00
Amortissements cumulés	***Mobilier***	***Installation***	***Véhicule***	***Informatique***	***Total***
Etat au 1.1.2011					0.00
Sortie matériel totalement amorti				0.00	
Amortissements année courante					0.00
Etat au 31.12.2011	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Effectif net au 31.12.2011	***1***	***1***	***0***	***1***	

Durée de l'amortissement

Le calcul des immobilisations corporelles se fait à la valeur d'acquisition.
Les acquisitions inférieures à CHF 2'000.- sont immédiatement amorties à 100%

Notes	Compte de résultats		Budget	2010
	Activité liée à l'exploitation			
1	Dons et legs	0.00		
2	Subvention Etat de Genève	980'000.00		
3	Subvention Ville de Genève (non budgetée)	0.00		
	Total des produits de campagne de collecte de fonds	**980'000.00**	*950'000.00*	*959'000.00*
4	Autres produits d'exploitation	2'133.00		*1'185.00*
	Total des produits	**982'133.00**	*950'000.00*	*951'185.00*
	Charges directes de projets			
5	Actions du CIPRET	443'406.58		
6	Frais de communication et promotion	66'255.50		
7	Frais de transport manifestations	(1'600.85)		
8	Loyer et entretien arcade	17'478.00		
9				
	Total des charges directes de projets	**525'539.23**	*470'000.00*	*483'236.87*
	Frais de personnel et fonctionnement			
10	Charges de personnel administratif	370'269.95		
11	Frais de bureau et d'administration	36'700.33		
12	Frais de locaux	44'730.60		
13	Honoraires de compta et révision	16'648.30		
	Total des frais de personnel et fonctionnement	**468'348.18**	*480'000.00*	*460'710.37*
	Total des charges	**993'887.41**	*950'000.00*	*943'947.24*
	Résultat intermédiaire 1 (exploitation)	**(11'754.41)**	*0.00*	*7'237.76*
	Résultats financiers			
14	Produits financiers	138.65		*156.30*
15	Charges financières	(112.00)		*(97.00)*
	Total résultat financier	**26.65**		*59.30*
	Autres résultats			
16	Produits sans rapport avec l'activité	5'000.00		
17	Charges sans rapport avec l'activité	0.00		
	Total "autres résultats"	5'000.00		
	Résultat annuel avant attribution	**(6'727.76)**		*7'297.06*
	Attributions(voir annexe)			
	Créancier Etat de Genève			
	Part de subventions non dépensées (75 %)	(5'045.82)		*17'222.80*
	Part attribuée à l'organisation :			
	Réserve pour subventions non dépensées (25 %)	(1'681.94)		*6'949.55*
	Total des attributions	**(6'727.76)**		*24'172.35*
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**0.00**		*0.00*

6	Frais de communication et promotion	2011	2010
	Publicité, annonces	2'284.00	13'081.00
	Remb. aux frais ci-dessus par Fegpa	-2'154.15	-2'238.25
	Total annonces	**129.85**	**10'842.75**
	Imprimés, matériel de propagande	**43'086.70**	**70'254.38**
	Informatique, internet, multimédia	27'691.00	22'198.70
	Remb.aux frais ci-dessus par Fegpa	-4'652.05	-2'346.85
		23'038.95	**19'851.85**
	TOTAL	66'255.50	100'948.98

7	Frais de transport manifestations	2011	2010
	Frais de véhicules	1'399.15	3'420.60
	Remb. aux frais ci-dessus par Fegpa	-3'000.00	-2'250.00
		-1'600.85	**1'170.60**

8	Loyer et entretien arcade	2011	2010
	Loyer et entretien arcade	30'876.00	26'922.85
	Remb. aux frais ci-dessus par Fegpa	-13'398.00	-11'630.25
		17'478.00	**15'292.60**

10	Frais de personnel	2011	2010
	Frais de personnel	383'291.95	
	Remboursement salaires délit de film	-13'023.00	
		370'268.95	**369'238.55**

l'Apret compte quatre collaborateurs soit 2.5 équivalents temps plein:

- un médecin responsable (poste à 50%)
- une infirmière et tabacologue (poste à 90%)
- une secrétaire sociale (40%) et assistante comptable (10%) = (poste à 50%)
- une secrétaire (poste à 50%)

La répartition des salaires par projet n'a pas été établie car elle est trop complexe à mettre en œuvre

11	Frais de bureau et d'administration	2011	2010
	Frais généraux	37'792.28	34'970.02
	Remb. des frais ci-dessus par Fegpa	-1'091.95	-3'829.00
		36'700.33	**31'141.02**

12	Frais de locaux	2011	2010
	Entretien et réparations mobilier et installations	**44'730.60**	**43'761.40**

13	Honoraires de compta et révision	2011	2010
	Honoraires de comptabilité	9'438.30	
	Honoraires de révision	7'210.00	
		16'648.30	**16'569.40**

14 - 15 Résultat financiers

Frais bancaires et intérêts créanciers

16 Autres résultats

Dissolution de la réserve informatique

5 Organisation de l'Association

Nom
Association pour la Prévention du Tabagisme (Apret)

Adresse correspondance
Rue Henri-Christiné 5, Case postale 567, CH - 1211 Genève 4
Tél. : 022 / 321.00.11
Fax. : 022 / 329.11.27

Personne de contact
Monsieur Rielle Jean-Charles jcrielle@vtxnet.ch

Registre du commerce
Entité non inscrite

Statuts
Statuts signés le 22 mai 1990, modifiés le 5 juin 1992, modifiés le 29 avril 2008, modifiés le 22 avril 2009.

Exonération fiscale
L'association Apret n'est pas inscrite au rôle des contribuables

Organe chargé de la tenue de la comptabilité
La comptabilité est saisie par l'assistante comptable employée au sein de l'association
et bouclée par Cosolutions Sàrl

Organe de révision
Société Fiduciaire Hedco SA - ASR No 502580

Membres du comité de l'association

FORNI Jean-Luc	Pharmacie du Pont d'Arve	Président
HUMAIR Jean-Paul	HUG / Dpt. Médecine communautaire	Vice-président
SERAOUI Schéhérazade	Rue des Vieux-Grenadiers 8	Trésorière
GRIFFITHS Adrien	Ch. Des Massettes 21	Membre
DIETHELM Pascal	OxyGenève	Membre

Mode de signature

Le président et un membre du comité signant collectivement à deux.

Rémunération versée aux membres du comité de l'association

Aucun membre n'est rémunéré ou indemnisé.

Rapport ICF No 06-18 du 11.04.2006
Rapport Cours des comptes No 23 suivi au 30.06.10 suivi au 30.06.11

Tableau de variation des fonds propres

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

POUR L'EXERCICE **2011**

	Existant initial 01.01.2011	Dotation	Utilisation	Existant final 31.12.2011
Capital libre (arriérés de thésaurisation)	5'877.26		(6'949.55)	(1'072.29)
Réserve informatique	5'000.00		(5'000.00)	0.00
Part des subventions non dépensées	1'824.27	(1'681.94)	6'949.55	7'091.88
Résultat de l'exercice (part revenant à l'Apret)	0.00		0.00	0.00
Total des capitaux propres	**12'701.53**			**6'019.59**

POUR L'EXERCICE **2010**

	Existant initial 01.01.2010	Dotation	Utilisation	Existant final 31.12.2010
Capital libre (arriérés de thésaurisation)	5'877.27		1'824.27	7'701.54
Réserve informatique	5'000.00			5'000.00
Part des subventions non dépensées			(1'824.27)	
Résultat de l'exercice (part revenant à l'Apret)	0.00			0.00
Total des capitaux propres	**10'877.27**			**12'701.54**

TABLEAU DE FINANCEMENT

Détermination du cash flow

Encaissement des subventions	980'000
Encaissement des dons et legs	
Autres produits d'exploitation	2'133
Total des encaissements	**982'133**
Charges directes de projets	(525'539)
Variation des dettes sur achats et prest.	21'682
Cash flow opérationnel	**478'276**
Frais administratifs	(468'348)
Variation des créances envers les entités	(3'243)
Variation des autres créances	(4'415)
Variation des comptes correctifs d'actifs	42'315
Variation des autres dettes	0
Variation des dettes envers les entités	7'276
Variation des comptes correctifs de passifs	(9'833)
Cash flow sur activité	**42'027**
Produits financiers	139
Charges financières	(112)
Cash flow avec résultats financiers	**42'054**
Amortissement des immobilisations corporelles	
Cash flow	**42'054**
Liquidités au 01.01.2011	49'232
Liquidité au 31.12.11	**91'286**

ANNEXE 5C

A. GAUTIER SOCIETE FIDUCIAIRE S.A.
100, rue du Rhône 1204 GENEVE
Tél.: +41 (0)22 310 28 71 Fax: +41 (0)22 310 28 72
E-mail: info@agfiduciaire.ch

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale ordinaire
des membres de

l'Association Rien Ne Va Plus, Genève

Exercice 2011

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale ordinaire
des membres de

l'Association Rien Ne Va Plus, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Association Rien Ne Va Plus pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, aux statuts et à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF).

A. Gautier, Société Fiduciaire SA
Antoine Gautier
Expert-comptable diplômé
Agrément No 100651

Genève, le 10 février 2012
AG/sk 100229ROR - 5ex.
Annexes : - comptes annuels
(bilan total CHF 81'402.00, compte de profits et pertes, budget, tableau de variation des capitaux permanents, annexe aux comptes)

Rien ne va plus

BILAN AU 31 DECEMBRE

ACTIF	Position annexe	2011	2010
		CHF	CHF
Actif circulant			
Liquidités et titres	01	66'060	47'966
Créances	02	5'329	613
Comptes de régularisation	03	2'897	10'213
Sous-total circulant		*74'286*	*58'791*
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	04	3'198	1
Immobilisations financières	05	3'919	3'912
Sous-total immobilisé		*7'117*	*3'913*
TOTAL ACTIF		*81'402*	*62'704*

PASSIF		2011	2010
		CHF	CHF
Capitaux empruntés à court terme			
Factures ouvertes	06	14'860.95	8'719
Part restituable à l'Etat	07	16'372.25	11'906
Autres dettes	08	7'259.24	1'561
Comptes de régularisation	09	4'238.70	3'800
Sous totaux capitaux empruntés à court terme		**42'731.14**	**25'986**
Capital des fonds (fonds affectés)			
Fonds avec affectation limitée	10	26'000.00	26'000
Sous totaux capitaux des fonds		**26'000.00**	**26'000**
Sous-total capitaux étrangers		*68'731.14*	*51'986*
Capital d'organisation			
Capital libre - arriérés de thésaurisation	11	8'057	8'057
Part des subventions non dépensées	12	1'169	2'662
Part des activités non subventionnées	13	3'445	-
Sous-total capital d'organisation		*12'671.07*	*10'719*
TOTAL PASSIF		*81'402*	*62'704*

Rien ne va plus

COMPTES DE PROFITS ET PERTES DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE

PRODUITS	**2011**	**2010**
	CHF	CHF
Jeux de Hasard et d'argent	154'800	154'800
Jeux virtuels	43'200	-
Subventions Etat de Genève	198'000	154'800
Mandat Romand PILDJ	52'000	52'000
In Media (budget 2009)	-	12'000
Prestations facturées	5'302	3'537
Cotisations, Dons, Remb. Assurances	-	1'228
Provision non utilisée	-	3'150
Mandat LORO formation des dépositaires	10'000	10'000
Mandat commune frontalière	6'050	4'277
Excédent fond affecté	35	
Total recettes non budgétée	73'386	86'192
TOTAUX PRODUITS	*271'386*	*240'992*
CHARGES		
Frais de personnel	184'830	155'209
Formations	2'481	4'597
Frais généraux	38'228	32'191
Divers	11'719	9'786
Comité, représentation	1'633	1'733
Graphisme	4'500	4'090
Evènements	3'199	-
Campagne de prévention	8'270	6'940
Animations	2'766	1'589
Publication	7'399	5'433
In Media	-	11'634
TOTAUX CHARGES	*265'025*	*233'203*
RESULTAT INTERMEDIAIRE	*6'361*	*7'789*
Total résultat financier	58	40
RESULTAT ANNUEL	*6'419*	*7'829*
ATTRIBUTIONS : part de subvention non dépensées		
Part revenant à l'Etat	-2'230	-5'167
Part des subventions non dépensées	-743	-2'662
Part des activités non subventionnées	-3'445	
RESULTAT EXCERCICE	*0*	-

Rien ne va plus

COMPTES AU 31.12.2011 SELON PLAN FINANCIER	TOTAL	HASARD ET ARGENT	VIRTUELS	PILDJ	AUTRES
		57%	16%	19%	8%
BUDGET	299'529	154'800	43'200	52'000	16'000
Subventions et prestations	271'385.95	154'800	43'200	52'000	21'386
Subventions Etat de Genève	***198'000***	***154'800***	***43'200***	***0***	***0***
Jeux de Hasard et d'argent	154'800	154'800			
Jeux virtuels	43'200		43'200		
Autres activités non subventionnées par l'Etat de Genè	***73'386***	***0***	***0***	***52'000***	***21'386***
Mandat Romand (PILDJ)	52'000			52'000	
Prestations facturées	5'302				5'302
Mandat LORO formation des dépositaires	10'000				10'000
Mandat commune frontalière	6'050				6'050
Excédent fond affecté	35				35
BUDGET	98'569	55'860	3'773	223	5'184
Charges projets	37'581	22'341	6'235	5'728	3'278
Projets	***28'575***	***22'341***	***6'235***	***0***	***0***
Graphisme	4'500	3'518	982		
Campagne de prévention	8'270	6'466	1'804		
Publication et communication	7'399	5'785	1'614		
Animations	2'766	2'163	603		
Evènements	3'199	2'501	698		
Frais de représentation	1'633	1'277	356		
Goût double	808	632	176		
Autres activités non subventionnées par l'Etat de Genè	***9'006***	***0***	***0***	***5'728***	***3'278***
Mandat Romand (PILDJ)	5'728			5'728	
LORO	3'278				3'278
BUDGET	166'701	79'036	33'873	45'092	8'700
Charges de personnel	184'830	105'825	29'577	39'190	10'237
Charges de personnel	***160'688.30***	***92'003***	***25'714***	***34'071***	***8'900***
Charges sociales	***24'141***	***13'822***	***3'863***	***5'119***	***1'337***
BUDGET	34'059	19'789	5'523	6'648	2'099
Répartition selon clé	100%	57%	16%	19%	8%
Frais généraux	42'556	24'274	6'774	8'154	3'354
Frais locaux	***19'534***				
Loyer	16'302				
Entretien locaux	1'784				
Electricité	579				
Assurance	869				
Frais de bureau	***13'056***				
Photocopies	2'498				
Téléphone, Internet	2'977				
Maintenance informatique/sauvegarde	4'326				
Fournitures bureau	2'776				
Frais de courrier	479				
Honoraires	***6'439***				
Compta	2'658				
Révision	1'300				
Formation	2'481				
Publicité, médias électroniques	***1'260***				
Imprimés promotionnales	914				
Site Internet	346				
Comités et représentation	***1'905***				
Comités	1'657				
Cotisations	248				
Résultat financier	***-58***				
Amortissements	***420***				
Résultat : (perte) / bénéfice	6'419	2'360	614	-1'072	4'517

Rien ne va plus

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PERMANENTS 2011

	Existant initial	Dotation	Utilisation	Existant final
Capital libre - arriérés de thésaurisation	8'057	-	-	8'057
Part des subventions non dépensées	2'662	743	2'236	1'169
Part des activitées non subventionnées	-	3'445	-	3'445
Fortune nette	10'719	4'188	2'236	12'671
Moyens provenant des fonds affectés				
Fonds Programme Romand (PILDJ)	26'000	26'000	26'000	26'000
Capital des fonds affectés	26'000	26'000	26'000	26'000
Part de subvention non dépensée	11'906	4'466 (1)		16'372
Capital de la part de subvention non dépensée	11'906	4'466	-	16'372
Moyens provenant des fonds gérés pour tiers	-	-	-	-
Capital des fonds gérés pour tiers	-	-	-	-
Moyens provenant des capitaux étrangers à long terme	-	-	-	-
Capitaux étrangers à long terme	-	-	-	-

(1) Soit CHF 2'236.- selon PV du 24.08.11 et CHF 2'230.- d'attribution du résultat 2011

Rien ne va plus

ANNEXE AUX COMPTES DE L'ANNEE 2011

Organisation de l'Association

Nom

Association Rien Ne Va Plus

Adresse correspondance

Rue de la Boulangerie 5 - 1204 Genève

Tél. : 022/329.11.70 Fax : 022/310.71.19 info@riennevaplus.org

Personne de contact : Madame Yaël Liebkind, coordinatrice

Registre du commerce

Entité non inscrite

Statuts

Statuts signés le 20 septembre 2000, actualisés le 14 novembre 2006, actualisés le 17.06.2011

Règlement

Aucun règlement rédigé

Exonération fiscale

L'association Rien Ne Va Plus est exonérée fiscalement : 21.10.11

Organe chargé de la tenue de la comptabilité

Cosolutions Sàrl, Rue des Vieux-Grenadiers 8 / 1205 Genève

Organe de révision

Raison sociale : Gautier A. Société Fiduciaire S/ Tél. : 022/310.28.71
Rue : Rue du Rhône 100
NPA : 1204 Genève Fax : 022/310.28.72

Personne de contact : Monsieur Antoine Gautier
Email : antoine@agfiduciaire .ch

Liste de tous les membres du comité de l'association

Nom et prénom - adresse		Fonction
Righetti Olivier	Assistant HES - CEFOC c/o M. J. Zurcher, Rue John-Rehfous /1208 Genève	président
Perler Frédérique	Chemin De-Roches 15, 1208 Genève	trésorière
Carnino Claudia	APTA 6 rue Emile Young / 1205 Genève	membre
D'Epagnier Cédric	Centre Envol-Fondation Phénix Rue Jean Violette 10 / 1205 Genève	membre
Quiroga Dominique	HETS - IES Rue Prévost-Martin 28, 1205 Genève	membre
Contat Patrice	Route de Bellegarde 13, 1284 Chancy	membre

Mode de signature : collective président et coordinatrice Yaël Liebkind

Liste nominative des rémunérations versées aux membres du conseil de fondation

Aucun membre n'est rémunéré ou indemnisé.

Valeur assurance incendie / Estimation fiscale

Mobilier, machines CHF 50'000.-

Bilan

Principes comptables

L'introduction du contrat de prestations 2011 - 2012 soumet entre autre les parties à des bases légales et conventionnelles tel que la LIAF du 15.12.2005 ainsi que son règlement d'application du 31 mai 2006.

L'annexe 8 du contrat de prestations est la directive sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques. Les états financiers sont établis conformément à la version révisée de la directive : EGE-02-04_v3.

Afin de permettre la comparabilité des exercices, un compte de perte et profit basé sur un model identique à l'année dernière a été établi. Toutefois la comparaison avec le budget n'est pas possible avec la nouvelle présentation du plan financier.

La comparaison avec le budget est présenté selon les mêmes règles d'établissement que pour le plan financier, sur le document "comptes au 31.12.2011 selon plan financier".

Les produits déterminent une clé de répartition qui permet de ventiler les frais généraux.
Les projet "Etat de Genève" sont ventilés selon la proportion de la subvention Hasard/argent et Jeux virtuels.
Les charges de personnel sont ventilés selon l'activité de chacun.

1 **Liquidités et titres**

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse et les avoirs sur le compte postal.
L'association ne détient ni titres ni liquidités en devises étrangères,
dès lors il n'y a aucune évaluation particulière.

2 **Créances**

Il s'agit de l'impôts anticipé 2009 à récupérer ainsi que quelques factures à encaisser de l'association.

3 **Comptes de régularisation**

Il s'agit de charges payées dans le cadre de l'excercice sous revue, mais concernant l'exercice suivant.

4-5 **Immobilisations**

Il s'agit du dépôt de garantie ainsi que la valeur du mobilier de bureau et de matériel informatique.

6 **Factures ouvertes**

Il s'agit d'engagement portés au bilan à leur valeur nominale.

7 **Traitement des bénéfices et des pertes**

Traitement avant la mise en place du contrat de prestation

Afin de nous conformer aux indications de la DGS figurant dans le PV de la séance du 24 août 2011, nous avons imputé le montant figurant dans le compte "part des subventions non dépensées" dans le compte créanciers Etat de Genève. Après rectification, le solde de ce compte créancier se porte à 14'142.00, comme indiqué dans le PV du 24 août 2011. En date du 22 février 2011, un courrier a été envoyé au DES dans le but de bénéficier d'une libération de la contrainte attenant à la thésaurisation. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

Traitement pendant le contrat de prestation

En référence à l'article 12 du contrat de prestation pour les années 2011-2012, RNVP conserve 25% de son résultat annuel pour l'activité subventionnée et 100% de son résultat annuel pour l'activité non subventionnée. Le solde revient à l'Etat.

	2011	2010
Résultat provenant de l'Etat	2'974	7'403
Hasard et argent	*2'360*	*7'403*
Jeux virtuels	*614*	*0*
Part revenant à l'Etat	75%	100%
Part attribuée au créancier Etat	2'230	7'403
Part attribuable au capital	743	0
Résultat provenant des autres activités	3'445	426
Total des résultats	6'419	7'829
Total part revenant à l'Etat	2'230	7'403
Part des subvention non dépensées	*743*	*425*
Part des activités non subventionnées	*3'445*	*0*
Total des parts du capital d'organisation	4'189	425

8 **Autres dettes**

Il s'agit de dettes liés aux assurances sociales estimées.

9 **Comptes de régularisation**

Il s'agit de charges à payer dans le cadre de l'exercice sous revue.

10 **Fonds avec affectation limitée**

Il s'agit de la part de la subvention du mandat romand (PILDJ), qui correspond au 1er semestre 2012 encaissé en 2011.

11 **Arriérés de thésaurisation**

c.f. le tableau de variation des capitaux permanents